

RAPPORT LOI ENERGIE
CLIMAT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RAPPORT 2023 – ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Rapport prévu à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

30 JUIN 2023





SOMMAIRE

A. Introduction	6
1. Qui sommes-nous ?	6
2. L'urgence d'agir : rappel des grands enjeux écologiques et sociaux	8
3. Notre réponse aux enjeux de durabilité	10
4. Clés de lecture du rapport	11
B. Démarche générale d'Abeille Assurances sur la prise en compte des critères ESG	13
1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur	13
2. Notre ambition	18
3. Communiquer avec transparence	28
C. Les moyens internes déployés par Abeille Assurances	29
1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité	29
2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune	29
3. Contribuer au développement méthodologique	31
D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances	32
1. Au sein d'Aéma Groupe	32
2. Au sein d'Abeille Assurances	33
3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération	35
E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	36
1. Abeille Assurances, moteur du changement	36
2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés	38
3. Cas d'engagements emblématiques pour 2022	39
F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	40
1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental	40
2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles	43
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone	45
1. S'aligner sur les objectifs de Paris	45
2. Notre empreinte carbone	47
3. Des politiques d'investissement idoines pour soutenir notre ambition d'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris	54

H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	58
1. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie	58
2. Notre impact sur la biodiversité	60
3. Notre politique d'exclusion biodiversité.....	63
I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	65
1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux).....	66
2. Evaluer les risques de durabilité	68
3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques.....	72
4. Gérer les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)	76
5. Saisir les opportunités de durabilité (environnementaux et sociaux).....	76
J. Perspectives	77
K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	78
Annexes	84



édito



Depuis septembre 2021, date à laquelle Abeille Assurances a rejoint Aéma Groupe, de nombreuses actions ont été entreprises afin qu'Abeille Assurances s'affirme en tant qu'acteur majeur de la durabilité et de la finance à impact mais aussi comme véritable moteur de financement de la transition climatique et comme défenseur de la biodiversité. Dans ce cadre, nous veillons systématiquement à intégrer les facteurs de durabilité dans notre gestion financière mais aussi dans notre modèle d'affaires.

2022, année de la re-naissance de notre marque emblématique Abeille Assurances, a été particulièrement marquée par des aléas climatiques sévères (épisodes caniculaires, vagues d'incendies et épisodes de grêle à répétition, ayant touché l'ensemble du territoire avec une fréquence et une intensité hors normes). Cette sinistralité climatique, qui s'accroît tendanciellement depuis un certain nombre d'années, nous rappelle, s'il le faut, que les modifications de notre climat ont un impact profond sur notre métier d'assureur. Elle nous amène à renforcer, au quotidien, l'accompagnement de nos clients pour faire face à ce bouleversement durable auquel la profession comme les pouvoirs publics et les assurés doivent désormais s'adapter. 2022 fut également une année adverse pour les marchés financiers dans un contexte géopolitique tendu et dans un environnement inflationniste. Face à ce contexte volatile, un de nos points d'ancrage a été de continuer à développer, avec force et détermination, notre ambitieuse stratégie d'investissement durable.

Nous avons ainsi rejoint, par le biais d'Aéma Groupe, la *Net Zero Asset Owner Alliance* et nous avons signé le *Finance For Biodiversity Pledge* afin de contribuer aux efforts internationaux en faveur du climat et de la biodiversité. Nous avons aussi signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies afin de réaffirmer l'importance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement. Nous avons publié notre stratégie d'investissement et d'engagement relative au secteur du pétrole et du gaz en lien avec les préconisations de l'Agence Internationale de l'Energie. Abeille Assurances figure ainsi dans le top 6 des acteurs français identifiés par l'ONG Reclaim Finance comme « ayant une politique robuste permettant de lutte contre l'expansion pétro-gazière ». Enfin, nous avons dévoilé notre stratégie d'investissement liée à la protection de la biodiversité et nous avons commencé à mettre en place des exclusions d'investissement liées à la déforestation. L'investissement à impact et l'accompagnement d'une transition juste demeurent également des axes stratégiques primordiaux pour Abeille Assurances, notamment à travers notre programme « La Fabrique Abeille Assurances », qui connaît un engouement considérable, et le développement de nos fonds à impact. Avec ces réalisations, nous posons progressivement les jalons d'une entreprise empreinte de durabilité et visant à accompagner nos clients tout au long de leur vie, privilégiant le temps long mais aussi l'économie dans un monde où la mesure des impacts durables de nos actions occupe une place de plus en plus prépondérante.

Pour la réalisation de cette ambition, nous pouvons désormais nous appuyer sur Ofi Invest Asset Management, société de gestion du Groupe Aéma et cinquième société de gestion d'actifs française, qui poursuit, pour notre compte, un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises que nous finançons afin d'aligner au mieux nos intérêts respectifs sur le thème de la durabilité.

Abeille Assurances a figuré en 2022 au palmarès du Prix de la Finance durable organisé par l'AGEFI ce qui lui permet de bénéficier du label transparence finance durable. Il s'agit d'une belle reconnaissance pour Abeille Assurances de la part d'un jury de premier plan et aussi d'un encouragement à poursuivre notre action dans ce domaine et à accentuer notre leadership sur les sujets durabilité et ESG, en particulier le climat.

2023 continue sur la lancée de 2022 puisque nous poursuivons nos efforts en termes de durabilité en augmentant de 50% notre volume annuel minimal d'investissements durables et en le portant à 750m€. Nous nous engageons également à adopter un objectif de réduction des émissions (de gaz à effet de serre) financées de notre portefeuille d'investissement d'a minima 40% à horizon 2030 tout en visant une cible de -50%. Nous nous engageons aussi à aligner notre portefeuille immobilier détenu en direct à une trajectoire de 1,5 degrés celsius à 2030. Enfin, sur le volet du dialogue actionnarial, nous accompagnerons les 20 plus gros contributeurs à l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements. Nous mettons également à jour notre stratégie d'investissement charbon en diminuant de moitié les seuils d'exclusion en vigueur jusqu'à présent.

2023 poursuit un cycle inédit marqué par de multiples et profondes transitions, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales. Dans ce contexte, nous avons pour ambition de nous établir comme la figure de proue d'une finance volontaire et responsable, consciente de ses devoirs mais aussi de ses responsabilités sur les sujets de durabilité, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Philippe Michel Labrosse

Directeur Général d'Abeille Assurances

A. Introduction

1 - Qui sommes-nous ?

Assureur depuis plus de 170 ans, Abeille Assurances s'appuie sur un socle de valeurs et d'ambitions afin de répondre aux enjeux de ses parties prenantes :

- Aider nos clients face à l'incertitude
- Agir localement pour un impact positif
- Développer le potentiel de nos collaborateurs
- Être engagé pour une société plus inclusive

Après un processus de consultation de l'ensemble de ses parties prenantes, le Conseil d'Administration a adopté en décembre 2022 la raison d'être d'Abeille Assurances :

Notre raison d'être

« **Assureur**, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie.
Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable. »

Au travers de cette raison d'être, Abeille Assurances souhaite souligner l'importance de son activité qui permet à ses clients, particuliers et professionnels, d'envisager l'avenir avec confiance sur le long terme dans le respect de la durabilité.

1.1 - LES MOMENTS FORTS DE L'ANNEE 2022

Dix-huit mois après la renaissance d'Abeille Assurances, l'intégration au sein du groupe Aéma a été un franc succès. Ce chantier considérable a notamment impliqué, outre les projets informatiques, la reconstruction des programmes de réassurance et la refonte intégrale des processus et applicatifs tout en adoptant un pilotage aux normes techniques et comptables françaises. Dans ce contexte, 2022 a été une année charnière pour la société y compris sur le plan des enjeux de durabilité. Les implications opérationnelles et stratégiques concernant l'intégration des enjeux ESG et Climat seront détaillées dans la suite de ce rapport.

1.2 - CHIFFRES ET METIERS

Le Groupe AEMA en chiffres

- 4^e acteur de l'assurance en France
- 11 millions de sociétaires adhérents et clients
- 20 000 collaborateurs
- 182 Milliards d'euros d'actifs sous gestion

ABEILLE ASSURANCES

Compagnie majeure de l'assurance en France, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients.

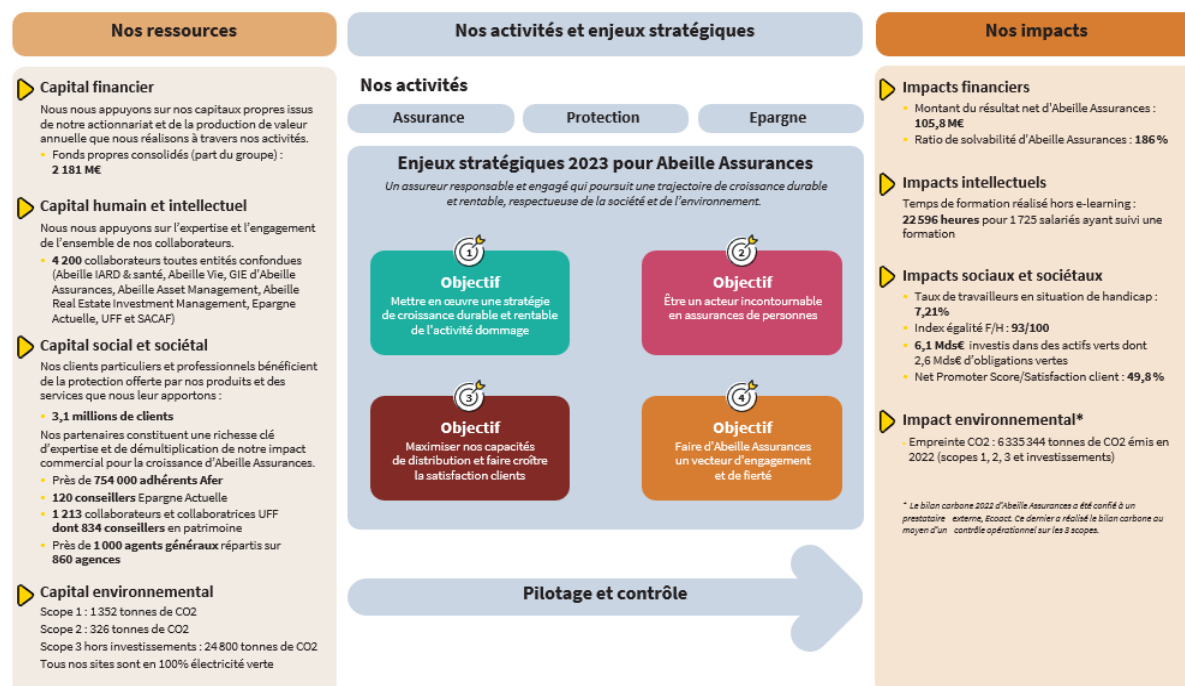
Abeille Assurances en 2022

- 3,1 millions de clients
- 4200 collaborateurs (y compris UFF)
- 7 milliards d'euros de primes
- 83 Milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Top 3 des acteurs de l'assurance agricole en France
Top 5 de la retraite individuelle

Abeille Epargne Retraite en 2022

- Abeille Epargne Retraite (AER) est une SA, filiale à 100 % d'Abeille Vie. Elle co-assure, à 50 % avec Abeille Vie, le contrat AFER, qui constitue l'intégralité de ses encours d'assurance.
- Abeille Epargne Retraite, c'est :
 - 1,2 milliards d'euros de primes brutes de réassurance
 - 26,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion

Notre modèle d'affaires Abeille Assurances



Une offre autour de 4 expertises principales

Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance (auto, habitation, scolaire, multirisque professionnelle...), de protection (garantie des accidents de la vie, assurance emprunteur, assurance obsèques et décès, assurance prévoyance, assurance santé...), d'épargne et de retraite (aussi bien individuelle que collective) à destination de ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises pour assurer leurs biens, leur famille et leurs activités.

Un réseau de distribution diversifié

Abeille Assurances représente le 4e réseau du marché. Son réseau intermédié est composé de 1 000 agents généraux et de 1 630 courtiers partenaires implantés dans les territoires et dans les centres urbains. En accompagnant et conseillant leurs clients, ils créent avec eux une relation de confiance sur le long terme.

Les filiales et partenaires d'Abeille Assurances

Pour son activité Vie, Abeille Assurances s'appuie sur l'expertise de ses filiales : UFF, le 2e réseau de conseillers financiers en gestion de patrimoine, Epargne Actuelle, le 1er courtier Vie en épargne du particulier, VIP Conseils et SACAF, deux courtiers spécialisés en gestion de patrimoine.

Depuis 1976, Abeille Assurances est partenaire de l'AFER, 1ère association d'épargnants libre et indépendante avec près de 754 000 adhérents. Elle a pour objectif de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

Nos partenariats reposent sur trois piliers stratégiques : des offres diversifiées avec des pôles d'expertise solides, et une expérience client de grande qualité.

Abeille Assurances met également son expertise et son rôle d'assureur, d'investisseur et d'employeur, au service de la création d'une société d'acteurs responsables :

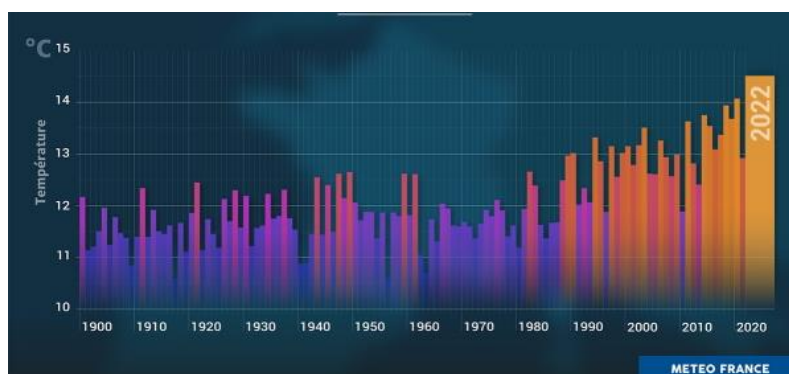
- En agissant pour le climat et en préservant la biodiversité,
- En favorisant l'accessibilité et la solidarité,
- En promouvant les initiatives à impact positif,
- En intégrant des critères extra-financiers dans ses prises de décisions et en valorisant ses engagements.

2 - L'urgence d'agir : rappel des grands enjeux écologiques et sociaux

2.1 - 2022 : une année charnière pour le dérèglement climatique

L'année 2022 a été une année record en matière de chaleur¹, tant en France que dans le reste du monde. Les températures extrêmes ont eu des impacts sur la production agricole, la biodiversité, la santé publique et les écosystèmes, s'ajoutant aux nombreuses preuves scientifiques du dérèglement climatique dont nous pouvons déjà témoigner. La nécessité de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets est de plus en plus pressante et urgente.

Evolution des températures depuis 1900
(Indicateur thermique des températures moyennes)



La succession de ces événements climatiques a rappelé la nécessité de renforcer nos objectifs et nos actions de réduction d'émission de gaz à effet de serre afin d'atténuer les effets du changement climatique, mais aussi, et surtout, l'urgence d'adapter nos infrastructures.

Par ailleurs, 2022 a été l'une des années les plus coûteuses en termes de sinistres causés par les événements naturels, avec environ 10 milliards d'euros de dommages uniquement en France². Les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, ont eu des effets dévastateurs sur les hommes, les infrastructures et l'activité économique. Abeille Assurances réaffirme ainsi le rôle crucial qui incombe aux assureurs, à la fois par leurs actions de prévention à l'égard des assurés afin de réduire les pertes liées aux impacts du dérèglement climatique, mais aussi par leurs actions d'accompagnement en cas de sinistre.

La crise énergétique, accentuée par le conflit russo-ukrainien, a également mis en évidence la dépendance de notre système actuel aux combustibles fossiles ainsi que la nécessité d'accélérer la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable alors que le GIEC recommande une électrification à marche forcée de pans entiers de l'économie.

¹ « 2022, année la plus chaude de France » - Météo France

² Le coût des catastrophes naturelles en France a atteint 10 milliards d'euros en 2022, un niveau inédit depuis 1999 – Le Monde

Dans ce contexte, la COP27, tenue en 2022, a été un événement clé pour discuter des engagements internationaux en matière de lutte contre le changement climatique et de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

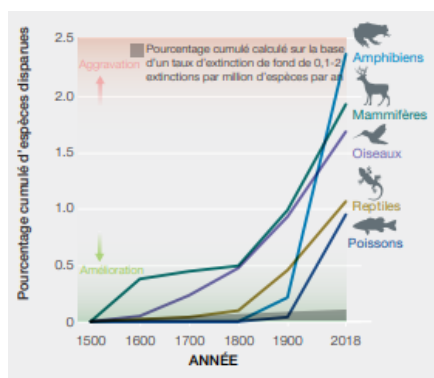
2.2 - La biodiversité en 2022 : avancées politiques et alertes scientifiques

Le changement climatique figure parmi les facteurs d'érosion de la biodiversité, aux côtés du changement d'usage des terres et de la mer, de la surexploitation des ressources biologiques, de la pollution et de la prolifération des espèces exotiques envahissantes. La biodiversité est définie comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ».

La nature décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine, provoquant dès à présent de graves effets sur les populations humaines du monde entier³. En effet, l'homme est dépendant de la biodiversité et notamment des services dit « écosystémiques » qu'elle nous fournit au quotidien : nourriture, oxygène, filtration de l'air et de l'eau, matières premières, pollinisation, etc.

En 2022, la biodiversité a été au cœur de l'actualité avec la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique, où les pays se sont engagés à protéger 30% de la surface de la planète d'ici 2030. Cet objectif, figure de proue de l'Accord de Kunming-Montréal, est complété de vingt-deux autres cibles couvrant divers thèmes tels que la réduction des pollutions, la prévention et la réduction des espèces invasives, ou encore la redirection des flux de capitaux.

Extinction des espèces depuis 1500 (source : IPBES)



2.3 - Agir en faveur d'une transition juste

Si la transition écologique est un défi crucial, elle ne pourra cependant pas être réalisée sans intégrer une composante sociale. En effet, la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité ont des impacts sociaux et économiques importants, qui doivent être pris en compte pour éviter toute forme d'injustice. Ainsi la transition climatique aura pour effet de créer de nombreux emplois mais aussi d'en détruire de nombreux dans les secteurs les plus carbonés.

En tant qu'assureur, Abeille Assurances a un rôle clé à jouer pour accompagner les entreprises et les particuliers dans cette transition, en leur proposant des solutions adaptées afin de se préparer au mieux à l'impact social, économique et écologique de la transition. Notre engagement dans la Coalition Transition Juste, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises vers une transition sociale équilibrée, est une illustration de notre travail en ce sens.

³ [Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » - IPBES](#)

3 - Notre réponse aux enjeux de durabilité

3.1 - Les objectifs du rapport

Ce rapport ESG-Climat permet à Abeille Epargne Retraite de satisfaire à ses obligations de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans ses processus. Abeille Epargne Retraite fournit ainsi les informations en matière de durabilité concernant ses produits financiers conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (ou « Règlement SFDR pour Sustainable Finance Disclosure Regulation ») et au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (plus connu sous la dénomination « article 29 de la Loi Energie Climat »).

A cet objectif de réponse aux exigences réglementaires s'ajoute la volonté d'Abeille Epargne Retraite d'exposer avec transparence sa contribution à la transition énergétique, et notamment l'alignement de ses stratégies d'investissement sur les objectifs internationaux de limitation du changement climatique et de préservation de la biodiversité. Ce rapport est également l'occasion de communiquer sur la prise en compte des facteurs ESG dans la gestion des risques et la stratégie d'investissement.

Ce rapport a été revu de manière impartiale par le comité de relecture composé de trois experts :



Julia HAAKE : Consultante indépendante et experte en ESG, ex-Moodys/ISS ESG/oekom, membre de la commission finance durable du gouvernement allemand, ancienne membre de la commission finance durable de l'AMF



Michel CARDONA : Expert Associé chez I4CE - Institut de l'économie pour le climat



David ZERBIB : Professeur à L'EDHEC (ex-Chef de la R&D gestion d'actifs chez Groupam AM)

Leur avis a été fourni à titre consultatif et ils n'ont en aucun cas participé à la validation du présent rapport, dont la responsabilité échoit à Abeille Epargne Retraite.

Ce rapport décrit les activités d'Abeille Epargne Retraite et le rationnel de sa démarche d'investisseur responsable. Abeille Epargne Retraite s'efforce d'intégrer dans ses prises de décision les enjeux de durabilité pertinents⁴ pour les métiers de l'assurance et pour ses clients. Abeille Epargne Retraite collabore également avec ses clients et partenaires⁵ pour les sensibiliser aux enjeux de durabilité et les inciter à mieux maîtriser les risques liés à ces derniers, ainsi qu'à développer des solutions concrètes pour agir en faveur de l'environnement.

⁴ Une priorisation des incidences négatives de nos investissements est présentée dans la partie résumant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (partie K)

⁵ Plus d'information à ce sujet peuvent être trouvée dans la partie détaillant notre démarche générale d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

3.2 - Chiffres clés



Quelques chiffres concernant la performance ESG ainsi que les réalisations en termes de durabilité d'Abeille Epargne Retraite en 2022



S'engager en faveur du climat et de la biodiversité

- Un objectif de **réduction de 25 % de l'intensité carbone** des poches actions et obligations d'entreprises entre 2019 et 2024
- Un objectif de **neutralité carbone à horizon 2050**
- La **sortie à 100% du charbon et des hydrocarbures non conventionnels en 2030** et un engagement fort avec les sociétés pétrogazières
- Une **nouvelle stratégie d'investissement en faveur de la protection de la biodiversité**

Répondre aux objectifs climatiques

- 365 millions d'euros d'actifs durables⁶

Proposer de nouvelles solutions durables

- **2,26 milliards d'euros d'encours** sous mandats d'Abeille Epargne Retraite **labellisés ISR**⁷ à fin 2022
- Jusqu'à 250 projets d'entrepreneurs à impact pourront être accompagnés et financés en amorçage via Alliance for Impact et son programme d'incubation Alliance For Impact Factory
- Le **financement de 12 à 15 projets à impact par an**, avec des investissements allant de 150 000 à 500 000 euros investis par projet via Alliance for Impact Ventures

Renforcer l'engagement actionnarial

- **249 sociétés engagées et 447 engagements sur des sujets ESG**
- **86,5% de taux de présence aux assemblées générales** de nos participations

4 - Clés de lecture du rapport

La politique de durabilité est définie au niveau d'Abeille Assurances et de ses filiales, et s'applique de la même façon pour ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (dénommées ci-après « les entités »).

Sauf spécification contraire, les informations propres à Abeille Assurances s'appliquent également à Abeille Epargne Retraite.

Par ailleurs, les mandats de gestion des différentes entités avec Abeille Asset Management, devenue depuis le 1^{er} janvier 2023 Ofi Asset Management, suivent exactement les mêmes exigences (exclusions et critères ESG, etc.)

Ce rapport est structuré en 11 parties, intégrant les exigences formulées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans l'instruction n° 2022-I-24 ainsi que les attentes du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

- La **partie A** introduit le contexte dans lequel s'inscrit Abeille Assurances, en complément d'une présentation de ses activités, de ses valeurs et de ses convictions. Elle rappelle également l'objectif de ce rapport et synthétise les principaux éléments à en retenir.

⁶ Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous-partie « qu'est-ce qu'un actif durable ? »

⁷ ISR pour Investissement Socialement Responsable. Plus d'information concernant ce label peuvent être trouvées ici : <https://www.lelabelisr.fr/>

- La **partie B** présente de façon résumée notre démarche générale sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans notre politique et stratégie d'investissement. Elle présente également notre démarche RSE ainsi que nos engagements vis-à-vis des groupes et des initiatives de places liées aux sujets de durabilité.
- La **partie C** détaille les moyens déployés par Abeille Assurances pour mettre en œuvre la démarche présentée dans la partie B.
- La **partie D** reprend la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont intégrés au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances.
- La **partie E** explique notre politique d'engagement auprès des émetteurs et de nos sociétés de gestion et l'illustre en reprenant quelques cas emblématiques d'engagement réalisés au cours de l'année passée.
- La **partie F** détaille les informations relatives à la taxonomie européenne et l'exposition d'Abeille Assurances aux combustibles fossiles
- La **partie G** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, notre performance actuelle et les exclusions que nous mettons en œuvre afin de respecter nos engagements.
- La **partie H** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ainsi qu'à l'empreinte de notre portefeuille.
- La **partie I** présente la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. La prise en compte de ces critères est détaillée selon les risques identifiés. Les travaux de modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques y sont également détaillés.
- La **partie J** donne des clés sur les perspectives d'Abeille Assurances, notamment dans la dynamique d'amélioration continue propre à l'exercice du rapport ESG-Climat prévu par l'article 29 de la loi Energie Climat.
- La **partie K** traite des informations issues des dispositions de l'article 4 du REGLEMENT (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

Les annexes fournissent des informations méthodologiques sur les indicateurs utilisés par Abeille Assurances ainsi que leurs sources. La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) y est également détaillée.

B. Démarche générale d'Abeille Epargne Retraite sur la prise en compte des critères ESG

1. - Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur

1.1 - Maîtriser nos risques et définir une stratégie d'investissement prenant en compte les facteurs de durabilité

1.1.1. - Exposition d'Abeille Assurances aux risques de durabilité.

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques de durabilité à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (engagements long terme) et leurs modèles d'affaires. Ces risques incluent notamment les risques climatiques, de perte de biodiversité et de financement d'activités nuisibles à la santé ou aux droits de l'homme.

- A l'actif, ces risques ESG peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille.
- Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, qui entraînent des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants.
- Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la rentabilité ou la réputation d'Abeille Assurances et ses filiales, mais ils remettent surtout en cause le rôle du secteur de l'assurance de protéger ses assurés face aux aléas de la vie.

Pour concevoir et appliquer sa politique de durabilité, Abeille Assurances s'appuie sur des standards internationaux et des codes de conduite reconnus.

- Abeille Assurances est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI⁸), ce qui se traduit opérationnellement dans notre stratégie d'investissement, et notamment par l'application d'un filtre ESG sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset Management.
- Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.
- Abeille Assurances utilise les Objectifs de Développement Durable comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental d'un investissement.

Abeille Assurances s'est engagée à suivre les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique et donc à exclure de ses investissements les entreprises qui développent de nouveaux projets d'extraction de

⁸ <https://www.unpri.org/>

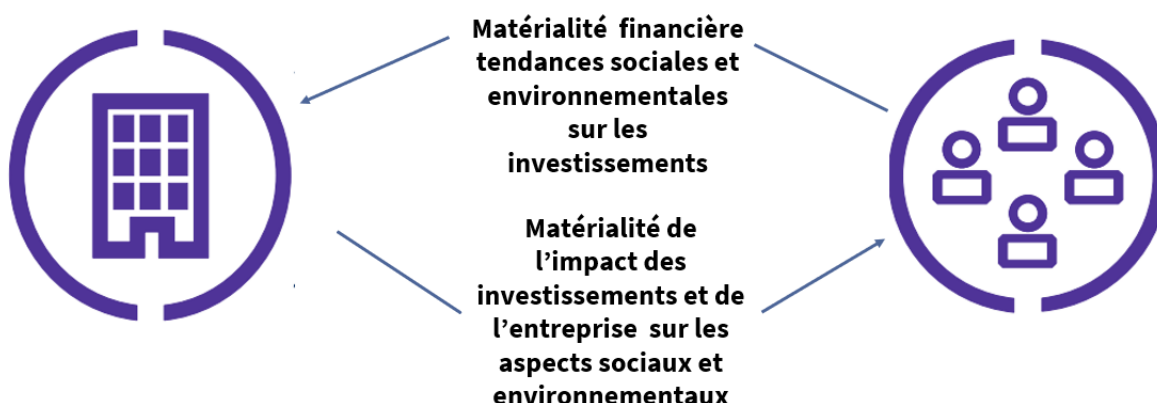
charbon, qui prévoient une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon ou qui reposent trop sur le charbon pour la production d'électricité⁹.

1.1.2 - Introduction du concept de double matérialité

La double matérialité est un concept crucial pour Abeille Assurances. A la fois exposée aux risques en tant qu'assureur mais aussi en tant qu'investisseur. En effet ses investissements participent pour partie aux risques environnementaux et sociaux auxquels ses investissements et ses assurés sont exposés. La double matérialité est également au cœur de la logique du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (Règlement SFDR ou « Sustainable Finance Disclosure Regulation »).

Abeille Assurances prend ainsi en compte les risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement, mais publie également les principales incidences négatives de la stratégie d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette réglementation, incite à adopter une approche globale en matière de gestion des risques climatiques, en prenant en compte les impacts directs et indirects sur leur activité, mais également sur la société et l'environnement.

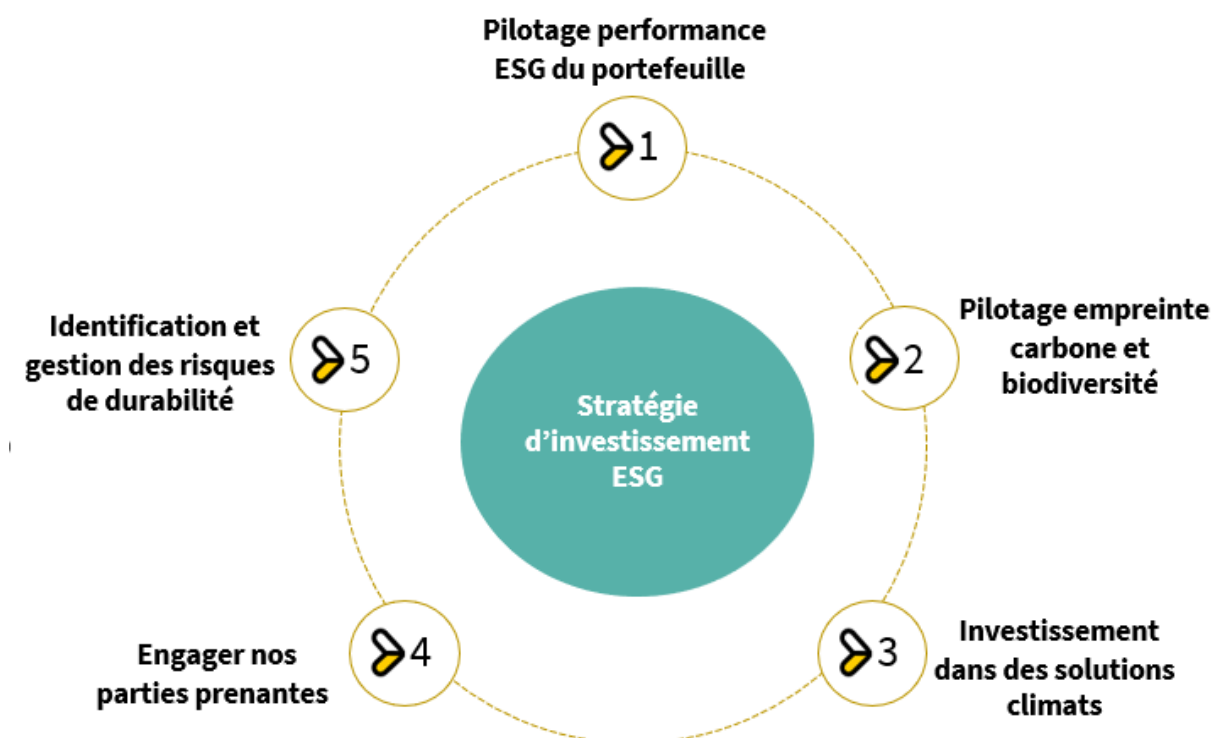
Le concept de double matérialité



⁹ Davantage d'informations peuvent être trouvées dans la partie relative à notre stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

1.1.3 - Description de la politique et stratégie d'investissement

La démarche d'Abeille Assurances en matière d'intégration des facteurs de durabilité s'appuie sur cinq piliers fondamentaux :



Le pilotage de la performance ESG du portefeuille

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques de durabilité dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements.

Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille.

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement (83 milliards d'euros) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO₂, avec un objectif de réduction de leurs émissions financées sur un scope 1,2 et 3 de 40% d'ici 2030. Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment sur la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, afin d'exclure les acteurs qui ne prendront pas, structurellement ou volontairement, le virage de la transition énergétique. Abeille Assurances s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs¹⁰ issus de fournisseurs de données externes¹¹ pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte carbone. Ainsi fin 2022, Abeille Assurances est en ligne avec son objectif de

¹⁰ Les indicateurs sont détaillés en partie G, sous partie « L'évaluation au service de la stratégie d'investissement »

¹¹ Davantage d'informations relatives aux fournisseurs de données externes peuvent être trouvées dans la partie traitant des moyens que déploie Abeille Assurances pour l'intégration des critères de durabilité.

réduction de 25% de son empreinte carbone (en intensité) qu'elle s'est fixée sur la période 2019-2024 sur son portefeuille actions et obligations.

Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements

Afin de mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, nous mesurons l'empreinte d'artificialisation absolue de notre portefeuille. En 2022, cette dernière était de 264 MSAppb* (*périmètre Abeille Assurances Consolidé hors UC, taux de couverture : 83,6%*).

La construction des portefeuilles d'investissement en faveur de la transition

Ce pilier se structure principalement autour de la construction de portefeuilles alignés à une trajectoire net zéro en suivant le plan de transition de la Net Zero Asset Owner Alliance et de la mobilisation de volume d'investissements durables selon la définition d'Abeille Assurances¹² (1Md€ - net des cessions - réalisés en 2022). Cela passe également par des investissements thématiques, comme le fonds Eiffel Transition Infrastructure dédié au financement d'infrastructures d'énergies renouvelables dans lequel Abeille Assurances a co-investi. 2% des actifs (365 millions d'euros) venant en représentation des portefeuilles sous mandats sont des actifs durables soutenant pour partie le financement de la transition énergétique. Par ailleurs, l'intégralité des investissements immobiliers (138 millions d'€) est gérée en intégrant de multiples critères ESG, dont la consommation énergétique des bâtiments.

L'engagement dialogue actionnarial

Notre politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances, par le biais d'Ofi Invest AM, s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche. Davantage d'informations quant à notre politique d'engagement actionnarial peuvent être trouvées dans la partie E (« Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre »).

L'identification des risques de durabilité

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités de durabilité est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Abeille Assurances. Pour ce faire, nous avons développé des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter notre exposition aux risques de durabilité (dont le risque de perte de biodiversité) et climat de nos investissements

1.2 - Répondre aux attentes des clients

Abeille Assurances, comme toutes les compagnies d'assurance, est confrontée au risque d'inadéquation de ses produits aux besoins et aux attentes de ses clients, notamment celles des jeunes générations qui portent un intérêt croissant pour les problématiques environnementales. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de l'impact environnemental des produits et des services qu'ils achètent, ce qui peut affecter considérablement la réputation et la performance d'une entreprise. Abeille Assurances prend donc soin d'intégrer ces risques dans ses analyses ainsi que d'autres facteurs tels que le respect des droits humains et la qualité des conditions de travail. La Directive Distribution d'Assurance (DDA), entrée en vigueur en 2022, impose aux assureurs de prendre en compte les préférences de durabilité de leurs clients dans leur processus de distribution d'assurance. Cette directive est un pas important sur le chemin d'une économie plus durable. Les assureurs ont ainsi l'obligation de fournir des informations claires et précises sur leurs produits d'assurance, incluant ainsi celles relatives à la durabilité aux clients. Les clients soucieux d'agir en faveur d'un monde plus respectueux de l'environnement et plus socialement responsable pourront ainsi choisir leur produit d'épargne

¹² Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous partie « qu'est-ce qu'un investissement durable ? »

de façon éclairée. Abeille Assurances choisit pour sa part d'adapter progressivement son offre afin de répondre aux nouvelles attentes de ses clients, notamment en offrant un panel de produits d'investissements intégrant davantage les enjeux de durabilité.

1.3 - Participer à l'évolution du marché

Abeille Assurances est convaincue d'avoir un rôle à jouer dans la transition vers une économie durable. C'est pourquoi nous sommes fiers de nous engager activement dans différentes initiatives et groupes de travail, notamment :

Nos participations aux initiatives de place

- Les groupes de travail de l'Institut de la Finance Durable.
- Les groupes de travail de la Coalition Transition Juste.
- La Net Zero Asset Owner Alliance qui a pour objectif de définir un protocole d'actions pour aligner les portefeuilles d'investissement à une trajectoire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Le Finance For Biodiversity Pledge signé par le Groupe Aéma en septembre 2022. Nous avons aussi rejoint la Finance For Biodiversity Foundation afin de contribuer et de participer aux travaux de la place financière sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par le secteur financier.
- Le CDP (Carbon Disclosure Project).
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI).
- Les commissions finance durable de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels et de France Assureurs.

A travers le Groupe Aéma, Abeille Assurances est également en dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin d'être force de proposition sur les sujets de finance durable.



Depuis janvier 2023, Jean-François Coppenolle, directeur du pôle ISR, est responsable d'un groupe de travail sur les trajectoires sectorielles au sein de la NZAOA, reflétant notre engagement de contribuer activement à la transition vers une économie décarbonée. Il a également été membre de l'*expert working group* de l'EFRAG dans le cadre de la mise en place des standards de la CSRD¹³. Il est membre depuis 2023 de la Commission Consultative Finance Durable de l'ACPR.



Les groupes de travail liés 1) au climat : la Commission Consultative Climat Finance durable de l'ACPR 2) à l'impact : Institut de la Finance Durable ex- Finance For Tomorrow, et 3) aux enjeux liés à la biodiversité : Finance for Biodiversity Foundation présentent un double intérêt pour Abeille Assurances : nous permettent de nous placer à la pointe des avancées et réflexions sur ces sujets, et partager notre vision engagée afin de faire progresser la place financière française. Nous nous appuyons sur les débats et conclusion de ces groupes pour améliorer en continue l'efficacité de notre gestion d'actifs. Ces engagements s'inscrivent dans une dynamique partagée avec les autres entités d'Aéma groupe que sont la MACIF et Aésio, dans l'objectif de construire une ambition commune.

Thomas Rivron (Directeur des Investissements d'Abeille Assurances)



¹³ CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

2. - Notre ambition

2.1- Adopter une démarche d'entreprise engagée

2.1.1 - Intégrer les enjeux de durabilité dans notre modèle d'affaires

Compte tenu des changements environnementaux, technologiques et sociétaux auxquels nous sommes confrontés, nous constatons à quel point nos clients ont besoin d'accompagnement et de conseils pour évoluer dans un contexte qui est de plus en plus incertain et complexe.

A travers notre métier d'assureur, nous nous efforçons d'adapter nos offres d'assurances aux nouveaux enjeux d'un développement durable. En tant qu'investisseur, nous avons pour objectif de réconcilier performance financière et extra-financière et ce pour trois raisons :

- Avoir un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux
- Promouvoir la performance des investissements sur le moyen-long terme et
- Répondre aux demandes des clients et des réseaux.

2.1.2 - Une politique RSE intégrée à notre stratégie d'entreprise

2022 a été une année charnière pour Abeille Assurances. Le changement de marque, et plus globalement le rachat par le groupe Aéma, a fait de cette année une période de transition et est à l'origine d'un certain nombre d'évolutions. Néanmoins, l'intégration de la RSE a toujours été au cœur de notre activité. Pour concrétiser son soutien à cette démarche, la direction RSE a ainsi été rattachée à la direction de la Stratégie à la fin de l'année 2022.

Nos engagements RSE

Agir pour le climat et préserver la biodiversité	Favoriser l'inclusion, l'accessibilité et la solidarité	Promouvoir les initiatives à impact positif
➤ En prenant en compte le changement climatique dans nos actions de prévention et sensibilisation ➤ En réduisant l'empreinte carbone de notre entreprise ➤ En intégrant les enjeux Biodiversité à nos ambitions	➤ En fédérant nos salariés autour d'actions solidaires pour Abeille Assurances et Aéma Groupe ➤ En rendant accessible nos services pour des personnes sourdes et malentendantes	➤ En renforçant notre rôle d'accompagnement des startups de l'économie sociale et solidaire via La Fabrique Abeille Assurances ➤ En développant notre mission d'assureur pionnier de l'investissement à impact



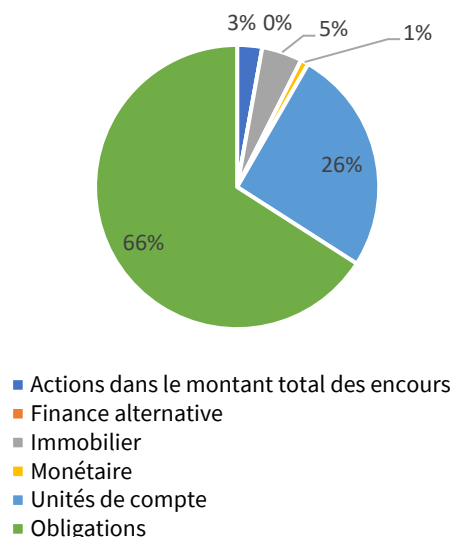
Afin de relever le défi que représentent le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, nous sommes convaincus de la nécessité d'une approche globale. En effet, ces enjeux systémiques nécessitent l'engagement de toutes nos parties prenantes. A commencer par nos collaborateurs, aux côtés de nos réseaux de distribution, de nos partenaires et de nos clients. Abeille Assurances promeut en interne, auprès de ses salariés, des valeurs d'engagement, de solidarité et de responsabilité, illustrées par l'ensemble de nos engagements RSE. Ces initiatives sont des briques essentielles pour jouer un rôle moteur auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, afin qu'elles œuvrent en faveur d'une transition écologique et solidaire.

Angéline Derache (Directrice de Cabinet, Stratégie, Pilotage et RSE d'Abeille Assurances)

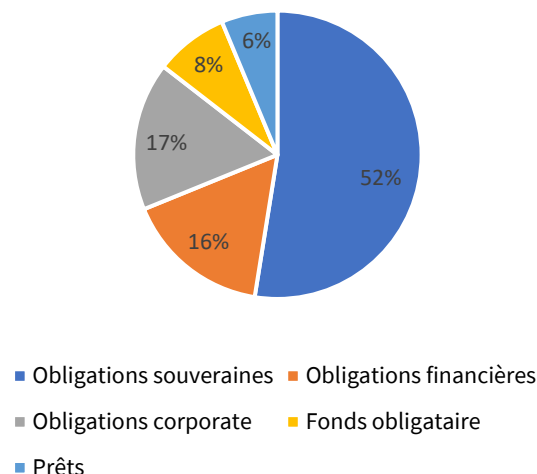


2.2 - Synthèse du portefeuille d'investissement

**Répartition des actifs du portefeuille Abeille
Epargne Retraite à fin 2022**



**Décomposition des actifs obligataires du
portefeuille Abeille Epargne Retraite à fin 2022**



Périmètre : Abeille Epargne Retraite (au 31/12/2022)

Source : Abeille Assurances

Sur un total de 26,2 Mds € d'encours sous gestion au 31/12/2022, 26% (6,7 Mds €) sont gérés en Unités de Compte (UC), et 74% (19,5 Mds €) sont gérés sous forme de mandats. La majeure partie de l'actif géré sous mandat concerne des classes d'actifs obligataires (66%) principalement investies en obligations souveraines (52 % du portefeuille obligataire). Le montant total du portefeuille sous mandat euros exclut les participations stratégiques dans nos filiales, les prêts subordonnés intra-groupe, les dérivés ainsi que les activités de mise en pension. Ce montant intègre les actifs en représentation de nos engagements de passif relatifs à notre activité d'assurance vie en fonds garantis euros, ainsi que notre portefeuille dommage.

Les classes d'actifs les plus prépondérantes composant notre portefeuille étant les obligations, les actions et l'immobilier, les données ESG de ce rapport seront détaillées suivant cette distinction. Les données ESG relatives aux UC seront détaillées lorsque les informations seront disponibles.

2.3 - Elargir nos investissements et notre gamme de produits intégrant des caractéristiques de durabilité

2.3.1- *La prise en compte de critères de durabilité dans le processus de sélection de nouveaux fonds*

La sélection de fonds externes à Abeille Asset Management est conditionnée par des due diligences renforcées au sujet de l'intégration des critères ESG dans la gestion. Les fonds sélectionnés sont préférablement article 8 ou 9 SFDR (voir ci-après), et nous cherchons au maximum à sélectionner des fonds labellisés (Greenfin, ISR, Finansol).

Notre approche en termes de durabilité sur les Unités de Compte

Notre approche de prise en compte des critères de durabilité dans la sélection et la gestion des UC, se décompose en deux temps, d'une part lors du processus de référencement des UC et d'autre part, lors du suivi de la performance extra financière.

➤ **Lors du référencement**

Pour chaque stratégie, nous avons pour objectif de sélectionner les véhicules les plus performants tant sur les aspects financiers qu'extra financiers. Pour ce faire, nos appels d'offre incluent des questions détaillées d'un point de vue qualitatif (modalités d'intégration des critères de durabilité dans la gestion, expérience en termes d'intégration de critères de durabilité, exclusions, actions d'engagement, ressources dédiées à l'ESG) mais aussi quantitatif (e.g. score ESG, climat, biodiversité). Ce processus de référencement exhaustif nous permet de réaliser une analyse complète du profil de durabilité de chaque véhicule.

➤ **Lors du suivi de la performance des Unités de compte référencées**

Une fois un fonds référencé, nous faisons un suivi régulier des performances financières et extra financières des fonds. Nous avons entamé en 2021 un processus de collecte et de synthèse de données ESG et climatiques sur un large périmètre en encours afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les différents aspects sociaux et environnementaux. Cette cartographie nous permet de mieux engager des discussions avec les différentes sociétés de gestion sur les aspects extra-financiers. D'autre part, nous veillons à ce que les fonds sélectionnés soient de préférence article 8 ou article 9 SFDR.

Plan d'amélioration 2023

Une cartographie détaillée de la performance extra financière des UC sera réalisée sur la base des European Exchange Templates (fichier de données européens sur les fonds)

2.3.2- *Notre gamme « épargne responsable »*

Selon un sondage IFOP réalisé en 2022, 6 Français sur 10 accordent de l'importance aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement¹⁴.

Afin de répondre aux attentes des épargnants et en adéquation avec l'évolution de la réglementation européenne, Abeille Assurances continue d'offrir une gamme de produits d'investissement responsable à destination des particuliers. Nous proposons aujourd'hui une gamme épargne responsable composée de fonds labellisés (principalement le label ISR mais aussi d'autres labels tels que Greenfin et Luxflag) et étant à minima article 8 SFDR. Cette gamme responsable comprend 61 fonds pour un montant de 4,2Md€ d'unités de compte. En complément de cette gamme, nous proposons à nos assurés pour le Plan d'Épargne Retraite individuel, un fonds euro labellisé ISR (encours de 365m€).

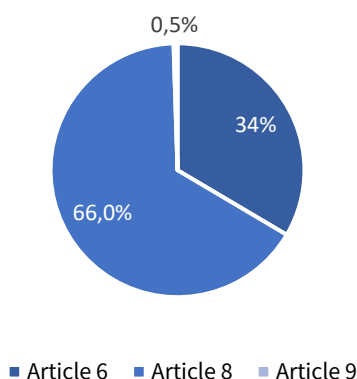
¹⁴ [Les Français et la finance responsable – Sondage IFOP pour le Forum pour l'Investissement Responsable](#)

2.3.3- *Détail des classifications SFDR de fonds détenus dans nos mandats et de notre offre en unités de compte*

Le règlement UE/2019/2088, plus communément appelé « SFDR », classe les supports d'investissement en trois catégories :

- Les fonds se référant à l'**article 6** du règlement SFDR n'intègrent pas de caractéristiques environnementales ou sociales dans leur gestion ;
- Les fonds se référant à l'**article 8** du règlement SFDR font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ;
- Les fonds se revendiquant conformes à l'**article 9** du règlement poursuivent quant à eux un objectif précis d'investissement durable.

Répartition des mandats de gestion d'Abeille Epargne Retraite selon leur classification SFDR



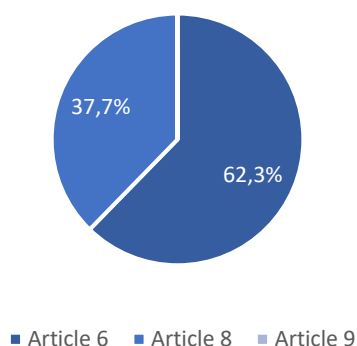
Périmètre : OPC d'Abeille Epargne Retraite

Source : Abeille Assurances

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 peut être retrouvée en annexe.

66,5% des OPC détenus dans les mandats de gestion d'Abeille Epargne Retraite sont classifiés article 8 ou 9 SFDR.

Répartition des Unités de Compte d'AER selon leur classification SFDR (en valeur de marché)



Périmètre : Unités de Compte d'Abeille Epargne Retraite (au 31/12/2022, hors UC en titres vifs et produits structurés)

Source : Abeille Assurances

62% des montants investis en UC sont classifiés article 8 ou 9 SFDR

Classification SFDR des Unités de Compte d'Abeille Epargne Retraite à fin 2022

	Valeur de marché (en m€)	% en valeur de marché
Article 6	4 040	62,3%
Article 8	2 443	37,7%
Article 9	1	0,02%
Total	26 162	

Périmètre : Unités de Compte d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 (hors UC en titres vifs et produits structurés)

2.3.4- Nos supports labellisés

- **Les supports (OPC) labellisés dans nos mandats de gestion : 8,6%** des encours sous mandats d'Abeille Assurances sont labellisés ISR, Greenfin ou Finansol, pour un montant de 1,7 Md€.
- **Les supports labellisés dans notre offre d'Unités de Compte : 13%** des encours sous mandats d'Abeille Assurances sont labellisés ISR, pour un montant de 875 m€.

2.3.5- Focus : qu'est-ce qu'un actif durable ?

La stratégie d'investissement durable d'Abeille Assurances est établie au niveau du groupe, couvre l'ensemble de ses entités et est indifférenciée quels que soient les passifs. La prise en compte des critères de durabilité à l'actif se fait dans une approche globale et dans une logique de construction de portefeuille. Pour atteindre nos objectifs, nous avons travaillé à la définition d'une cartographie des investissements durables, sur le pilier E et S et par classe d'actifs. Ce travail a pour objectif de guider nos investissements vers des activités intégrant des caractéristiques de durabilité. Voici les investissements que nous considérons comme durables selon différentes typologies d'actifs à fin 2022 :

Taxonomie interne des investissements durables

- Les **fonds durables cotés** : les fonds durables cotés comprennent les fonds cotés classifiés « article 9 » au sens de la réglementation SFDR et les fonds poursuivant un objectif climatique avéré ;
- Les **fonds durables non-cotés actions** : les fonds durables non-cotés actions considérés comme durables sont les fonds non-cotés actions classifiés « article 9 » au sens de la SFDR, les projets d'infrastructure financés en capital en faveur de la transition (comme des énergies renouvelables par exemple), ainsi que les fonds à impact social, environnemental ou de l'ESS ;
- Les **obligations vertes** : les obligations vertes considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Green Bonds de la Climate Bond Initiative ;
- Les **obligations sociales** : les obligations sociales considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA) ;
- Les **obligations durables** : les obligations considérées comme durables sont celles suivant les quatre principes clés des Green Bond Principles et de Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA), respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux ;
- La **dette privée durable** : la dette privée durable correspond aux fonds de dette classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets référencés comme des *Sustainable Linked Loans* ;
- La **dette infrastructure durable** : la dette infrastructure considérée comme durable sont les fonds classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets investissant dans des ENR ou ayant la thématique de la transition au cœur de leur stratégie ;
- L'**immobilier durable en fonds ou en direct** : les actifs immobiliers considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR pour la gestion indirecte. Pour les investissements en direct, les actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché de niveau « Très bon » sont considérés comme durables ;
- Les **fonds de dette immobilière** : les actifs immobiliers en dette considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR ainsi que les prêts finançant des actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché.

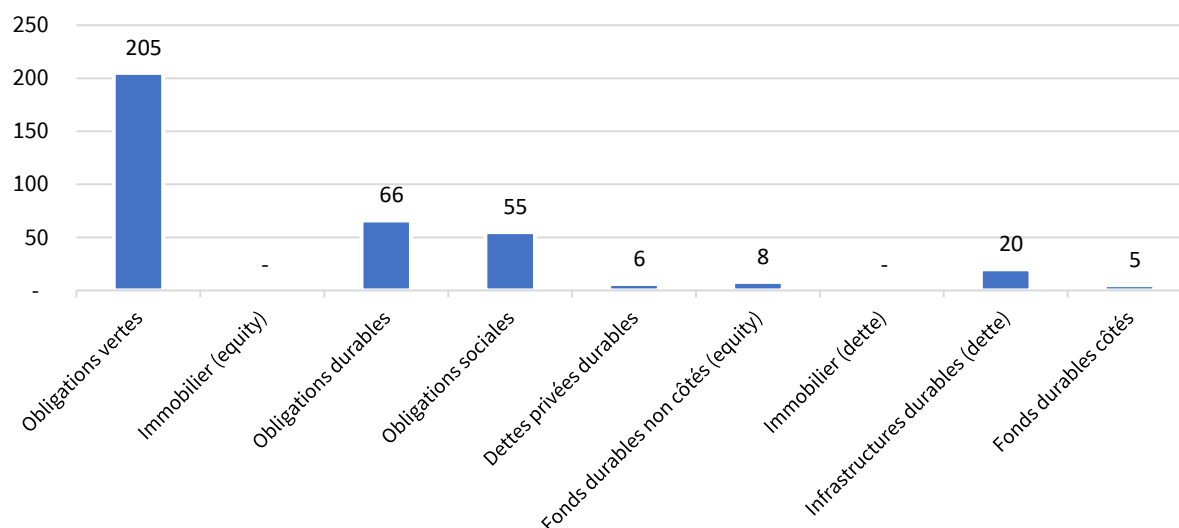
Notre définition de ce que constitue un investissement durable a une acception plus large que celle de la SFDR qui opère une classification plus stricte. Cette définition est une première étape avant d'aboutir à une définition commune au niveau du groupe Aéma de l'investissement durable conforme avec SFDR, intégrant notamment le principe dit « DNSH » (pour *Do No Significant Harm*) consistant à s'assurer qu'un investissement durable ne nuise pas significativement aux autres enjeux sociaux et environnementaux et que les états ou entreprises financés respectent les pratiques de bonne gouvernance. Cet ajustement rendra notre définition plus restrictive qu'actuellement.

Plan d'amélioration 2023

Plan d'amélioration 2023 : Nous comptons préciser notre définition de ce que constitue un investissement durable dans le contexte de la réglementation SFDR et nous identifierons plus précisément les actifs répondant à cette définition.

À fin 2022, le total des actifs durables en portefeuille d'Abeille Epargne Retraite est de 365 m€. Il correspond à 2% des actifs d'Abeille Assurances (19,5Mds €) hors Unités de Compte. Nous avons investi 633 m€ brut et 430 m€ net des cessions dans des actifs verts tout au long de l'année 2022.

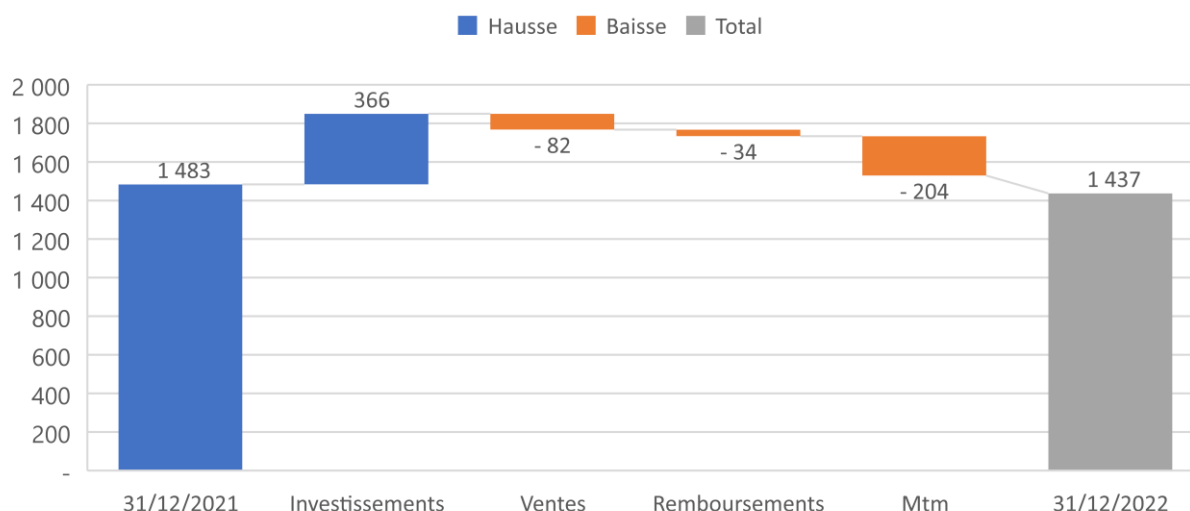
Répartition des Investissements Durables d'Abeille Epargne Retraite (en m€)



Périmètre : Fonds général d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 (titres détenus en direct et OPC transparisés)

Source : Abeille Assurances

Evolution des investissements durables d'Abeille Epargne Retraite en m€ au 31/12/2022



Périmètre : Fonds général d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 (titres détenus en direct et OPC transparisés)

Source : Abeille Assurances

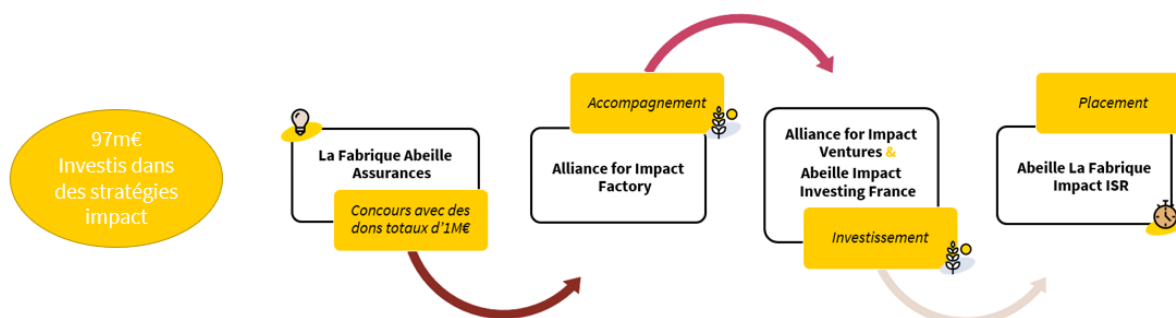
La valeur de marché (MtM) correspond aux mouvements de valeur de marché des actifs. La valeur de marché est négative due à l'augmentation des taux d'intérêt durant l'année 2022.

2.3.6 - Notre contribution au développement de l'investissement à impact

Abeille Epargne Retraite, en tant qu'entité d'Abeille Assurances, participe au développement de l'investissement à impact en accompagnant les entreprises contribuant à la transformation positive de l'économie tout au long de leur cycle de développement et en participant à la vie de l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'économie sociale et solidaire.

A fin 2022, Abeille Assurances a engagé un total de 92m€ pour financer l'entrepreneuriat à impact. Nos investissements à impact se concentrent sur les entreprises non-cotées et s'articulent autour du triptyque « Intentionnalité, Additionalité et Mesurabilité », conformément aux recommandations méthodologiques de la finance à impact¹⁵. Nous veillons à ce que des indicateurs clés de performance soient calculés pour nos participations afin d'en évaluer fidèlement leur impact.

Nous avons développé un réseau unique permettant de nous positionner sur la quasi-intégralité de la chaîne de valeur de l'entrepreneuriat à impact, allant de la phase d'amorçage au développement international des participations, tout en proposant à nos assurés des moyens de financer, avec leur épargne, ces projets à impact via des UC dédiées.



¹⁵ Définition de la finance à impact – Institut de la Finance Durable

- **Alliance For Impact Factory** : programme d'incubation à la levée de fonds qui accompagne jusqu'à 250 entrepreneurs par an
- **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement, doté de 31m€ au 31/12/2022, qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an. A horizon 2028, AFI sera donc au capital de 60 à 100 sociétés (150-500k)
- **Abeille Impact Investing France** : Abeille Impact Investing est un fonds de capital développement, doté de 50m€, soutenant des entreprises françaises en décollage



Les actions menées ces dernières années par Abeille Assurances démontrent notre volonté de renforcer notre positionnement comme un acteur incontournable de l'investissement à impact en France. En 2022, Abeille Assurances a participé aux universités d'été de l'économie de demain (UEED) organisées par le Mouvement Impact France (1^{er} réseau d'entreprises engagées dans la transition sociale et écologique). Cet événement a été l'occasion de lancer l'appel à projets pour l'édition 2022 de La Fabrique Abeille Assurances, notre grand concours national des entreprises et associations de l'ESS.¹⁶

La Fabrique Abeille Assurances accompagne depuis plus de 6 ans des porteurs de projets innovants dans l'économie sociale et solidaire. Des jurys régionaux « digitaux » composés de personnes du milieu de l'ESS, d'entrepreneurs, d'agents et de salariés d'Abeille Assurances et d'Aéma ont sélectionné les entrepreneurs aux projets à la fois utiles et innovants. Ce sont chaque année des récompenses pouvant aller jusqu'à 60 000 euros pour les récompenses régionales qui sont attribuées aux entrepreneurs lauréats pour accélérer le développement de leur projet. Cette initiative est un moyen pour Abeille Assurances de rassembler ses réseaux d'agents, d'impliquer l'ensemble de ses salariés en faveur du développement durable et de soutenir des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

En 2022, La Fabrique Abeille Assurances a ainsi récompensé Eppur, une société ayant développé une paire de roues adaptables à n'importe quel fauteuil roulant manuel et intégrant un système de freinage. Ce système permet à tout utilisateur, quelle que soit sa pathologie ou son âge, de freiner sans brûlures et avec 5 fois moins d'efforts. Fort de l'aide octroyée par Abeille Assurances, Eppur a continué à se développer et a remporté en 2023 le concours Lépine pour son invention.

Les porteurs de projets ont la possibilité de candidater avec un accès prioritaire à nos différents véhicules de financement dédiés à l'impact : Alliance for Impact ou encore Abeille Impact Investing France, nos 2 fonds/programmes d'impact phares référencés par le Mouvement Impact. Les entreprises investies (Simplon.co, Phenix, Lita.co, Rogervoice, Lemon Tri...) sont ainsi portées par une nouvelle génération d'entrepreneurs qui souhaite associer performance économique et intérêt général. Abeille Impact Investing France finance 6 entreprises du Top 50 de l'entrepreneuriat à impact.

L'Impact tangible de notre fonds Abeille Impact Investing France en 2021

- **45 millions de repas solidaires distribués**
- **18 058 jeunes autistes accompagnés** (vs 6 034 en 2020, +199%)
- **25 609 emplois dans les entreprises financées** (vs 15 562 en 2020, +65%)
- **7 765 salariés en parcours d'insertion** (vs 6 336 en 2020, +23%)
- **642 000 MWh verts produits dans l'année** (vs 553 292 en 2020, +16%)
- **160 998 tonnes de CO2 non émises** (vs 130 013 en 2020, +24%)
- **168 470 tonnes de déchets collectés dans l'année** (vs 130 963 en 2020, +29%)
- **100 918 tonnes de déchets revalorisés dans l'année** (vs 81 407 en 2020, +24%)

Source : Inco (chiffres 2022 non disponibles à la date de publication)

¹⁶ La notion d'économie sociale et solidaire ou ESS caractérise une approche éthique et morale fondée sur la solidarité et l'utilité sociale appliquée au milieu de l'entreprise. En théorie, elle regroupe les entreprises qui fonctionnent de manière démocratique et dont l'usage des bénéfices vise le maintien ou le développement de la structure.

En complément de ces programmes, nous nous sommes engagés sur des fonds externes en Private Equity et Venture Capital à impact, reconnus pour leur démarche, notamment Swen Blue Ocean et Citizen Capital (Mission Driven Growth III), qui viennent compléter nos investissements liés à l'impact en adressant des maturités et thématiques de projets différents (la protection des océans pour Swen Blue Ocean et la santé et la transition écologique pour Mission Driven Growth).

Nous proposons également à nos clients de financer des entreprises à impact à travers des Unités de Compte investissant dans des entreprises à impact. Ces Unités de Compte financent l'économie locale en investissant dans des entreprises cotées et non cotées qui cherchent à générer de la valeur sur le long terme tout en contribuant à la création d'emplois dans les territoires via nos deux fonds labellisés Finansol : **Abeille La Fabrique Impact ISR** et plus récemment en 2022, **AFER Actions Emploi**. Nous avons confié la gestion de ces UC à Mirova dont 10% de l'encours est investi dans l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'ESS⁸ en partenariat avec INCO Ventures dans notre fonds **Abeille Impact Investing France**, les 90% restant étant investis dans une sélection exigeante de sociétés capables de créer de la valeur à long terme et des emplois

Notre investissement dans le fonds Blue Ocean de Swen Capital Partners

A la fin de l'année 2022, nous avons également engagé 15m€ dans le fonds Blue Ocean géré par Swen Capital Partners. Le fonds a été lancé lors du Congrès mondial pour la conservation de la nature, en partenariat scientifique avec l'Ifremer, un institut océanographique de premier plan à l'empreinte mondiale. Il financera 20 à 25 jeunes entreprises innovantes dans les domaines de l'aquaculture durable, des données océanographiques, des produits de la mer à base de plantes et de cellules, des alternatives au plastique à usage unique, des énergies marines renouvelables et de la décarbonisation du transport maritime. Le fonds a également été reconnu comme un "Top Innovation Fund" par UpLink et le Forum économique mondial



Nous utilisons également les données extra-financières fournies par MSCI pour évaluer notre exposition aux solutions à impact durable. Elle est calculée comme une moyenne pondérée, en utilisant les pondérations du portefeuille d'investissement (sur un périmètre fonds euros et OPC transparisés) et le pourcentage de revenu de chaque émetteur généré par des solutions à impact durable. La méthodologie relative à cet indicateur est davantage détaillée en annexe. Pour être éligible, un émetteur doit respecter des normes ESG minimales. Ce tableau reflète dans quelle mesure le chiffre d'affaires des entreprises investies est exposé à des produits et services aidant à résoudre les principaux défis sociaux et environnementaux¹⁷.

Nombre de positions en portefeuille	Couverture		Exposition à des solutions d'impact durable		
	Nombre de positions	Valeur de marché	Nombre de titres concernés	Valeur de marché concernée	Exposition du chiffre d'affaires
2628	1726	52,7%	706	20,9%	4,0%

Périmètre : Abeille Assurances consolidé - Fonds euros et OPC transparisés au 31/12/2022 (données indisponibles sur le périmètre Abeille Epargne Retraite)

¹⁷ Les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus reflètent le revenu annuel estimé généré par les entreprises à partir de produits et de services fournissant des solutions à impact durable, sur la base d'un investissement de 1 million de dollars dans le portefeuille ou d'un investissement hypothétique de 1 million de dollars alloué pour répliquer l'indice de référence. En utilisant une méthodologie reposant sur la détention de titres par l'investisseur, les mesures présentées sur cette page ne s'appliquent qu'aux actions.

Source : MSCI / Abeille Assurances

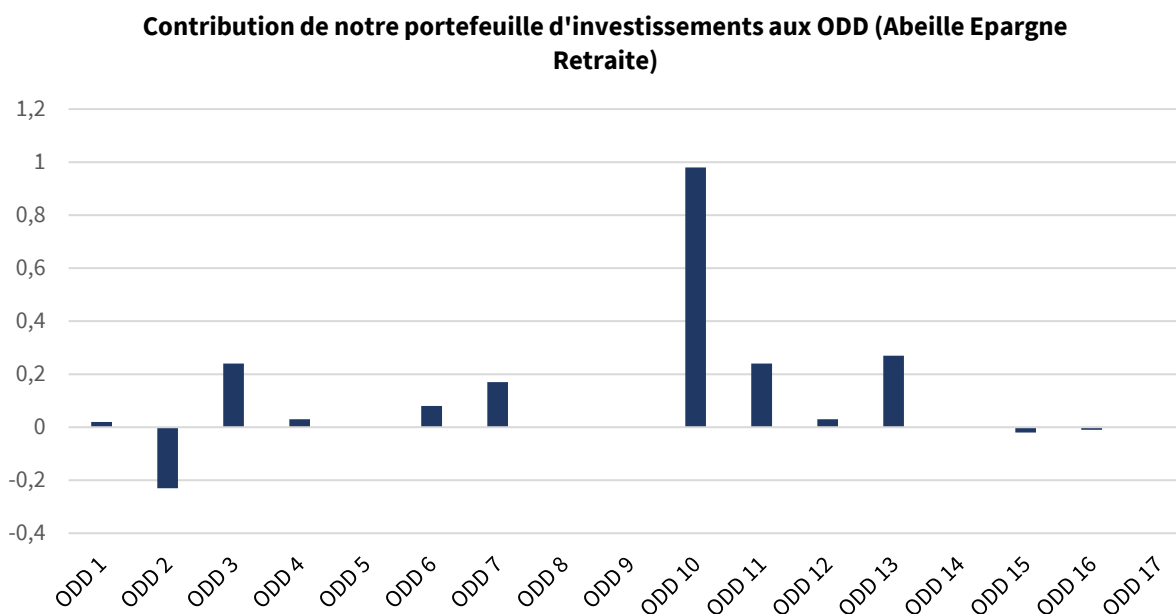
2.3.7 Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

L'universalité des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies a conduit une grande partie des acteurs financiers, notamment ceux revendiquant l'investissement à impact, à les utiliser comme cadre de référence de la durabilité de leurs actifs. En 2022, nous avons utilisé l'outil d'ISS ESG sur l'ensemble de notre portefeuille de nos différentes entités pour mesurer la contribution de nos portefeuilles d'investissement aux ODD. L'indicateur attribue une note de -10 à 10 visant à calibrer la contribution positive/négative du portefeuille à l'atteinte de ces ODD.



ISS-ESG propose une base de données d'impact qui permet aux gérants de portefeuilles de renforcer leurs analyses d'impact. Cette base de données fournit aux gérants des informations sur l'impact des produits et des services d'une entreprise sur les ODD. L'obstruction à la réalisation des ODD doit être minimisée et les opportunités résultant d'un alignement positif doivent être saisies. Pour ce faire, les gérants ont accès à la fois à une évaluation globale sous la forme d'un score de durabilité pour chaque entreprise qui se situe entre -10 et 10, ainsi qu'à des informations plus détaillées concernant chaque ODD.

Notre portefeuille d'investissements contribue le plus aux ODD 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable) et 10 (réduire les inégalités entre les pays et en leur sein). Néanmoins, notre portefeuille d'investissements contribue négativement à l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).



Périmètre : Abeille Epargne Retraite – mandats euros hors UC au 31/12/2022 (taux de couverture 48,63%)

Source : Abeille Assurances / ISS ESG

3. Communiquer avec transparence

3.1 Via nos publications réglementaires

Abeille Assurances considère avoir une obligation de transparence et de sensibilisation de ses clients sur les sujets de durabilité et de changement climatique. Les multiples enjeux d'Abeille Assurances sont insérés dans un ensemble de publications : le rapport d'activité d'Abeille Assurances, la déclaration de performance extra-financière d'Abeille Assurances (DPEF), la Politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives, la politique d'intégration des risques en matière de durabilité, les rapports ESG d'Abeille Asset Management.

3.2 Sensibiliser nos clients par nos agents d'assurance et notre réseau de distribution

Nos agents ont un devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR tout en approfondissant continuellement leurs compétences propres sur le sujet. Nos fiches pédagogiques ISR, disponibles sur notre site internet, visent à les aider dans cette mission afin de faciliter la compréhension de ces enjeux par nos clients, notamment le lien entre ISR et performance financière et extra financière. Ces fiches pédagogiques répondent aux questions clés que nos clients peuvent se poser, telles que :

- Un investissement financier peut-il être responsable ?
- Que veulent dire les acronymes RSE, ESG, ESS ou ISR ?
- Comment les critères ESG influent-ils sur la gestion des gérants d'Abeille Asset Management ?
- Quelles entreprises se cachent derrière les labels ISR et Finansol ?

Nous insérons régulièrement des informations sur les enjeux de durabilité (interviews de gérants, métriques ESG) dans les communications à destination de nos clients. Des plaquettes intégrant des informations extra financières pour les fonds commercialisés par Abeille Asset Management sont également fournies à notre clientèle de particuliers. De manière générale, nous veillons à communiquer activement sur ces sujets avec nos clients lors d'échanges et à l'occasion de forums ou de tables rondes. Conscients de l'importance particulière de ces thématiques, nous nous attachons à développer des formations évolutives à l'attention de nos réseaux de distribution afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR

3.2 Sensibiliser par notre communication numérique

Dans la continuité des années précédentes, une nouvelle saison de la [Web Série ISR](#) d'Abeille Assurances a été diffusée en 2022. Elle a porté sur les enjeux du soutien aux entreprises, du climat et du rôle de l'engagement actionnarial. Au vu du succès de ce format, une troisième saison sera diffusée en septembre 2023. Les thèmes prévus sont : ISR et Retraite, ISR et SFDR et ISR et Biodiversité.

Nous prévoyons également de renforcer nos actions de sensibilisation en reprenant en 2023 les portraits d'entrepreneurs engagés soutenus par notre fonds à impact Abeille Impact Investing.

Nous nous efforçons également de communiquer activement sur les réseaux sociaux via l'activité de nos agents généraux. Notre plateforme d'hébergement de contenus internes permet de diffuser des contenus prêts à la publication. 42 nouveaux contenus ont ainsi pu être publiés en 2022 sur les risques climatiques ([vidéos](#), guides prévention, conseils, infographies, interviews d'experts...) afin de sensibiliser autour de ces sujets.

A ces initiatives s'ajoutent diverses campagnes marketing, ainsi que des lettres annuelles aux clients abordant les sujets de durabilité qui animent la relation entre Abeille Assurances et ses clients.

C. Les moyens internes déployés par Abeille Epargne Retraite

1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité

Abeille Epargne Retraite, en tant qu'entité d'Abeille Assurances, dispose des mêmes moyens que cette dernière.

Les équipes ISR de notre société de gestion ont été étoffées grâce au recrutement d'une responsable vote et engagement ainsi que de deux analystes ISR portant ainsi à cinq le nombre de ressources produisant la recherche, les analyses ESG et chargés de dialoguer et accompagner les entreprises en portefeuille sur ces sujets. En 2023, une fois la fusion avec Ofi AM effective, ce seront quinze personnes qui auront la charge de ces sujets dont deux ressources dédiées à l'analyse quantitative. Les représentants des équipes de gestion se réunissent avec les directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risques) à une fréquence trimestrielle afin de passer en revue le déploiement opérationnel des stratégies d'investissement durabilité et l'évolution des métriques ESG.

Au sein d'Abeille Assurances, trois ressources de la direction des investissements sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement et à la sélection de solutions d'investissement durables. De ce fait, 16% des équivalents temps plein de la direction des investissements, sont dédiés à l'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement.

Les moyens financiers déployés par Abeille Assurances pour accéder aux données environnementales, sociales et de gouvernance et pour les intégrer dans les décisions d'investissement représentaient moins de 1% des budgets d'abonnement et de prestations dédiées à la gestion des actifs financiers en 2022. Le montant des budgets dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement s'élève à 150 000€. Nous avons recours à des prestataires externes (I Care by Bearing Point, Cartego Finance) et des fournisseurs de données tels que MSCI et le CDP. Le nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités s'élève à 6. Certaines données de durabilité (biodiversité, controverses) sont acquises par Abeille Asset Management et sont communiquées à Abeille Assurances via les documents de reporting.

2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune

2.1 Initiatives de formation interne des collaborateurs d'Abeille Assurances

Abeille Epargne Retraite dispose des ressources et des formations qu'Abeille Assurances met à disposition de ses collaborateurs :

- « Le monde de la RSE », une newsletter bimestrielle de veille interne sortie en 2022, engage les collaborateurs sur les sujets liés à la RSE en référençant des podcasts, des décryptages, et des articles permettant d'en apprendre plus sur ce sujet. Ces ressources recouvrent une diversité de thématiques, dont la finance durable. En 2022, 6 éditions ont été publiées.
- « Les Midis de la Connaissance », des temps de partage et de formation pendant les pauses méridiennes. Parmi celles réalisées, deux sessions ont été en lien avec les enjeux environnementaux. L'une de ces sessions, suivie par 120 collaborateurs, a porté sur la sensibilisation aux crises hydrologiques et à l'adaptation climatique. Cette session a été animée par Emma Haziza, hydrologue et experte dans le développement de stratégies pour la résilience des territoires face au risque inondation. Une autre session à laquelle 80 collaborateurs ont assisté a été animée par la société Ekodev et a porté sur les enjeux relatifs à la biodiversité.

Afin de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux défis du changement climatique, nous déployons la Fresque du Climat¹⁸ en interne. Début 2023, une quinzaine de collaborateurs d'Abeille Assurances (RSE, Direction des Investissements, RH ...) ont été formés à l'animation de la Fresque du Climat, après avoir participé à un atelier en 2022. De même, grâce à l'initiative de la Direction RSE d'Abeille Assurances, une quinzaine de personnes du Groupe AEMA, dont 9 collaborateurs d'Abeille Assurances ont participé en janvier 2023 à l'atelier « 2 Tonnes ». Cet atelier, dans la continuité de la Fresque du Climat permet de se projeter et de découvrir les leviers individuels et collectifs de la transition vers une société bas carbone.

Plan d'amélioration 2023

Plan d'amélioration 2023 : En 2023, dans une logique d'amélioration continue nous poursuivrons ces efforts de formation et de sensibilisation :

- En proposant de nouveaux modules de formation à nos salariés (tempêtes, canicules, bâtiments & changement climatique) avec la société Mayane
- En déployant la Fresque du Climat à l'ensemble des collaborateurs
- En poursuivant la formation des agents et collaborateurs à la RSE

2.2 - Formation des collaborateurs d'Abeille Asset Management

Afin d'affiner et de valoriser leurs compétences, les collaborateurs d'Abeille Asset Management en charge de la gestion des investissements et de la direction des investissements d'Abeille Assurances sont incités à obtenir la certification ESG du CFA Institute. En 2022, l'ensemble des collaborateurs d'Abeille Asset Management a également passé la formation ESG de l'AMF. Pour renforcer leur expertise, Abeille Asset Management a fait appel à Moonshot, cabinet de conseil en finance durable, pour animer quatre ateliers portant sur les évolutions du cadre réglementaire de l'ESG, le marché de l'ESG et le climat. Enfin, dans la même dynamique qu'Abeille Assurances, Abeille Asset Management a entamé en 2022 l'organisation de la formation de ses collaborateurs à la Fresque du Climat.

2.3 - Formation des agents du réseau d'Abeille Assurances

Interlocuteurs privilégiés de nos clients, nos courtiers, agents généraux, agents vie, courtiers Afer et collaborateurs Épargne Actuelle et d'UFF sont des maillons indispensables au relais des enjeux de durabilité. Ainsi, nous avons à cœur de participer à leur sensibilisation à ces enjeux, notamment lors des « Rendez-vous de l'Investissement », événements annuels d'information sur les thématiques d'investissement dont les enjeux de durabilité. Cette année, une formation sur l'assurance Vie durable pour les agents a également été organisée.

Pour faire perdurer cette dynamique tout au long de l'année, nous avons créé un groupe de travail d'inspecteurs référents RSE chargés de relayer nos actions RSE auprès des agents généraux.

En 2022, une formation sur le climat et les risques climatiques a été dispensée aux agents. Pour 2023, de nouvelles formations sont prévues, qui porteront sur les sujets des nouvelles réglementations (SFDR notamment).

¹⁸ <https://fresqueduclimat.org/>

3. - Contribuer au développement méthodologique

L'implémentation de cet objectif de décarbonation nous impose des réajustements méthodologiques conséquents dans la gestion de nos portefeuilles. Il devient impératif d'intégrer dans nos portefeuilles des indicateurs ESG¹⁹/IC²⁰, tout en maintenant nos objectifs de rentabilité. Un tel exercice nécessite de mettre en place de la recherche et développement de nouveaux outils et méthodes afin d'apporter satisfaction à toutes nos parties prenantes (clients, actionnaires et régulateur).

C'est dans ce contexte qu'Abeille Assurances et Abeille Asset Management ont initié des travaux importants visant à développer un ensemble de solutions d'investissements et d'outils de gestion des portefeuilles permettant de concilier la totalité de ces contraintes. Ces travaux cherchent en particulier à intégrer les contraintes ESG/Carbone dans l'optimisation du rendement de leurs portefeuilles, avec une perspective d'alignement des portefeuilles à une trajectoire Net-Zero à horizon 2050. Pour déterminer cette trajectoire, nos recherches ont visé à développer un nouveau modèle de projection des émissions de carbone des portefeuilles. Ce modèle peut servir d'outil d'aide à la décision permettant de déterminer comment atteindre les objectifs de réduction d'empreinte carbone. L'optimisation des portefeuilles doit ensuite se faire selon une double approche :

- Une approche dite « top-down » visant à optimiser la stratégie d'investissement sur les portefeuilles au moyen de modèles mathématiques d'optimisation, basés sur des métriques pertinentes reflétant à la fois les contraintes ESG, les exigences de performance et les contraintes de gestion des risques ;
- Une approche dite « bottom-up » visant à agir directement au niveau des titres détenus en portefeuille, au moyen d'indicateurs permettant d'identifier les opportunités d'investissement et de cibler les entreprises prometteuses (ou au contraire risquées) sur le plan de la transition écologique.

¹⁹ « Ce sigle désigne les critères environnementaux, sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. » <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/> Ministère de l'Économie des finances et de la relance.

²⁰ Intensité Carbone est le rapport des émissions de CO2 à la production de l'entreprise <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1269> Institut national de la statistique et des études économiques

D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Epargne Retraite

1. - Au sein d'Aéma Groupe

Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2022 de :

- Vingt-quatre administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2022, 41% des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Conformément à la charte de gouvernance d'Aéma Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, et de la commission « Engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE » du groupe. Cette dernière est chargée d'élaborer la réflexion sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe, de l'investissement responsable du groupe et de coordonner la mise en œuvre, en lien avec les affiliées et sous le contrôle du conseil d'administration.

Cette commission a pour objectifs de :

- Développer l'engagement transversal au groupe, favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du groupe et soutenir le groupe dans la réalisation de son projet mutualiste ;
- Guider les réalisations mutualistes et favoriser le développement économique du groupe, tout en lui assurant un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2022, elle s'est réunie à cinq reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 75%.

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. En 2022, une formation sur le thème de la finance durable et différentes formations sur des thèmes de responsabilité sociale (tels que l'accès aux prestations sociales, la formation tout au long de la vie, les questions éthiques liées aux usages numériques, la politique RSE de la Macif, la transition énergétique et climatique) ont été dispensées aux administrateurs d'Aéma Groupe, de Macif SAM et de Mutavie.

S'agissant de la prise en compte de l'ESG au niveau de la direction du groupe, la Direction des investissements Groupe d'Aéma exerce un rôle de coordination des stratégies d'investissement de chacune des entités. Le Directeur des Investissements Groupe (ou le DGA Finance et Risques d'Aéma) assiste aux comités d'investissement trimestriels de chacune des entités de Macif SAM, au cours desquels sont présentées les évolutions de la stratégie ISR des entités, ainsi que des caractéristiques ESG des portefeuilles de Macif SAM et de ses entités. Le Directeur Général d'Aéma Groupe est signataire des adhésions aux Principes pour l'Investissement Responsable, à la Net Zero Asset Owner Alliance et au Finance for Biodiversity Pledge et, à ce titre, garant des engagements pris au sein de ces alliances.

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux de durabilité au plus haut niveau de gouvernance, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé des objectifs de performance dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. Depuis 2022, l'un de ces objectifs est extrafinancier : il s'agit de la part des encours placés dans des organismes de placements collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Cet indicateur est donc intégré comme composante de la rémunération du directeur général d'Aéma Groupe.

2. Au sein d'Abeille Assurances

En tant qu'entité d'Abeille Assurances, Abeille Epargne Retraite dispose de la même structure de gouvernance.

La gouvernance d'Abeille Assurances s'inscrit dans la voie de celle installée au sein d'Aéma Groupe. Elle est composée d'un conseil d'administration qui définit les orientations stratégiques d'Abeille Assurances et de ses filiales ce qui inclut les éventuelles problématiques ESG. Le conseil d'administration s'assure également de la mise en œuvre de cette stratégie et peut s'appuyer sur trois comités spécialisés qui, parmi leurs missions, peuvent traiter des enjeu ESG.

Afin de garantir une intégration des sujets de durabilité à tous les niveaux, Abeille Assurances a instauré un système de gouvernance doté de contrôles efficaces et robustes, proportionnés à la nature et à la complexité des opérations. Ce système permet en particulier au conseil d'administration et à la direction générale d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans les processus décisionnels.

Le conseil d'administration d'Abeille Assurances est composé, au 31 décembre 2022, de 13 membres élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par les trois actionnaires principaux d'Abeille Assurances et issus soit des conseils d'administration, soit des cadres dirigeants des actionnaires. Le conseil d'administration comprend également une administratrice indépendante.

Les conseils d'administration des filiales sont composés d'administrateurs élus par l'assemblée générale sur proposition de l'actionnaire (Abeille Assurances Holding). Ils sont présidés par le directeur général d'Abeille Assurances Holding afin d'assurer l'alignement de l'ensemble des entités filiales avec la stratégie d'Abeille Assurances Holding. Ces conseils d'administration sont également composés de représentants des salariés.

Le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux du Comité Stratégique, du Comité de l'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections. Ces comités spécialisés intègrent dans leurs travaux les questions de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et d'investissement responsable.

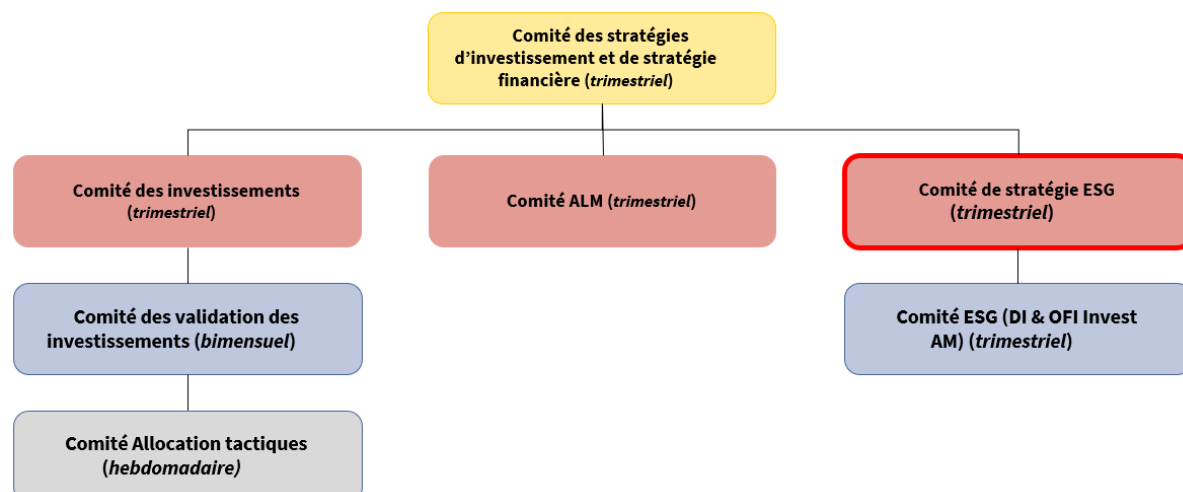
Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. Des formations complémentaires sont également programmées en 2023 au sein d'Abeille Assurances.

Au niveau du conseil d'administration d'Abeille Assurances, le comité de l'Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que la DPEF et le présent rapport. La direction des investissements d'Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d'actifs du Groupe Aéma, dont elle est actionnaire à 43% notamment sur l'intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l'alignement des portefeuilles d'investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030.

Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d'un comité ESG-Climat trimestriel commun à la société d'assurance et à la société de gestion d'actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d'Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d'investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière (voir organigramme ci-dessous). Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

Structure de gouvernance ESG au sein de la Direction des Investissements



De nombreuses directions (Investissements, RSE, risques, techniques) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques climatiques et de durabilité. La direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et les directions techniques gèrent les risques de passif. Ces directions collaborent afin de définir des approches ESG cohérentes à la fois sur l'actif et le passif.

En 2022, une intervention auprès des administrateurs de l'ensemble du Groupe Aéma a été faite sur les enjeux de l'investissement responsable. Des formations supplémentaires sont prévues en 2023, afin de sensibiliser les membres des instances dirigeantes, notamment le conseil d'administration, sur ces sujets et ainsi développer leurs compétences et connaissances en matière d'ESG et d'enjeux climatiques.

Un Groupe de Travail « Assurance Durable » est également en charge de la préparation à la mise en œuvre des différentes réglementations européennes ou françaises sur l'assurance durable.

La direction des risques challenge l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques réalisés par la Direction des investissements et les directions techniques ainsi que l'adéquation et l'avancement des plans de réduction des risques ESG à l'Actif et au Passif.

En 2022, le règlement intérieur du conseil d'administration d'Abeille Assurances n'intègre pas de critères ESG. Pour autant, les instances dirigeantes sont impliquées dans la démarche ESG : le conseil d'administration valide le cadre d'appétence aux risques, qui intègre ceux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les différents comités faitiers ont la charge du suivi des risques et du respect de ce cadre d'appétence. Le processus de définition du cadre d'appétence aux risques a été revu à fin 2022 afin de tenir compte des nouvelles exigences d'Aéma groupe. Enfin, le cadre d'appétence aux risques sera révisé courant 2023 afin de prendre en compte les risques de durabilité.

Plan d'amélioration 2023

- Mise à jour du règlement du Conseil d'administration pour intégrer les sujets de durabilité
- Renforcer les formations de durabilité pour les membres du conseil d'administration et la Direction Générale ;
- Assurer le contrôle régulier du risque de durabilité par les organes de contrôle.

3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération

L'alignement des intérêts des parties prenantes est indispensable à la réussite d'une transition durable. Dans le cadre de l'intégration d'Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe, des travaux au niveau du groupe ont été entamés pour redéfinir les politiques de rémunération de nos équipes dirigeantes. Nous continuerons à développer des incitations financières pour les fonctions exécutives notamment pour renforcer notre transition sur les sujets climatiques.

Au niveau d'Abeille Assurances, un certain nombre d'objectifs de la Direction Générale sont liés à des objectifs de durabilité dont le pourcentage d'OPC inclus dans le fonds général classifiés articles 8 et 9 SFDR ainsi que le volume d'actifs verts dans lesquels nous avons investi sur une année.

Plan d'amélioration 2023

- Davantage formaliser les éléments relatifs aux risques en matière de durabilité, tels que définis à l'article 5 du règlement européen SFDR dans la rémunération variable de la Direction Générale.

E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Abeille Assurances, moteur du changement

Abeille Epargne Retraite, en tant qu'entité d'Abeille Assurances, dispose de la même stratégie d'engagement que cette dernière. Les données sur le périmètre propre à Abeille Epargne Retraite n'étant pas disponibles, celles communiquées dans cette partie sont relatives à Abeille Assurances.

L'engagement actionnarial, qui se manifeste à travers un dialogue continu avec les entreprises, leur accompagnement et une politique de vote active aux assemblées générales d'actionnaires est délégué par Abeille Assurances à Abeille Asset Management. Cet engagement vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG. En 2022, Abeille AM a participé à 87% des assemblées générales de nos investissements.

Abeille Assurances mandate également Abeille Asset Management pour conduire des actions d'engagement dans le cadre de ses politiques d'investissement sectorielles.

La politique d'engagement et de vote applicable est celle d'Abeille Asset Management, le périmètre des entreprises concernées est donc celui des entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit par le biais de la gestion d'Abeille Asset Management. Cette politique d'engagement obéit aux principes suivants :

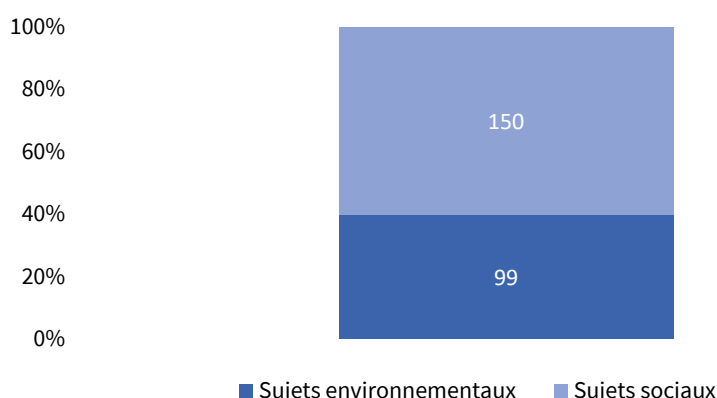
- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité et transparence des comptes ;
- Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Transparence des décisions de gestion ;
- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Le dialogue mis en place vise à encourager les émetteurs du portefeuille d'investissement présentant de faibles performances ESG ou des controverses sévères sur les sujets ESG à renforcer leur niveau de maîtrise de ces risques. Le dialogue a également pour objectif d'encourager les émetteurs en portefeuille à progresser sur des thématiques spécifiques comme le climat ou la protection de la biodiversité, porteuses des valeurs d'Abeille Assurances.

D'une manière générale, une attention particulière est portée aux points relatifs à la gouvernance (rémunération des dirigeants, indexation des critères extra-financiers dans la rémunération variable, diversité au sein des instances dirigeantes) ainsi qu'au respect des droits sociaux, notamment lors de contextes propices aux litiges (fusion/acquisition, période de passation/succession...). Notre stratégie d'engagement relative au climat se concentre quant à elle sur deux axes :

- Interpeler les entreprises impliquées dans l'exploitation de combustibles fossiles sur leur stratégie de transition, notamment via le *Say on Climate* ;
- Requérir des entreprises l'établissement de stratégies climatiques permettant à Abeille Asset Management d'évaluer l'alignement de ses portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Répartition des votes entre les thématiques sociales et environnementales



Périmètre : Abeille Assurances consolidé, mandats de gestion et UC au 31/12/2022
Source : Abeille AM

Dans le contexte de transition relatif à la séparation d'Aviva France des activités d'Aviva PLC pour rejoindre le groupe Aéma, c'est Aviva Investors Londres qui a réalisé l'essentiel des votes et des engagements. En 2022, **16 659** résolutions dans **1 215** assemblées d'actionnaires ont été donc votées. **249** votes concernaient des enjeux de durabilité. Le groupe a voté contre 32 % des résolutions proposées par les managements. En 2022, **447** engagements sur des sujets ESG ont eu lieu à travers différents moyens (lettres, consultations, points téléphoniques, engagements collectifs etc.).

A l'instar d'Abeille Assurances, Abeille Asset Management est membre du CDP (Carbon Disclosure Project). Abeille Asset Management est également membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable). Abeille AM supporte la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) et est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).

Abeille Asset Management est également membre de différentes initiatives d'engagement collectif :

- L'initiative FAIRR, afin d'engager les entreprises concernées sur les risques liés à la production animale intensive.
- L'initiative Advance de l'UNPRI, afin d'agir sur la protection et la progression des droits de l'homme et les questions sociales.
- L'initiative Climate Action 100+, afin d'engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

Plan d'amélioration 2023

L'année 2022 ayant été marquée par un contexte de transition, nous avons fait le choix de ne pas publier pour cet exercice de données plus granulaires quant au bilan de notre stratégie d'engagement, mise en œuvre par Aviva Investors Londres.

Depuis le 1er janvier 2023, les engagements sont mis en œuvre par OFI Invest AM, qui détaillera pour 2023 la part des entreprises avec lesquelles un dialogue a été initié, les thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi mises en place, ce qui affinera notre mesure de l'impact de nos engagements

2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité

Nos stratégies d'investissement et d'exclusion s'accompagnent de politiques d'engagement actif.

Secteur charbon

Les entités incitent les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures liées au charbon thermique. À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « *Science based Targets* » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « *well-below 2 °C* », l'entreprise est exclue des portefeuilles d'investissement des entités.

Secteur pétro gazier

En vue d'inciter les entreprises du secteur à engager une démarche de transition énergétique, les entités mettront en œuvre, par l'intermédiaire de leurs sociétés de gestion, une stratégie d'engagement. Celle-ci a débuté en juillet 2022. L'engagement est effectué auprès des entreprises composant le dernier tercile du classement basé sur le [benchmark publié par l'initiative Climate Action 100+](#) au 30 juin 2022. Ce classement se base notamment sur les dépenses d'investissement en capital fixe des émetteurs et évalue si celles-ci sont en dépassement par rapport au scénario *Net Zero* de l'AIE. Pour être maintenus au sein de l'univers d'investissement des entités, les émetteurs ciblés devront mettre en œuvre une démarche de transition énergétique. Celle-ci sera évaluée, via le dialogue actionnarial, par notre société de gestion (Abeille Asset Management), au regard du respect des trois critères ci-dessous pris en considération dans leur globalité :

- Cessation de tout nouvel investissement dans de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation pétro-gazière ;
- Réduction des émissions absolues de GES sur les 3 scopes, alignée avec une trajectoire d'atteinte de la neutralité carbone à 2050 scientifiquement reconnue ;
- Part du montant des dépenses de CAPEX éligibles à la taxonomie représentant au moins 25% du montant des CAPEX totaux de l'entreprise.

Une évaluation des résultats de l'engagement sera effectuée en 2025. A cette date, les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Abeille Asset Management ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de transition par le respect des critères cités ci-dessus, seront exclus de l'univers d'investissement des entités.

Cette stratégie d'engagement s'applique aux actifs détenus en direct par toutes les entités du Groupe (Abeille Assurances et ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé) ainsi qu'aux fonds qui lui sont dédiés.

Secteur de l'huile de palme

Cet engagement a démarré en janvier 2023 et est mené sur une période de deux ans, afin de prendre le temps de dialoguer avec les émetteurs et de susciter la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques de déforestation. Une évaluation des résultats de l'engagement sera effectuée en 2025. A cette date, les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Abeille Asset Management ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de préservation de la biodiversité seront exclus de l'univers d'investissement des entités. Les actions d'engagement seront effectuées de manière prioritaire auprès des émetteurs en portefeuille ayant une exposition matérielle à l'huile de palme dans toute ou partie de leur chaîne de valeur et qui font face à des controverses sévères ou très sévères²¹ liées à la thématique de l'huile de palme. Sur la base de controverses identifiées par l'équipe d'analystes ESG d'Abeille AM dans le cadre de son dispositif de suivi des controverses, des engagements seront menés pour sensibiliser les entreprises sur ces thématiques et les inciter à prendre des mesures correctrices.

²¹ Pour recenser les controverses, les analystes ESG d'Abeille AM utilisent la base de données de RepRisk, ainsi que d'autres sources (médias, associations professionnelles, ONG etc.). Les niveaux de sévérité des controverses font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire.

Cette stratégie d'engagement s'applique aux actifs mobiliers détenus en direct par les entités concernées par cette stratégie, tel que mentionné au point 1, ainsi qu'aux fonds dédiés détenus par ces entités. S'agissant des fonds gérés par des sociétés de gestion externes dans lesquels les entités sont investies, les entités requièrent de celles-ci qu'elles définissent une politique d'investissement relative à la biodiversité incluant une approche liée à l'huile de palme. A compter de 2025, Abeille Assurances prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.

3. Cas d'engagements emblématiques pour 2022

Les campagnes d'engagement d'Abeille Asset Management en cours sur le thème social incluent notamment :

- Un engagement collectif sous l'égide de l'UNI Global Union avec les acteurs du secteur des maisons de retraites sur les conditions de travail des salariés et les conditions d'accueil et de soins des résidents
- Un engagement collectif et collaboratif dans le cadre des PRI afin d'aborder les droits de l'Homme et d'autres enjeux sociaux

Exemple d'engagement lié aux pratiques sociales d'une entreprise

Teleperformance

- Nous avons entamé une procédure d'engagement auprès de Teleperformance dans le cadre d'un collectif d'investisseurs internationaux visant à améliorer les pratiques sociales de l'entreprise, sa gestion du capital humain, et son respect des libertés syndicales et du droit à la négociation collective. Dans le cadre de ce groupe, Abeille Asset Management a rencontré Teleperformance par deux fois en 2022 et a également échangé par mails avec l'entreprise. Des questions écrites ont été posées en Assemblée Générale sur ces sujets.
- À la suite de la chute du cours de bourse engendrée par l'ouverture d'une enquête sur les conditions de travail des salariés de l'entreprise en Colombie, le groupe d'investisseurs a rapidement rencontré Teleperformance afin d'encourager la société à améliorer ses pratiques. Cette action d'engagement a été concluante car l'entreprise a depuis signé un accord cadre avec le syndicat Uni Global Union. L'engagement se poursuit, afin de vérifier que l'entreprise déploie les moyens adéquats à la bonne mise en œuvre de cet accord.

Exemple d'engagements liés à l'initiative "Investor For Responsible Care"

Orpéa

- Suite à la chute du cours de bourse de Orpéa, en lien avec la publication du livre "Les fossoyeurs", Abeille AM a rencontré la société deux fois en 2022 dans le cadre de l'initiative "Investor Initiative for Responsible Care" afin de favoriser la mise en place de bonnes pratiques bénéficiant aux clients et aux employés d'Orpéa. Le groupe d'investisseurs est en discussion régulière avec le management afin de s'assurer de l'amélioration des pratiques liées au traitement des clients.

Korian

- La parution du livre "les fossoyeurs" a impacté l'intégralité du secteur des maisons de retraite. Par conséquent, nous avons également mené un dialogue avec Korian dans le cadre de l'initiative « Investor Initiative for Responsible Care ». Nos rencontres fréquentes au cours de l'année 2022 ont permis d'obtenir une transparence au niveau des indicateurs sociaux, notamment sur les indicateurs clés de performance que nous estimons les plus pertinents. Par ailleurs, nous avons également dialogué à plusieurs reprises avec la Direction au sujet de son projet de devenir entreprise à mission

➤

F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental

Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, porte l'ambition de faire de l'Union Européenne le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

Afin d'orienter l'épargne et de diriger les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable, la Commission Européenne a adopté, en 2021, un plan finance durable pour mobiliser le secteur financier. Le règlement Taxonomie, qui considère les activités d'assurances comme « éligibles », c'est-à-dire comme étant environnementalement durables sous réserve du respect de critères techniques spécifiques, fait partie des dix mesures de ce plan.

Calculer la part verte d'une entreprise selon la taxonomie européenne

La taxonomie européenne²² est un outil de classification des activités économiques durables. Pour être durable, éligible et alignée, une activité doit satisfaire aux trois critères suivants :

- Apporter une contribution substantielle à un des 6 objectifs environnementaux :
 - Atténuation du changement climatique,
 - Adaptation au changement climatique,
 - Gestion de l'eau,
 - Économie circulaire,
 - Prévention et contrôle de la pollution,
 - Protection de la biodiversité (les critères d'évaluation technique).
- Ne pas causer d'impact négatif significatif ou majeur à l'un des 5 autres objectifs (DNSH).
- Respecter les garanties sociales minimums (MSS)

Éligibilité de nos investissements à la Taxonomie

Pour l'année 2023, Abeille Assurances, comme toute institution financière, doit publier la part de ses activités éligibles à Taxonomie pour les deux premiers **objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. Pour Abeille Assurances, cela correspond :

- A la part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la Taxonomie ;
- A la part des investissements dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie.

Les indicateurs que nous reportons portent sur le périmètre des portefeuilles d'investissements mandats d'Abeille Assurances hors Unités de Compte , les données n'étant pas disponible à date, et reposent sur la méthodologie suivante :

- Le calendrier concomitant de la publication des informations relatives au règlement Taxonomie par nos contreparties, elles-mêmes assujetties à ce règlement, ne nous permet pas, à l'heure actuelle, d'intégrer les données à fin 2022 dans notre reporting réglementaire pour des raisons de disponibilité des données. Nous avons ainsi dû établir la part éligible au règlement taxonomie de nos expositions en nous basant sur les données reportées par nos contreparties sur l'année 2021 ;
- Une partie de nos expositions a pu être identifiée comme étant éligible au règlement Taxonomie sur la base des informations estimées par notre fournisseur de données extra-financières MSCI. Cette estimation repose sur le chiffre d'affaires des entreprises et est publiée à titre volontaire ;
- Les encours d'investissements correspondent aux actifs investis au bilan ;

²² Règlement (UE) 2020/852

- Toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont considérées comme non-éligibles à la taxonomie ainsi que les obligations émises par les banques centrales et les émetteurs supranationaux ;
- Les entreprises européennes non-cotées et les entreprises établies hors de l'UE sont considérées comme des entreprises non-tenues de publier des informations extra-financières dans le cadre de la NFRD.

Abeille Epargne Retraite	Reporting réglementaire		Reporting volontaire	
	En %	En valeur monétaire (m€)	En %	En valeur monétaire (m€)
Exposition aux activités éligibles à la taxonomie	19%	2 138	42%	4 602
Exposition aux activités non éligibles à la taxonomie	0%	-	0%	-
Part des expositions non affectées	61%	6 715	39%	4 251
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD	22%	2 422	22%	2 422
Part relative aux produits dérivés	-	-	-	-
Actifs couverts	56%	10 993	56%	10 993
Part des expositions sur les souverains, banques centrales ou des émetteurs supranationaux	44%	8 529	44%	8 529
Actif total	100%	19 521	100%	19 521

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – hors UC

Source : Abeille Assurances – MSCI

Eligibilité à la Taxonomie par classe d'actif : reportée & estimée

➤ Eligibilité reportée (par les entreprises)

Type d'actifs	Part	Couverture	Montant éligible (m€)
Actions	20,0	23%	20
Obligations d'entreprises	44,9	26%	835
Titres structurés	46,3	15%	83
Total			

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – hors UC

Source : MSCI

L'éligibilité reportée se base sur les données publiées par les entreprises soumises à la taxonomie européenne.

➤ Eligibilité estimée (par notre prestataire de données MSCI)

Actifs	Part	Couverture	Montant éligible (m€)
Actions	52,3%	97%	227
Obligations d'entreprises	44,2%	93%	2 908
Titres structurés	22,6%	100%	267
Total			

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – hors UC

Source : MSCI

Afin de couvrir un périmètre plus large de notre portefeuille, nous évaluons également l'éligibilité sur la base d'estimations quant à l'éligibilité des activités des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette donnée nous est rendue disponible par MSCI.

Périmètre d'analyse éligibilité et alignement NFRD (en m€)

Actifs	Actifs étudiés	Soumis	Non Soumis	Actifs non couverts	Couverture
Actions	2 007	1 053	619	335	83%
Obligations d'entreprises	11 073	6 522	2 979	1 572	86%
Titres structurés	1 789	1 127	405	257	86%
Total	24 873	8 702	4 003	2 163	85%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – hors UC

Source : MSCI

La part verte éligible de nos investissements immobiliers (reportée et estimée) est de 100% au 31/12/2022.

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les activités liées aux énergies nucléaires et au gaz naturel ont été intégrées en 2022 en tant qu'activités dites « de transition » dans la taxonomie européenne. Ces activités sont considérées comme des activités de soutien à la « transition vers une économie neutre pour le climat compatible avec un profil d'évolution visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, y compris en supprimant progressivement les émissions de gaz à effet de serre », sous condition de respect de critères techniques très restrictifs. Nous indiquons ci-dessous les données qualitatives que nous avons à notre disposition au titre de l'année 2022, en mentionnant « oui » auprès des types d'activités auxquelles nous sommes exposés.

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sur de nouvelles installations nucléaires, de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sur des installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinées de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Plan d'amélioration 2023

Les entreprises dans lesquelles nous investissons n'ayant pas encore publié de données quantitatives concernant leurs activités dans ces secteurs, nous ne sommes pas en capacité de publier les tableaux de l'annexe 4 et 5. Ces données, dites sous-jacentes, devraient être disponibles pour le rapport du prochain exercice

2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles

Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusion relatives à celles les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme...). Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

La part brune est la part de nos encours investis dans les énergies fossiles, c'est-à dire investis dans des entreprises ayant des activités :

- D'extraction de pétrole ou de gaz conventionnel (plateforme pétrolière terrestre ou en mer) ou non conventionnel (sables bitumineux, schistes bitumineux, gaz de schiste, pétrole de schiste, veine de charbon, méthane de houille) ;
- De raffinage de pétrole ou de gaz ;
- De production d'électricité provenant de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- D'extraction de charbon (lignite, charbon bitumineux, vapeur).

Cette année encore, Abeille Assurances a réduit son exposition au charbon (530m€ contre 765m€ à fin 2021). L'exposition au charbon ne représente que 1% de notre portefeuille d'investissements et se concentre dans des expositions à des énergéticiens détenant des centrales thermiques fonctionnant au charbon .

	Valeur (m€)	Pourcentage
Exposition Charbon	269	0,53%
Exposition hydrocarbures non conventionnels	88	0,48%
Total	357	1,01%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – hors UC

Source : MSCI

Le tableau suivant détaille notre exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles²³. Il est réalisé en prenant en considération l'intégralité de l'encours engagé dans les entreprises concernées, dès le premier euro généré par les entreprises dans ces activités.

Abeille Epargne Retraite	
Valeur de marché	277 371 351
Part dans le total des actifs	1,7%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022 – OPC dédiés transparisés et investissements en direct

Source : Abeille Assurances

²³ Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Nous suivons également notre exposition aux entreprises ayant recours au charbon thermique en utilisant les seuils prescrits par la Global Coal Exit List (« GCEL ») de l'ONG Urgewald.

Périmètre Abeille Assurances Consolidé	Exposition en m€	%
Charbon selon la liste GCEL ²⁴	17,6	0,2%
Pétrole et gaz conventionnel selon la liste GOGEL ²⁵	214,4	2,9%
Pétrole et gaz non-conventionnel selon la liste GOGEL	24,6	0,3%
Total Actifs étudiés	7476,2	

Périmètre : Portefeuille Abeille Epargne Retraite, investissements en direct et fonds dédiés au 31/12/2022

Source : Abeille Assurances

Ces résultats témoignent de la réorientation de nos investissements à la défaveur du secteur du charbon, intrinsèquement non compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusions relatives aux secteurs les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme...). Ces politiques d'exclusions sont détaillées dans les deux parties suivantes. Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

²⁴ <https://www.coalexit.org/>

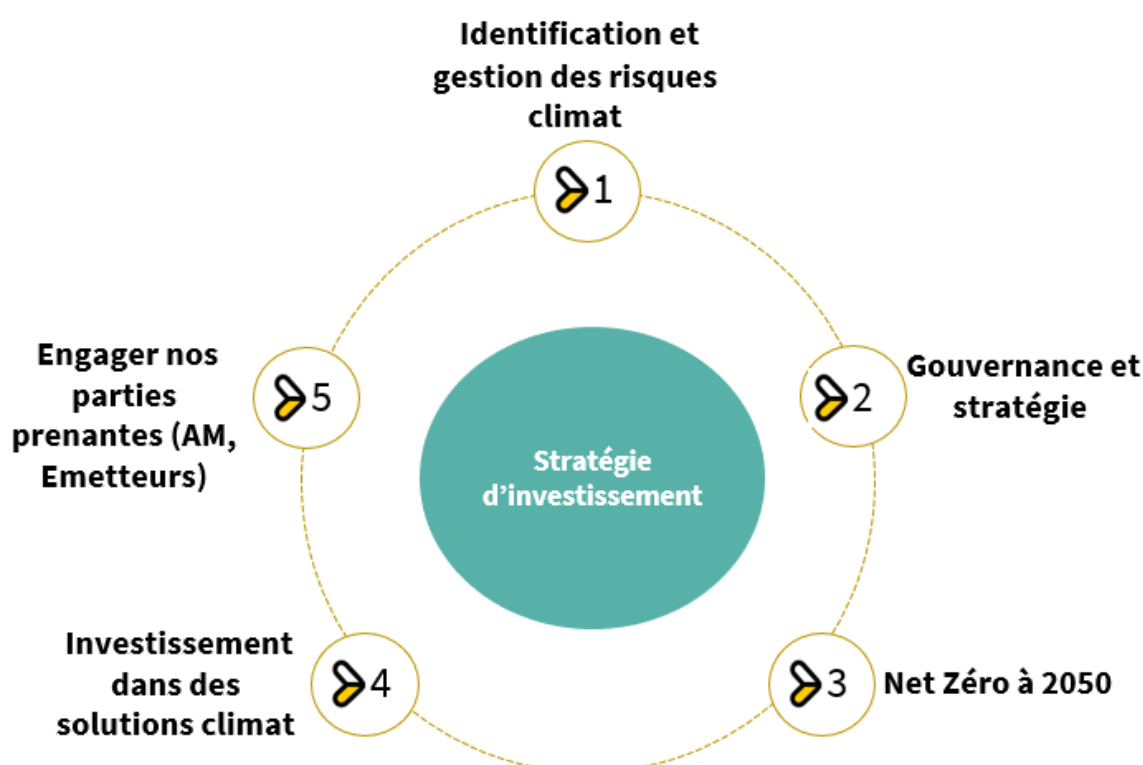
²⁵ <https://gogel.org/>

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone

1. S'aligner sur les objectifs de Paris

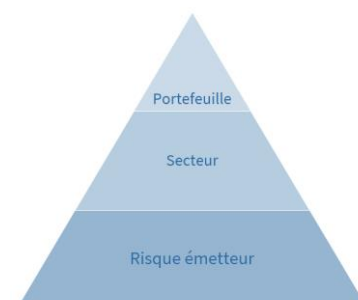
Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, et conformément à la demande de la stratégie nationale bas carbone de ne pas flécher les flux financiers des investissements défavorables au climat, Abeille Assurances a établi une stratégie climat s'appuyant sur cinq grands piliers supportés par un socle de gouvernance. Il s'agit de l'approche **RISE (Réduire, Identifier, Soutenir et Engager)**

Les cinq piliers de notre stratégie climat



L'identification et la gestion des risques climat

Nous identifions, analysons et gérons les risques matériels du climat (risques de transition et risques physiques à la fois sur notre portefeuille d'investissement et sur notre passif, risques légaux dans une moindre mesure). Cette analyse est réalisée à la fois au niveau micro (émetteurs ou secteurs à travers des métriques carbone ou des métriques idoines comme *le transition risk indicator*) et macro (au niveau portefeuille ou du bilan à travers la métrique value at risk qui en cours de modélisation).



Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements

Nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone (en émissions de scope 1 et 2 par millions de dollars de chiffre d'affaires) de notre portefeuille d'investissement (actions et obligations d'entreprise détenues en direct ou via des Organismes de Placement Collectifs dédiés) de 25 % à l'horizon 2024 par rapport à 2019. Cet engagement se situe dans la fourchette haute des exigences de réduction des budgets carbone qui sont comprises entre -16 % et -29 % selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) entre 2019 et 2024. La métrique d'intensité carbone présente l'intérêt de suivre l'amélioration des processus de

production des entreprises en termes d'émissions carbone mais ne permet pas d'évaluer le respect par ces entreprises d'un budget carbone global en lien avec les trajectoires net zéro

Nouvel objectif climat à 2029

En 2023, nous fixons un nouvel objectif de décarbonation à horizon 2029 (couvrant la période 2019 - 2029) s'établissant à minima à 40% à horizon 2030 (avec pour année de référence 2019) pour les actions et les obligations d'entreprises en utilisant une métrique émissions financées de scope 1/2/3 total par millions d'euros investis en tentant de s'approcher de -50%, en lien avec le protocole de fixation d'objectifs de la Net Zero Asset Owner Alliance

La réduction de ces émissions est pilotée au sein des entités d'assurance par l'intermédiaire d'un outil d'optimisation du rendement des portefeuilles sous contrainte de budget carbone. Cet outil repose sur un arbre de décision permettant de modéliser la trajectoire de réduction des émetteurs en portefeuille sur un horizon de 10 ans et permet également de revaloriser les actifs (action et obligations) en utilisant des hypothèses financières qui varient en fonction des scénarios climatiques retenus (transition ordonnée, transition désordonnée ou monde chaud selon la typologie retenue par le NGFS²⁶).

L'utilisation de la métrique émissions absolues Scope 1,2 et 3 nous place dans une logique d'amélioration continue car l'objectif de maintien de l'augmentation de la température globale sous les 1.5°C requiert une baisse en absolu (et non relative, par intensité par exemple) des émissions globales. Dans une démarche de transparence et d'exhaustivité, cet objectif couvre non seulement les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions liées à la consommation d'énergie) mais également le scope 3 (émissions indirectes liées aux activités de l'entreprise). Nous nous engageons également à aligner notre portefeuille immobilier détenu en direct à une trajectoire 1,5 degrés (en utilisant la trajectoire [CRREM](#)).

Des investissements en faveur de la transition

Nos investissements dans des actifs durables se portent à 6,2 Mds € au 31/12/2022 représentant 12,3% du fonds général (9,6% au 31/12/2021). En 2022, nous avons investi 1 Md d'€ dans des actifs durables contre un objectif annuel de 500m€.

Nouvel objectif d'investissement durables

En 2023, nous avons décidé de porter notre objectif annuel d'investissements durables à 750m€, soit une augmentation de 50% de notre objectif antérieur

Un engagement dédié

Nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour accélérer la transition des entreprises en portefeuille. Dans ce cadre, le dialogue actionnarial est un levier d'action privilégié. Le dialogue actionnarial est réalisé par Abeille Asset Management pour notre compte. Des actions d'engagement ont été réalisées avec des compagnies pétrolières et des énergéticiens afin d'accélérer leur transition. Nous renforcerons progressivement notre démarche d'engagement auprès des entreprises des secteurs les plus fortement carbonés, à mesure que celles-ci ne répondent pas aux objectifs de l'Accord de Paris. En parallèle, nous établissons des politiques de sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels.

Nouvel objectif d'engagement

En 2023, nous avons décidé de mettre en place un dialogue actionnarial et un accompagnement systématique avec les **20 plus gros contributeurs** à l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances

²⁶ NGFS : Network for Greening the Financial Services

Nouvelle stratégie d'investissement charbon

En 2023, nous avons décidé de mettre en place une nouvelle stratégie d'investissement charbon en abaissant de moitié les seuils d'exclusion actuellement en vigueur

L'évaluation au service de la stratégie d'investissement

Nous nous efforçons d'employer les meilleures métriques et méthodologies d'analyse à notre disposition. Parmi elles, trois principales nous permettent de mesurer notre performance environnementale : l'empreinte carbone, la température de réchauffement induite par le portefeuille et la part verte taxonomique. L'empreinte carbone permet d'évaluer les émissions carbone financées par nos investissements. Cette mesure rétrospective, basée sur des données historiques, est enrichie par un arbre de décision nous permettant de projeter la trajectoire carbone des émetteurs en portefeuille à horizon 2030. Cette mesure est complétée par la température de réchauffement induite de notre portefeuille qui comprend une dimension prospective. La température capture en effet notre potentiel de contribution au réchauffement climatique et nous permet d'évaluer l'alignement de notre portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris. La part verte taxonomique quant à elle nous permet d'évaluer la contribution de nos investissements aux activités considérées comme environnementalement durables. Ainsi, ces métriques sont complémentaires et nous permettent d'obtenir différents éclairages de la performance environnementale sous l'angle climatique de nos investissements. Ces métriques clés font partie d'un ensemble plus large d'indicateurs, couvrant également les aspects sociaux et de gouvernance. Leur méthodologie est détaillée en annexe.

2. Notre empreinte carbone

2.1 - Les données climatiques de nos actifs liquides

Afin de piloter l'impact carbone de notre portefeuille d'actifs et d'identifier, soit les émetteurs avec le modèle d'affaires le plus intensif en carbone, soit les émetteurs contribuant le plus aux émissions carbone de notre portefeuille d'investissement, nous en mesurons son intensité carbone (exprimée en tCO₂e/m\$ de CA ou en tCO₂e/m€ de PIB pour les obligations souveraines) ainsi que ses émissions financées, c'est à dire les émissions absolues qui correspondent à nos investissements rapportés à la valeur de l'entreprise.

Intensité Carbone (Scope 1 & 2) au 31/12/2022

Classe d'actifs	Intensité Carbone (Scope 1 & 2) tCO ₂ e/m€ de CA (ou de PIB pour les obligations souveraines)	Couverture
Actions	116,5	97%
Obligations d'entreprises	91,9	94%
Obligations souveraines	141,9	95%
Titres structurés	10,5	98%
Total	111,7	95%
Total (hors titres structurés)	119,42	95%
Total (hors souverain)	81,69	95%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite - titres en direct et OPC transparents

Source : Abeille Assurances / MSCI.

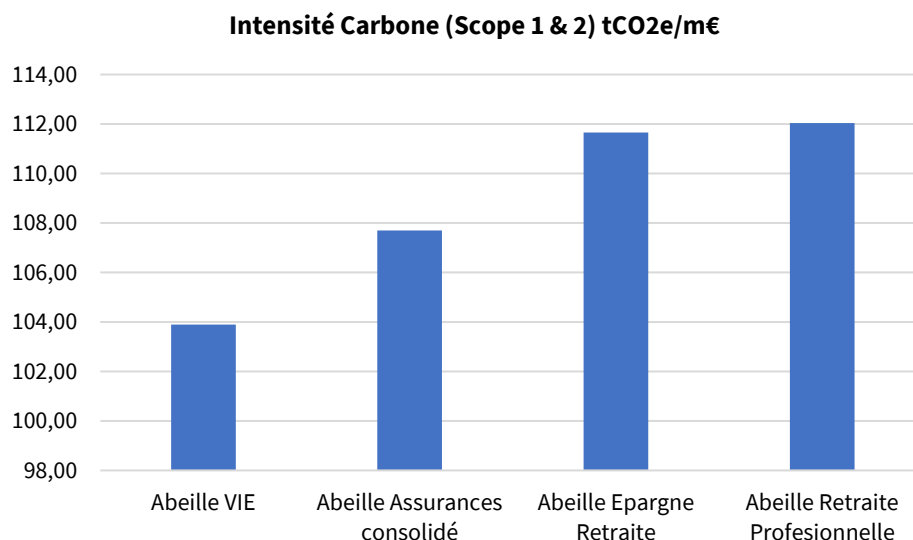
Emissions financées (scope 1,2 et 3) au 31/12/2022

Classe d'actifs	Emission de GES absolues (Scope 1, 2 & 3) en tCO ₂ e	Couverture
Actions	204 686	97%
Obligations d'entreprises	2 035 790	74%
Titres structurés	50 191	45%
Total	2 290 667	71%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite - titres en direct et OPC transparisés

Source : Abeille Assurances / MSCI.

Les résultats de notre premier reporting sur nos émissions carbone couvrant l'ensemble des scopes d'émissions (scope 1, 2 et 3) nous permettent de faire un état des lieux exhaustif de notre empreinte carbone. A un niveau plus granulaire, cela nous permet également de mettre en évidence les entreprises ayant une performance en décalage avec leurs pairs. L'évolution de ces résultats pourra nous permettre d'évaluer la pertinence de nos arbitrages d'investissement. Néanmoins, notre marge de manœuvre est davantage limitée dans le cas des investissements dans des fonds qui ne nous sont pas dédiés.

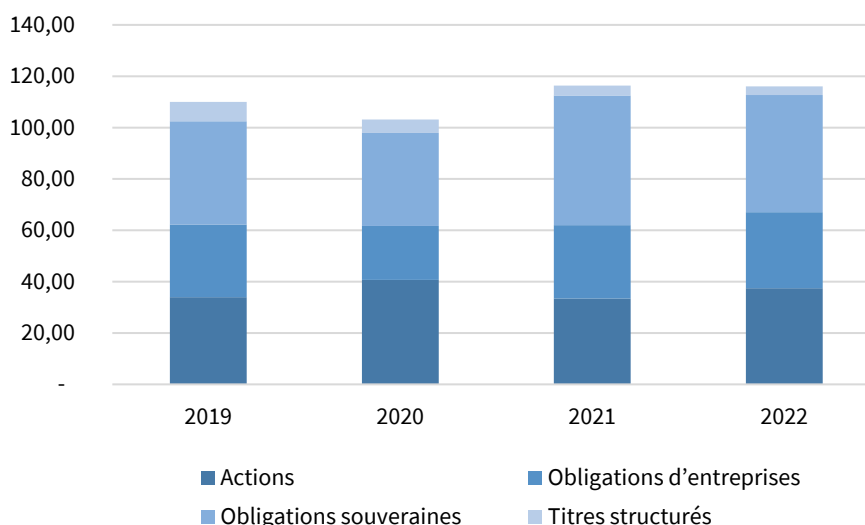


Périmètre : titres en direct et OPC transparisés

Source : Abeille Assurances

Nos entités ont des intensités carbone globalement similaires. Abeille Epargne Retraite doit, comme l'ensemble des autres entités, diminuer son intensité carbone afin qu'Abeille Assurances puisse respecter l'engagement pris dans le cadre de la NZAOA. Cet objectif demande une réduction de l'intensité carbone de 25% entre 2019 et 2024.

Évolution de l'intensité carbone (en tCO₂e/m€) moyenne pondérée (scope 1 & 2)



Périmètre : Portefeuille d'actifs liquides d'Abeille Epargne Retraite (actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines hors UC)

Source : Abeille Assurances

L'intensité moyenne pondérée de notre portefeuille nous permet de mesurer les émissions que nos investissements financent. Entre 2019 et 2022, l'intensité carbone a augmenté de 5,5%.

Plan d'amélioration 2023

Nous nous attacherons à adresser les limites méthodologiques de la mesure de l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement en travaillant sur les axes d'amélioration suivants :

- La comparabilité entre plusieurs exercices du fait de l'évolution des méthodologies et/ ou des périmètres d'analyse
- Le suivi de nos portefeuilles en utilisant la métrique émissions financées scope 1, 2 et 3
- Des analyses d'attribution plus fines de l'évolution de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement
- La déclinaison de l'objectif au niveau des secteurs d'activité en lien avec les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie et le protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance
- La crédibilité des trajectoires Net Zéro des entreprises à travers l'amélioration de notre arbre de décision relatif aux trajectoires des entreprises
- Les hypothèses sur lesquelles reposent les différents scénarios et projections
- Inclure les classes d'actifs non couvertes à présent par notre empreinte carbone comme la dette privée, le private equity et les infrastructures.

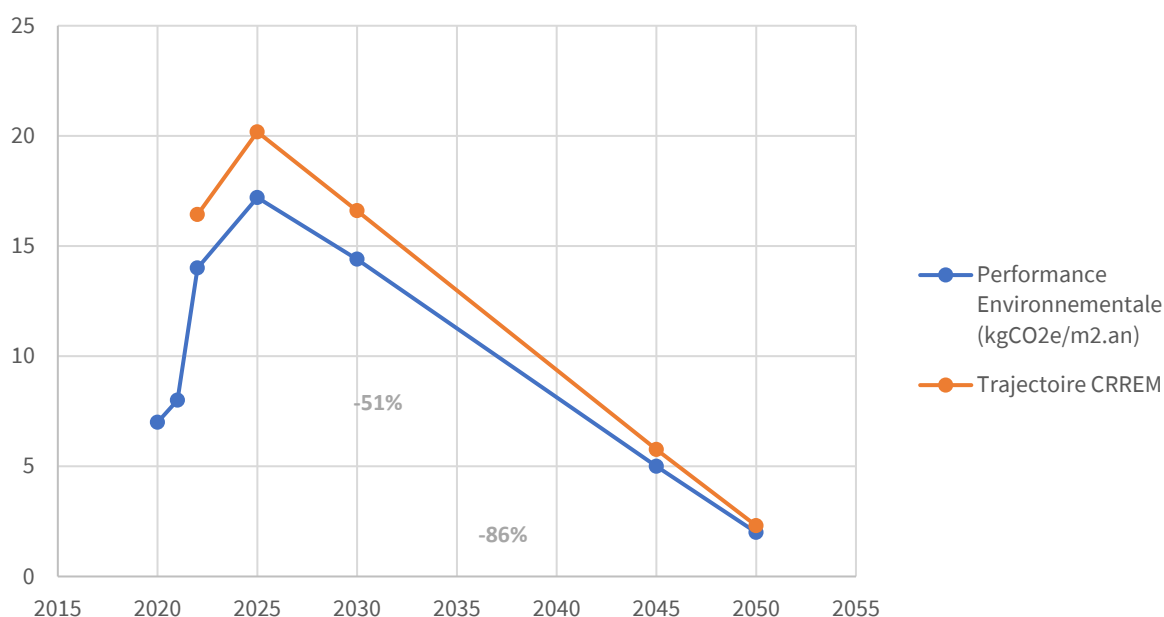
2.2 - La performance climatique de notre portefeuille immobilier

Notre suivi de la performance climatique s'étend également à celle de notre portefeuille immobilier. Pour ce faire, nous comparons l'intensité carbone (exprimée en kgCO₂e/m²/an) des mandats immobiliers Abeille Assurances par rapport à une trajectoire de décarbonation 1,5°C du portefeuille immobilier élaborée par le

CRREM²⁷. L'intensité carbone est projetée jusqu'en 2050 pour le portefeuille et le scénario 1,5°C. La forte augmentation de la performance environnementale de nos actifs immobiliers entre 2020 et 2021 s'explique par la reprise progressive de l'occupation des locaux suite aux confinements liés au Covid-19. En 2022, la performance environnementale s'est globalement maintenue par rapport à 2021. La légère augmentation que l'on peut noter provient d'un seul de nos actifs dont la consommation a fortement augmenté. Cet actif ayant une surface importante, cela influence grandement la valeur pour l'ensemble du parc. La raison de cette augmentation de sa consommation (et donc de ses émissions de GES) est à l'étude afin d'identifier des leviers de réduction.

Notre analyse a montré que les efforts de décarbonation des mandats immobiliers d'Abeille Assurances permettent de respecter l'objectif de 1,5°C de la trajectoire CRREM, fixé à 16,6 Kg éq CO₂/m².an à horizon 2030.

Trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier d'Abeille Epargne Retraite par rapport à un scénario 1,5 °C du secteur immobilier



Périmètre : Portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite ; Le périmètre comprend les actifs immobiliers, toute typologie confondue, avec une surface > 1 000 m² et dont les données de consommations annuelles sont complètes et exploitables avec à minima une consommation surfacique > 80 kWhEF/m².an. Les immeubles en cours de développement ne sont pas inclus dans le périmètre d'analyses. Cela correspond à 54% du portefeuille (en valeur). Source : Deepki

Les données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier depuis 2019 (-11,8% de consommation exprimée en kWh/m².an) témoignent des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine immobilier ainsi que de l'acquisition d'immeubles moins énergivores.

²⁷ Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) est un projet de recherche et d'innovation, qui définit des objectifs et des trajectoires de décarbonation pour le secteur de l'immobilier, afin de réduire les risques de transition.

Données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier d'Abeille Assurances

Performance énergétique (kWh/m².an)				Performance environnementale (kgCO2e/m².an)			
2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
120	121	118	112	6	7	8	14

Périmètre : Portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite (mandat) au 31/12/2022

Source : Deepki

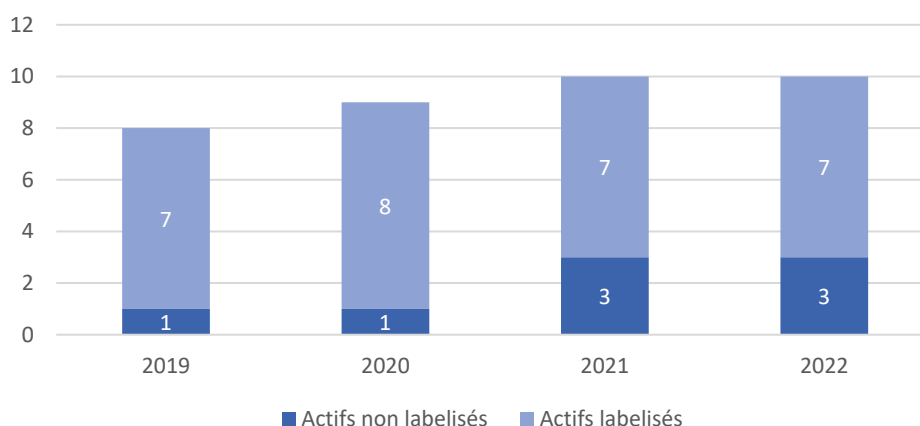
Performance énergétique (kWh/m².an)	Performance environnementale (kgCO2e/m².an)
2022	2022
143,9	20,0

Périmètre : Portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite (UC) au 31/12/2022

Source : Deepki

La part des actifs immobiliers bénéficiant d'une certification environnementale (BEEEA, HQE, LEED) est passée de 70% en 2019 à 76% en 2022, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant.

Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier d'Abeille Epargne Retraite



Périmètre : Portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite au 31/12/2022

Source : Ofi Invest Real Estate

Exemples de métriques de performance énergétique de deux plateformes logistiques neuves acquises depuis 2022

Projets	Estimation de l'émission carbone en 2022 des actifs en KgCO2/m2	Estimation de l'émission carbone en 2022 du benchmark OID en KgCO2/m2	Estimation de la consommation énergétique évitée en 2022 en kgCO2/m2	Estimation de la consommation énergétique évitée en 2022 en %
ANGERS	5	23	18	78%
VERPILLERE	5	23	18	78%

Plan d'amélioration 2023

Afin d'améliorer le suivi de notre performance climatique de notre portefeuille immobilier, plusieurs chantiers sont en cours de déploiement :

➤ **Premier chantier : Etablir une projection des économies d'ici 2030**

Durant le premier semestre 2023, un effort de projection des économies qui seront réalisées sur l'ensemble des bâtiments ainsi qu'une comparaison à la trajectoire du CRREM. Le but est d'obtenir un bilan ainsi qu'un plan d'action pour chaque actif chiffrant les économies carbone réalisées.

➤ **Second chantier : Estimer les impacts des investissements verts**

Ofi Real Estate AM utilise Deepki, un outil qui exploite les données des actifs immobiliers afin d'obtenir une vision globale de leur performance ESG. Nous prévoyons d'exploiter cet outil et les audits réalisés afin d'estimer l'impact des CAPEX verts sur la trajectoire carbone de chaque actif. Ces « CAPEX verts » représentent une estimation des investissements à réaliser afin d'améliorer la performance ESG d'un actif.

➤ **Troisième chantier : Fiabiliser la donnée utilisée**

Afin d'augmenter la fiabilité de la donnée énergétique utilisée par Deepki, nous proposons aux locataires de nos actifs de renseigner pour eux la déclaration de leur consommation annuelle sur la plateforme gouvernementale (OPERAT), permettant ainsi d'augmenter le taux de collecte de données réelles.

Focus sur un actif immobilier : INPOST

INPOST est un bâtiment du portefeuille d'Abeille Assurances des années 30 situé à Neuilly sur Seine accueillant des bureaux et des commerces. D'une surface de 4600m², il dispose d'une certification environnementale HQE (niveau : « Très bon ») et d'un fort potentiel géothermique. Le choix de son acquisition a été porté entre autres par ses caractéristiques ESG.



2.3 - L'analyse du potentiel de réchauffement du portefeuille (obligatoire et action) grâce à l'indicateur ITR de MSCI

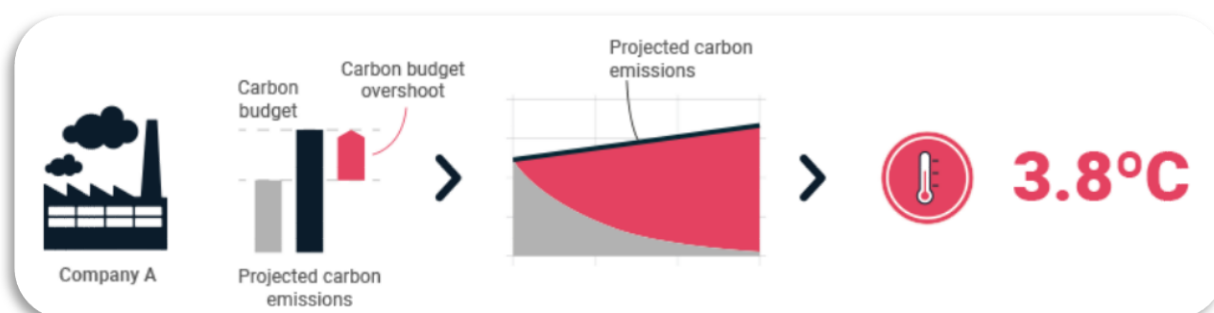
Nous utilisons l'indicateur ITR (pour *Implied Temperature Rise*) développé pour MSCI afin de mesurer la température du portefeuille d'investissement de manière prospective. Cet indicateur de température vient en complément des métriques d'empreinte carbone qui dressent un tableau des émissions passées des entreprises, parfois avec un décalage important, sans offrir d'indication sur ce qui pourrait se passer dans le futur.

Cette méthodologie prend en compte les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3. Davantage de détails au sujet de cette méthodologie se trouvent en annexe. Cet indicateur couvre en moyenne 88% de notre portefeuille. Le potentiel de réchauffement du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée du potentiel de réchauffement des titres en portefeuille selon leurs poids en portefeuille. Ce calcul se base sur l'alignement de chaque société détenue en portefeuille par rapport aux réductions nécessaires d'émission de

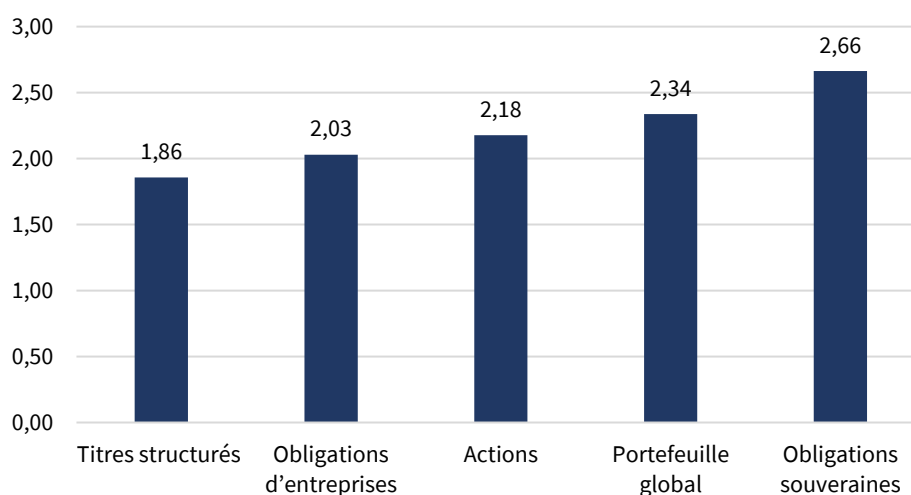
gaz à effet de serre (GES) de son secteur, pour s'aligner avec l'objectif de réchauffement de 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle²⁸.

La température de potentiel de réchauffement du portefeuille a baissé de 0,7°C passant de 3°C en 2020 à 2,3°C en 2022 reflétant le choix des gérants pour des actifs moins carbonés et également des modifications méthodologiques de la part de MSCI

Approche de calcul de température pour une entreprise ayant une trajectoire d'émissions au-delà du budget carbone indiqués par les scénarios scientifiques



Température de nos portefeuilles



Périmètre : Abeille Epargne Retraite, hors UC au 31/12/2022

Taux de couverture du portefeuille d'actions : 97%

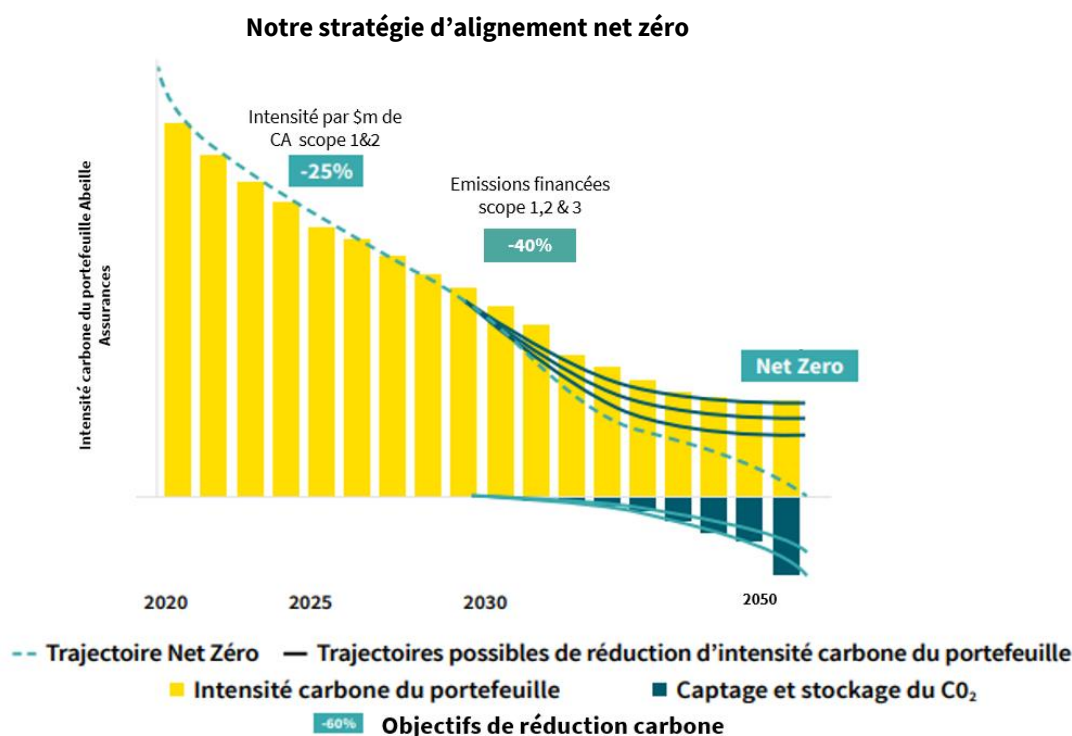
Taux de couverture du portefeuille d'obligations souveraines : 88%

Taux de couverture du portefeuille d'obligations d'entreprises : 86%

Taux de couverture du portefeuille global : 88%

Source : MSCI

²⁸ Les scénarios considérés sont les scénarios publiés dans le rapport UNEP Emissions Gap Report : <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>



3. Des politiques d'investissement idoines pour soutenir notre ambition d'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris

3.1 Notre stratégie d'investissement durabilité

Afin de nous inscrire dans une démarche d'amélioration ainsi que pour atteindre nos objectifs climatiques, nous adoptons une triple stratégie :

- Financer la transition énergétique, à travers les infrastructures d'énergies renouvelables et des entreprises développant des solutions climat ;
- Dialoguer avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition, car nous sommes convaincus de l'impact de notre démarche d'engagement, en tant qu'investisseur et actionnaire ;
- Cesser nos investissements dans les entreprises :
 - Les plus exposées aux énergies fossiles non-conventionnelles et au charbon,
 - Dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

L'ensemble des politiques détaillées ci-après s'appliquent aux nouveaux investissements. Les obligations concernées étant en portefeuille avant la publication des politiques d'exclusion seront détenues jusqu'à maturité si elles interviennent avant 2030 pour le charbon et les hydrocarbures non conventionnels. Néanmoins, l'exposition actuelle d'Abeille Assurances et ses entités d'assurance au secteur pétro-gazier est minime. Pour les actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés), cette exposition est inférieure à 0,5%. Si l'on se limite aux seuls investissements en actions, nous n'avons pas d'investissements en titres directs ou dans des OPC dédiés dans les sociétés figurant dans les listes d'exclusion charbon et hydrocarbures.

Pour autant, nous formalisons nos exclusions via des politiques dédiées, qui sont régulièrement étendues ou révisées. Cette stratégie s'applique aux activités d'investissement d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance.²⁹

Stratégie d'investissement charbon

Notre stratégie d'investissement charbon a été revue le 30 juin 2023 et se veut plus exigeante. Abeille Assurances applique désormais des seuils d'exclusion plus restrictifs que ceux fixés en 2019 par la Global Coal Exit List ³⁰(GCEL) établie par l'ONG Urgewald.

Les entités excluent ainsi tout nouvel investissement dans les entreprises suivantes :

- **Développeurs charbon** : Entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique, de génération d'énergie impliquant l'utilisation du charbon thermique ou de développeurs d'infrastructures de charbon quelle que soit leur taille.
- **Seuil absolu** : entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 2 GW et entreprises actives dans les mines de charbon à partir du 1^{er} euro de chiffre d'affaires.
- **Seuil relatif** : entreprises dont 10% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens, à défaut le pourcentage des capacités installées.

➤ Périmètre d'application

Cette stratégie d'investissement s'applique dans le mandat géré par Abeille AM à tous les titres obligataires et actions détenus en direct par les entités ainsi qu'à tous les OPC gérés par Abeille AM pour le compte d'Abeille Assurances.

➤ Un accompagnement des énergéticiens par l'engagement

Abeille Assurances ne financera ni n'investira dans le charbon thermique à partir de 2030 au plus tard (toutes classes d'actifs et toute zone géographique confondues) en lien avec les trajectoires d'alignement à l'accord de Paris.. Cette politique d'investissement s'accompagne d'une politique d'engagement actif qui consiste pour Abeille Assurances à inciter les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressif de leurs infrastructures liées au charbon thermique.

À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science Based Targets » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « well below 2°C » ainsi que la publication d'un plan de sortie crédible du charbon effectif au plus tard à 2030, l'entreprise est exclue des portefeuilles d'investissement des entités. Pour les énergéticiens, nous demandons une fermeture de sites dans les plans de sortie. Lorsque l'entreprise propose d'autres stratégies comme la cession ou la reconversion vers d'autres énergies fossiles, un engagement sera réalisé avec l'énergéticien.

Stratégie d'investissement hydrocarbures

Nous n'investissons plus dans les entreprises :

- Dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile³¹ ;

²⁹ Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (ci-après dénommées « les entités »).

³⁰ <https://coalexit.org>

³¹ Ces exclusions seront définies à partir des données de la liste GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour annuellement

- Dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels³² ;
- Ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique, après le 1er juillet 2022³³.

A compter du 1er janvier 2030, les entités s'engagent à exclure tout nouvel investissement sur les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels. Toutefois, afin d'encourager les efforts d'atténuation mis en œuvre par ces émetteurs, les entités se réservent le droit d'investir :

- Sur d'éventuels Green Bonds émis par des entreprises exclues de leurs univers d'investissement, sous réserve que ceux-ci aient fait l'objet d'une Second Party Opinion attestant de leur caractère durable ainsi que d'un avis positif de notre société de gestion (Abeille Asset Management);
- Sur d'éventuelles émissions de dettes de filiales ou joint-ventures de ces émetteurs, pourvu qu'elles soient entièrement dédiées à la production d'énergies renouvelables.

Afin de se conformer aux recommandations de l'AIE, les entités mettent en place une stratégie d'exclusion graduelle des émetteurs développant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation de champs pétro gaziers. Depuis juillet 2022, les émetteurs du secteur pétro-gaziers sont classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (CAPEX) considérée comme en dépassement par rapport au scénario Net Zero de l'AIE³⁴ selon le classement établi en 2022 par Climate Actions 100+.

- Les émetteurs appartenant aux deux premiers terciles de ce classement seront exclus de notre univers d'investissement dès le 1er juillet 2022 ;
- Les émetteurs appartenant au dernier tercile de ce classement feront l'objet d'une démarche d'engagement. A l'issue de cet engagement, et au plus tard en 2025, les émetteurs n'ayant pas démontré la tangibilité de leur démarche de transition énergétique seront exclus de notre univers d'investissement.

Le processus d'engagement et les critères d'évaluation de la démarche de transition énergétique des émetteurs sont détaillés dans la partie relative à la stratégie d'engagement auprès des émetteurs. Les entreprises du secteur pétro-gazier mentionnées dans la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald comme ayant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation pétro-gazière mais pour lesquels l'information concernant les montants de CAPEX en dépassement par rapport au scénario de l'AIE ne sont pas disponibles, seront exclus de notre univers d'investissement.

Périmètre d'application :

Cette stratégie s'applique aux actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés) par les entités concernées par cette stratégie

S'agissant des fonds gérés par des sociétés de gestion externes dans lesquels les entités sont investies, les entités requièrent de celles-ci qu'elles définissent une politique d'investissement sur le secteur pétro-gazier, incluant a minima :

- Une définition des énergies fossiles considérées comme non-conventionnelles ;
- L'application de seuils d'exclusion aux émetteurs les plus impliqués dans la production et/ou l'exploitation de ces hydrocarbures s'appuyant sur des indicateurs clairement définis ;
- Des mesures d'engagement et/ou d'exclusion appliquées aux émetteurs impliqués dans le déploiement de nouveaux projets de production d'hydrocarbures ;
- La liste des fonds couverts par les mesures d'exclusion et/ou d'engagement mises en œuvre. Abeille Asset Management, société de gestion opérant pour le compte des entités, s'engage à intégrer à ses critères de sélection des fonds, les éléments publiés par les sociétés de gestion externes sur ce sujet. A compter de 2025,

³² Ces filtres d'exclusions seront définis à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI.

³³ L'exclusion prendra effet à partir de la publication, par un émetteur, d'une décision finale d'investissement (« Final Investment decision») concernant un projet de nouveau champ d'exploitation pétro-gazier ou d'extension d'un champ existant dans la zone Arctique

³⁴ Ce classement sera effectué sur la base du benchmark publié par l'initiative Climate Action 100+.

Abeille Asset Management prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.

Pour les Unités de Compte (33% de nos encours), ce sont les politiques d'exclusion des sociétés de gestion des supports qui s'appliquent. L'essentiels de ces sociétés ont des politiques d'exclusion sur le charbon.

Plan d'amélioration 2023

En 2023, la stratégie d'investissement charbon a été renforcée avec un abaissement des seuils d'exclusion et une prise en compte des trajectoires SBTi des entreprises

Dans la stratégie de souscription d'assurance

La politique de restrictions strictes de souscription d'assurance s'applique à :

- L'exploitation de mines souterraines ;
- La construction de nouvelles centrales électriques au charbon et de mines de charbon ;
- Les entreprises ayant des revenus générés par l'extraction de charbon thermique et ce, dès le premier euro de chiffre d'affaires ;
- Les entreprises développant de nouveaux projets de mines de charbon, de centrales thermiques et ce dès le premier euro de chiffre d'affaires.

3.2 S'engager auprès des instances de place

Le Groupe Aéma et Abeille Assurances ont rejoint la Net Zero Asset Owner Alliance en 2022. La Net-Zero Asset Owner Alliance est une coalition regroupant des investisseurs institutionnels qui se sont engagés à atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Cette coalition est soutenue par l'UNEP FI, l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement. Les signataires s'engagent à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille pour fin 2025 et tous les cinq ans et à publier les taux d'atteinte.

Abeille Assurances a également renouvelé son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Carbon Disclosure Project est un organisme demandant aux entreprises de publier un reporting sur le climat à destination des investisseurs. Abeille Assurances répond au reporting sur le climat du CDP, mais utilise également les données du CDP dans ses investissements.

Enfin, Abeille Assurances poursuit son engagement auprès des instances de place sur le sujet climatique par la signature des principes pour l'investissement responsable (UNPRI), soutenus par les Nations unies. Ces principes nous engagent en tant qu'investisseurs à intégrer les enjeux ESG et notamment climat dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissements. Les signataires rapportent annuellement sur leur activité d'investissement responsable.

L'ensemble des initiatives et groupes de place dans lesquels s'est engagée Abeille Assurances peut être retrouvé au chapitre « 1.3. »Participer à l'évolution du marché » (Partie B).

H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie

1.1 - Notre alignement aux objectifs de la COP 15

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. La perte de biodiversité et de capital naturel peut à ce titre se transformer en risque financier. Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour préserver et restaurer la biodiversité. Fort de ces constats, Abeille Assurances est conscient qu'il est impératif d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie. Abeille Assurances entend ainsi jouer un rôle moteur sur ces problématiques, tant à son niveau qu'auprès de ses parties prenantes, et s'engage à réduire ses impacts sur la biodiversité et à agir en faveur de la restauration et de la protection des écosystèmes, en lien avec les objectifs nationaux et internationaux.

Stratégie d'alignement

S'agissant de notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité, Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre une trajectoire qui s'insère dans les objectifs du texte utilisé comme base de négociation pour la COP15³⁵ sur la diversité biologique, et notamment les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à savoir :

- La conservation de la biodiversité ;
- L'utilisation durable de ses composants ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées.

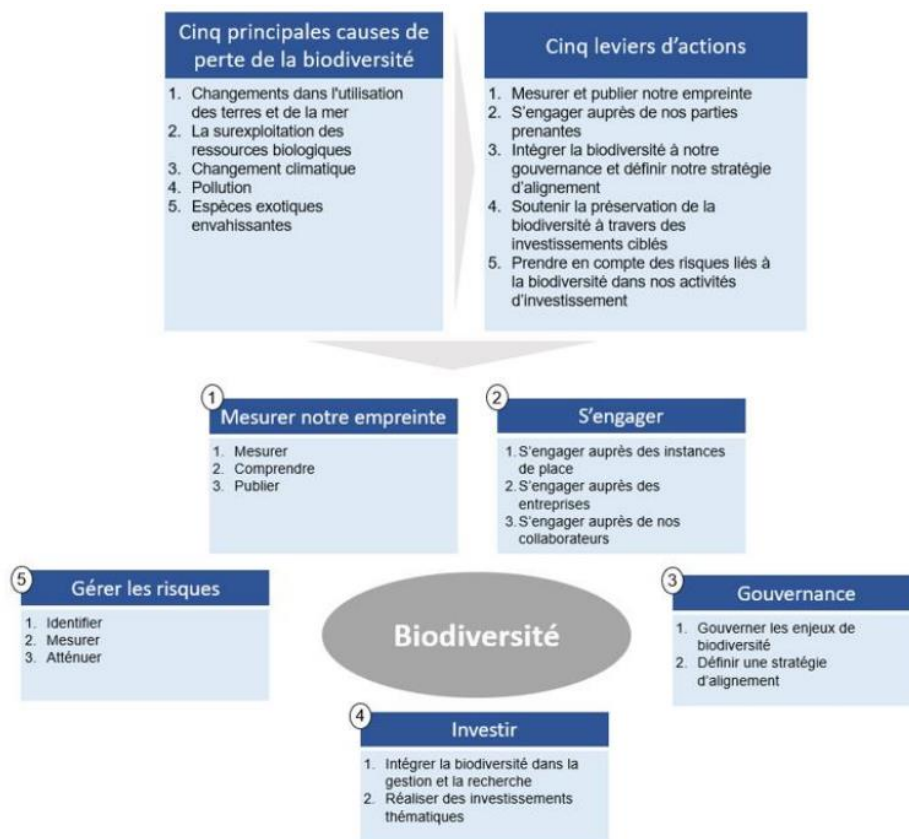
Cette ambition ne pourra réellement se concrétiser que lorsque les données et méthodologies idoines auront été testées et validées, notamment dans le cadre des travaux que nous menons avec la Finance For Biodiversity Foundation, l'objectif étant de définir un cadre méthodologique d'alignement des portefeuilles d'investissement aux objectifs de préservation de la biodiversité d'ici fin 2023. Cet alignement pourra se faire par exemple en définissant des seuils sectoriels pour les pressions s'exerçant sur la biodiversité. Dans l'interim, nous analysons la meilleure manière de réduire notre impact négatif sur la biodiversité. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la réduction tendancielle de la métrique MSA.km²³⁶ (que nous mesurons depuis 2021) ou toute autre métrique que nous jugerons satisfaisante pour atteindre ces objectifs. A terme, notre ambition est que nos investissements ne causent plus de perte de surfaces et d'intégrité aux écosystèmes, qu'ils ne constituent pas une menace pour les espèces en danger et qu'ils participent à maintenir une diversité génétique au sein des espèces. Nous commençons également à mesurer notre dépendance en utilisant l'outil [ENCORE](#).

L'illustration ci-dessous synthétise notre approche en faveur de la biodiversité et du capital naturel.

³⁵ 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique

³⁶ Le MSA.km² (Mean Species Abundance) est une métrique de préservation de la biodiversité à une échelle locale qui représente la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA. Une surface avec un MSA de 0% est une surface ayant complètement perdu l'intégrité de sa biodiversité originelle.

Stratégie biodiversité d'Abeille Assurances



Plan d'amélioration 2023

- Nous examinerons les modalités d'implémentation du cadre TNFD
- Nous travaillons avec la Finance For Biodiversity Foundation sur la définition de trajectoires d'alignement sectoriels
- Nous mesurerons plus finement notre exposition à l'érosion de la biodiversité et notre dépendance aux services écosystémiques
-

1.2 - S'engager auprès des instances de place

Nous nous engageons à porter les sujets ayant trait à la biodiversité et au capital naturel dans les instances de place. Nous avons adhéré, par le biais d'Aéma Groupe, à la Finance for Biodiversity Foundation depuis septembre 2022 et nous nous engageons à ce titre à mettre en œuvre d'ici fin 2025 les mesures suivantes :

- Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- Intégrer la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable et de dialogue actionnarial comme c'est le cas pour l'huile de palme ;
- Evaluer les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;
- Rendre compte chaque année des actions mises en place au sein de nos portefeuilles d'investissement pour favoriser la biodiversité et en faire reculer l'érosion. Au sujet de la biodiversité, Abeille Asset Management est également membre de la Finance for Biodiversity Foundation et a rejoint l'initiative de financement de l'économie bleue durable (EBS).

Son engagement a pour principaux objectifs de :

- Sensibiliser les entreprises et les clients à cette thématique biodiversité ;
- Faire progresser les connaissances en matière d'indicateurs de mesure et de trajectoires d'alignement au sein de la communauté d'investisseurs.

2.- Notre impact sur la biodiversité

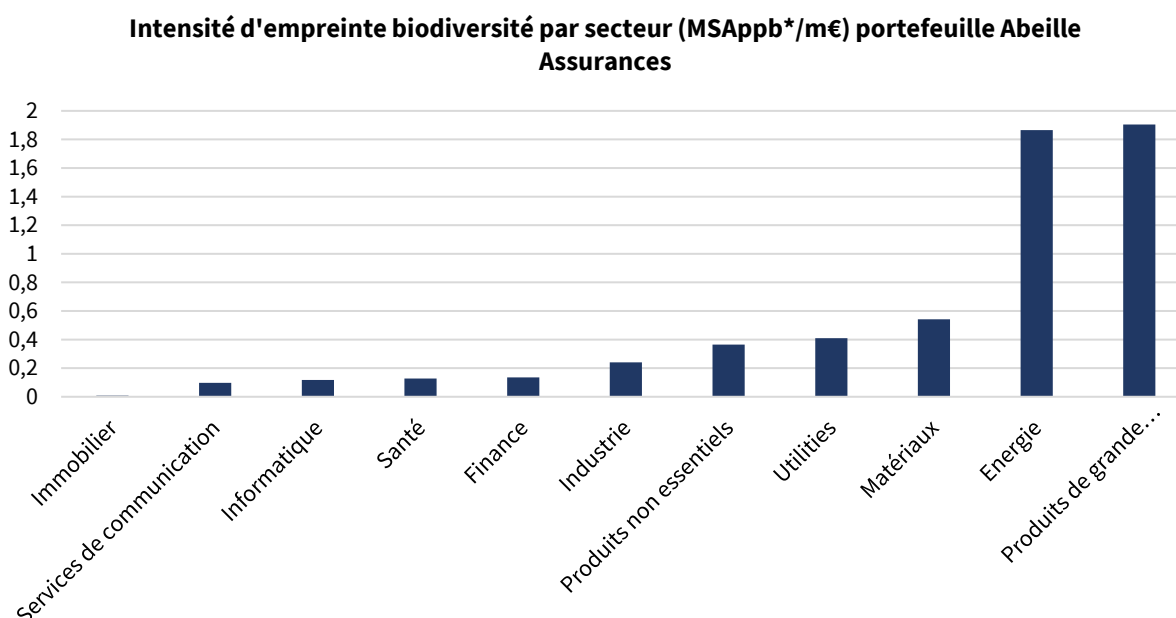
Notre empreinte biodiversité

L'empreinte d'artificialisation absolue du portefeuille global est de **264 MSAppb*** (périmètre Abeille Epargne Retraite hors UC, taux de couverture : 83,6%). Cela correspond à un taux de couverture de 62,22% dans l'encours total, pour un montant couvert de 16,3 mds€.

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité. Notre société de gestion a retenu la métrique développée par Carbon4 Finance et la CDC Biodiversité, mais nous suivons avec attention les avancées méthodologiques qui se développent sur le marché afin de sélectionner les indicateurs représentant le plus fidèlement les impacts de notre portefeuille sur la biodiversité.

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.



Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC) au 31/12/2022

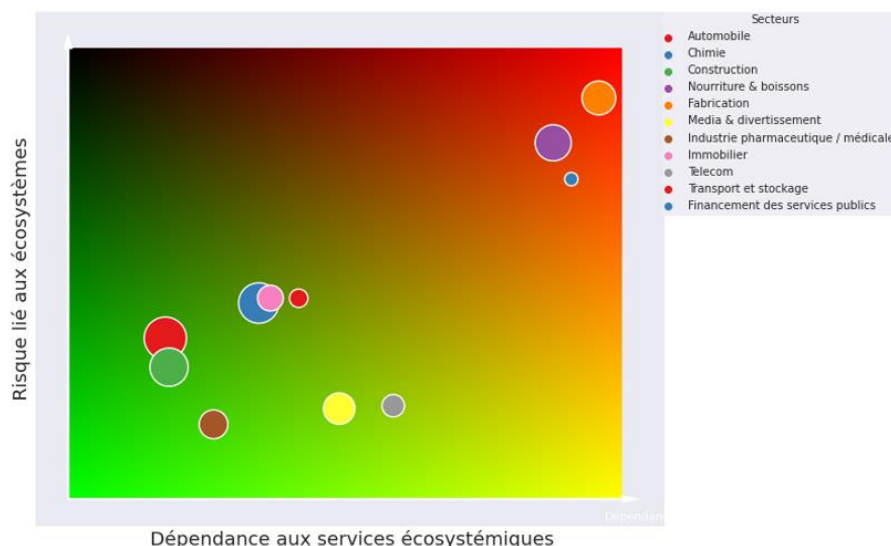
Source : Abeille Assurances

L'impact important des entreprises de grande consommation sur la biodiversité s'explique en partie par l'importante surface nécessaire à la culture des produits alimentaires. L'utilisation des sols (culture) et le changement d'usage des sols (conversion de surfaces intouchées en terres arables par exemple) sont des

pressions capturées par le modèle développé par Carbon4 Finance qui sont caractéristiques de l'industrie de production de biens de grande consommation.

Ce secteur, qui comprend la production de nourriture et de boissons est également fortement dépendant aux services écosystémiques fournis par la biodiversité. L'agriculture repose en effet de façon importante sur les services de régulation et d'approvisionnement, notamment du fait de sa forte dépendance à l'eau.

Dépendances et risques de nos portefeuilles d'investissements aux risques écosystémiques



Source : Abeille Assurances

Ces premières analyses nous permettent d'identifier les secteurs plus à risques et ainsi de guider notre stratégie d'investissement.

Le score Biodiversity & Land Use Exposure donne un score de risque allant de 0 à 10 à chaque société (10 étant le plus mauvais) en agrégeant deux piliers de notation :

- Exposition aux risques liés à la biodiversité (sur 10), en fonction du type d'activités et de leur localisation ;
- Gestion des risques liés à la biodiversité (sur 10), qui est basée sur quatre segments :
 - Transparence et politique de risques,
 - Programmes de protection et restauration des écosystèmes,
 - Performance passée et
 - Controverses liées à la biodiversité.

Actifs	Score Biodiversité MSCI	Couverture
Actions	1,99	22%
Obligations d'entreprises	1,75	61%
Obligations souveraines	1,06	66%
Total	1,66	97%

Périmètre : Abeille Epargne Retraite - titres en direct et OPC transparents au 31/12/2022

Source : MSCI

Le score final permet de comparer des entreprises en fonction de leur exposition et capacité à gérer les risques liés à la biodiversité.

Nous suivons également le Coefficient de Biotope Surfacing (CBS) de nos investissements immobiliers. Il décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (ou surface végétalisée) par rapport à la surface totale

d'une parcelle. En 2022, 60% des actifs en valeur bénéficient de surfaces végétalisées telles que des espaces verts, jardins d'hiver ou terrasses plantées. Augmenter ce coefficient favorise la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie, la santé et le bien-être des populations locales.

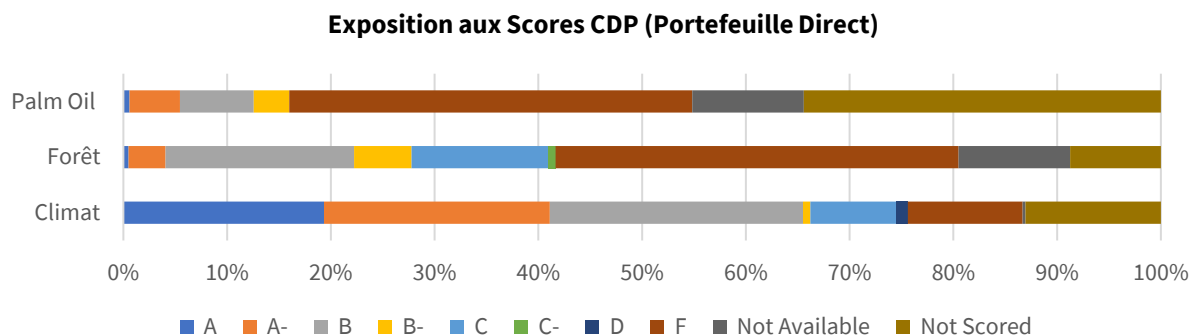
Analyse de la contribution de nos investissements à la déforestation

La lutte contre la déforestation est un enjeu crucial pour la préservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes naturels. Nous avons ainsi analysé l'exposition aux risques de déforestation de nos portefeuilles d'investissement en utilisant plusieurs bases de données publiques et privées, et avons identifié les émetteurs en portefeuille qui doivent être les cibles prioritaires de notre engagement actionnarial en 2023 et 2024.

Notre analyse s'est concentrée sur les mandats de gestion euros (55,8Md€), et plus particulièrement sur la partie obligations d'entreprise et actions détenues en direct, soit 17,8 milliards d'euros. Les bases de données utilisées sont Forest500, Carbon Disclosure Project (en se concentrant sur les scores Forêt, Climat et Huile de Palme) et ZSL SPOTT. Sur la base de ces données, nous produisons des analyses nous permettant de mieux comprendre l'exposition de notre portefeuille aux risques de déforestation et de déterminer les entreprises qui doivent faire l'objet d'un engagement actionnarial ciblé en matière de protection de l'environnement. Cette mission d'engagement vise principalement à inciter ces entreprises à mettre en place des démarches responsables sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Cette démarche témoigne de notre engagement à prendre en compte les enjeux environnementaux dans nos activités de gestion de portefeuille et à agir concrètement pour la protection de la biodiversité et la préservation des écosystèmes naturels.

Analyse de notre exposition à la déforestation via nos investissements sur la base des scores CDP

Le CDP (Carbon Disclosure Project³⁷) attribue des scores allant de A à D (ou F pour les entreprises qui ont été sollicitées mais qui n'ont pas répondu, D étant le score le moins bon) pour chaque commodité sur lesquelles elles souhaitent divulguer (huile de palme, soja, produits bovins et produits du bois). Les scores sont attribués en fonction de la gestion effective des risques liés à la déforestation et à ces risques.



Périmètre : Abeille Epargne Retraite – Obligations et actions détenus en direct au 31/12/2022

Source : Abeille Assurances – CDP

La couverture de l'analyse aux données de CDP est de 94% en 2022, ce qui représente 16,8Md€ couverts par les données CDP. Si la gestion des risques climatiques est globalement bien prise en compte, une dégradation est constatée concernant les enjeux liés à la forêt et à l'huile de palme

³⁷ <https://www.cdp.net/fr>

Plan d'amélioration 2023

- Le renouvellement de cette analyse à fin 2023 pour identifier les évolutions
- L'élargissement du périmètre de l'analyse sur nos mandat Euros en transposition globale (partie obligations d'entreprises et actions)
- L'amélioration de notre connaissance du sujet biodiversité, à travers l'appropriation des contenus de la TNFD et notamment de son cadre d'analyse à destination des acteurs financiers LEAP-Fi.
- Le travail sur l'intégration du GBS ou d'autres métriques dans nos processus d'investissements afin de fixer des objectifs d'alignement biodiversité à horizon 2030
- Mesurer notre dépendance à la biodiversité

3. Notre politique d'exclusion biodiversité

Dans un premier temps, nos actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation. Cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants.

Nous avons donc décidé de focaliser notre action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion se porteront principalement sur :

- Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme et
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme

Un processus d'engagement avec l'aval de la chaîne de valeur a débuté en 2023 pour une durée de deux ans

Les détails de cette stratégie sont les suivants :

Huile de palme

Dès le 1^{er} janvier 2023, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

- Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires grâce à la production ou la distribution d'huile de palme
- Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO³⁸ aux niveaux les plus exigeants (Segregated ou Identity Preserved) est inférieure à 30% de la part d'huile de palme produite ou distribuée
- Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO produite ou distribuée est inférieure à 50%

Les producteurs sont les entreprises qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme. Les distributeurs sont ceux distribuant que des produits à base d'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

³⁸ RSPO : Responsibly sourced palm oil (huile de palme sourcée de façon responsable)

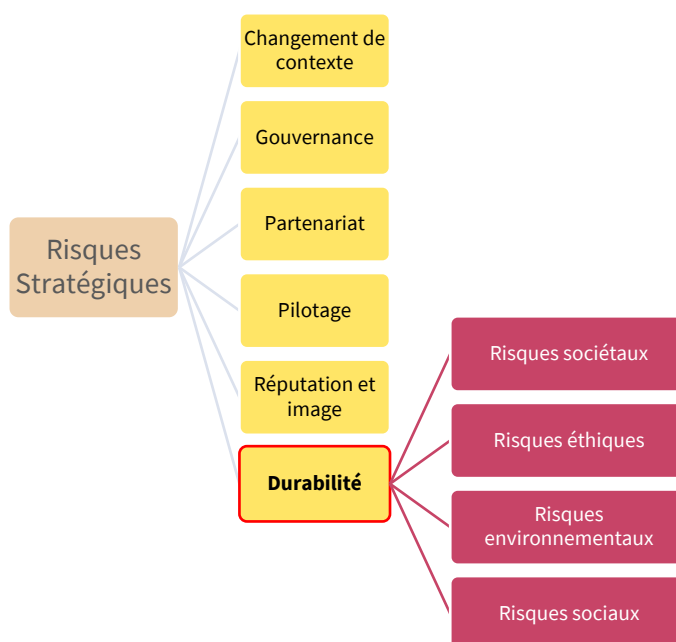
Plan d'amélioration 2023

- Nous travaillons à l'intégration de nouvelles exclusions de l'univers d'investissement (biocides, pesticides) venant compléter celles existantes sur l'huile de palme.

I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Nous sommes convaincus que les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont des enjeux majeurs des années à venir, à la fois pour l'économie et la société. Des travaux ont été menés avec le groupe AEMA pour prendre en compte le risque de durabilité³⁹ dans la cartographie des risques. Ainsi, le risque de durabilité a été défini comme un risque de niveau 2 inclus dans les risques stratégiques qui sont eux des risques de niveau 1. Le schéma suivant présente l'articulation du risque de durabilité :

Cartographie des risques Abeille Assurances



L'identification, l'évaluation, le pilotage et le suivi des risques en matière de durabilité sur le périmètre des actifs financiers, comprenant l'articulation du risque de durabilité avec les autres risques, sont de la responsabilité de la Direction des Investissements. Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, épaulé par son comité d'audit et des risques, valide la stratégie d'Abeille Assurances dans ce domaine.

En 2023, des améliorations seront apportées d'un point de vue méthodologique afin de proposer une cartographie des risques globale intégrant les risques de durabilité. Ces risques sont définis au niveau du groupe et s'appliquent de la même façon pour les entités d'assurance Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé.

³⁹ Les risques en matière de durabilité sont définis par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».



Les risques de durabilité se sont invités de manière tangible dans le quotidien des assureurs avec une année 2022 marquée par des climatiques soutenus et la manifestation flagrante de l'intensification et de la fréquence des catastrophes naturelles, qui ne sont déjà plus les sinistres que nous gérons traditionnellement. Il importe donc plus que jamais de les intégrer de manière très concrète dans tous nos outils de gestion des risques pour être à l'abri de mauvaises surprises.

Victorien Poncelet (Directeur des Risques d'Abeille Assurances)



1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)

Abeille Assurances a fait le choix d'une approche d'investissement durable et prend à ce titre en compte l'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions relatives aux investissements réalisés pour le support en euros.

La gestion extra-financière du support poursuit ainsi trois principaux objectifs :

- Minimiser les risques liés à des considérations ESG, en particulier les risques liés à la transition climatique et à la perte de biodiversité à travers :
 - Un processus d'engagement et de dialogue avec les émetteurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques en termes de durabilité
 - Une exclusion des émetteurs dont les activités génèrent des effets néfastes majeurs sur l'environnement et la société et la mise en œuvre de mesures de suivi et d'atténuation des principales incidences négatives (PAI) causées par les investissements du support.
- La diminution de l'empreinte carbone du produit en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris (neutralité carbone à horizon 2050 avec fixation d'objectifs intermédiaires à 2025 et à 2030).
- La préférence d'opportunités d'investissement liées à la transition énergétique.

Au regard de ces objectifs, nos supports en euros promeuvent des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les processus suivants garantissent la prise en compte des caractéristiques environnementales et sociales du support :

- Suivi des notes ESG des émetteurs en portefeuille
- Suivi de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille
- Analyses de controverses
- Application de la Politique d'engagement actionnarial
- Application de la Politique de vote

Abeille AM est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ces approches. Son suivi est effectué à intervalle trimestriel, dans le Comité ESG/Climat lors de laquelle Abeille AM et Abeille Assurances échangent sur les caractéristiques ESG et Climat des portefeuilles ainsi que sur les objectifs à atteindre à court et moyen terme.

1.1 - Identifier les risques relatifs au changement climatique

Le dérèglement climatique est un risque majeur pour l'activité d'assurance d'Abeille Assurances. Dans une stratégie de gestion du risque, nous avons développé un ensemble de travaux sur des outils afin de l'identifier et le gérer. Au passif, nous avons par exemple mis en place des zoniers climatiques permettant de différencier les risques d'inondation (ruissellement, submersion marine, remontée de nappe...) suivant la localisation de

l'objet assuré. C'est en effet le principal aléa climatique physique en France dû au dérèglement climatique⁴⁰. Nous avons également contractualisé avec des fournisseurs de données afin de pouvoir davantage rationaliser et quantifier ces événements et leur impact sur nos activités.

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques qui apparaissent comme des enjeux majeurs touchant à la fois l'actif et le passif :

- Les **risques physiques** sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique. Les 3 risques physiques majeurs pour Abeille Assurances sont les risques d'inondation (incluant le risque de submersion marine), de sécheresse et de tempêtes. A date, seuls les investissements dans des obligations souveraines et dans l'immobilier sont couverts par l'analyse de ces types de risques ;
- Les **risques de transition** sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone ou aux changements d'habitude de consommation ;
- Les **risques de litige** sont les coûts liés à la responsabilité juridique des entreprises dans leur lutte contre le réchauffement climatique.

Ces risques sont identifiés au niveau du groupe Abeille Assurances, mais se déclinent de la même façon à ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé.

Plan d'amélioration 2023

- Les outils utilisés pour gérer les risques sont en cours d'amélioration. Le rapport ORSA (Pilier 2 de Solvency 2) intègre désormais le risque de durabilité dans la cartographie des risques majeurs, et décrit ainsi son pilotage et les actions mises en œuvre pour le gérer. Le risque lié au changement climatique est considéré comme un risque transverse qui vient accentuer le cas échéant les autres risques identifiés. De la même manière, les politiques ont été mises à jour pour intégrer la notion de durabilité.
- Une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par les principaux risques de durabilité sera à définir à l'avenir

1.2 - Identifier les risques liés à l'érosion de la biodiversité

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques liés à la biodiversité qui impactent l'actif et le passif :

- **Risques physiques** : liés à la dépendance des activités économiques à la biodiversité. Ces risques concernent le potentiel de réduction de la quantité et qualité des services écosystémiques fournis par les systèmes naturels. De nombreux secteurs sont directement concernés : agriculture, foresterie, textile, producteurs d'énergie, tourisme, et l'ensemble de l'économie de manière indirecte à travers leurs chaînes de valeur. Par exemple, la réduction de la pollinisation peut réduire le rendement des cultures alimentaires, et donc directement impacter les revenus de l'industrie agricole et indirectement ceux de la grande distribution. Les entreprises sont donc exposées à une perte de valeur en fonction du niveau de dépendance de leurs activités aux services écosystémiques.
- **Risques de transition** : à l'instar des risques de transition liés au climat, le risque de transition biodiversité découle des actions ou changements structurels (réglementation, changements technologiques, comportements des consommateurs et évolution des prix) pour combattre ou réduire les pertes de

⁴⁰ [Risques climatiques : six français sur dix sont d'ores et déjà concernés – Notre Environnement.gouv](#)

biodiversité. Les entreprises ayant un fort impact négatif sur les écosystèmes (agriculture, foresterie, exploitation minière, énergie, transports, infrastructures) seront les premières touchées.

- **Risques de litige** : coûts additionnels liés à la responsabilité juridique des entreprises jugées responsables d'impact négatif sur la biodiversité.

2. - Evaluer les risques de durabilité

2.1 - Evaluer les risques ESG

2.1.1 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs liquides

Un des piliers de notre démarche d'évaluation des risques de durabilité est la mesure du score ESG de notre portefeuille. Dans une démarche d'amélioration continue, nous nous efforçons d'améliorer ce score en sélectionnant les émetteurs les plus performants sur le plan ESG.

Classe d'actif	Score ESG	Couverture
Actions	7,24	97%
Obligations d'entreprises	7,31	93%
Obligations souveraines	6,27	99%
Titres structurés	6,89	100%
Total	6,75	96%

Périmètre : Portefeuille Abeille Epargne Retraite (hors Unités de Compte) au 31/12/2022

Source : MSCI



Depuis 2017, nous avons constamment amélioré le score ESG moyen de notre portefeuille. Ces chiffres étayent notre volonté toujours plus importante de sélectionner les émetteurs les plus performants sur le plan ESG. Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères extra-financiers est essentielle pour investir de manière responsable et durable. Nous recherchons des entreprises qui ont une bonne gouvernance, qui identifient les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels, et qui ont une stratégie claire pour gérer ces derniers. Nous croyons fermement que la combinaison d'une approche ESG et financière solide nous permettra de créer de la valeur à long terme, tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement

Camille Pons Cabrita (Analyste solutions ESG, Ofi Invest AM)



2.1.2 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs réels

Abeille Assurances dispose d'investissements immobiliers couvrant une zone géographique relativement restreinte : nos actifs se situent principalement en France, en Allemagne, au Danemark et au Pays Bas

Depuis 2021, chaque actif immobilier nouvellement acquis dispose d'une notation ESG. Les critères environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance pris en compte sont déclinés en 21 thématiques

réparties de la façon suivante :

Environnement	Social	Gouvernance
Performance énergétique	Proximité aux transports en commun	Relations locataires
Performance environnementale	Espaces de détente	Relations prestataires
Énergies renouvelables - ex situ	Confort thermique	Résilience au changement climatique
Fluides frigorigènes	Services	Sensibilisation des locataires
Biodiversité	Sécurité	Certification ou label
Eau -équipements hydro-économes	Accessibilité	Transparence ESG
Déchets - tri		
Mobilité douce		
Bornes de recharge pour véhicules électriques		

La prise en compte de ces critères est différenciée en fonction du secteur (logistique, bureau, résidentiel, commerce...).

Performance ESG (sur 100) de notre portefeuille immobilier

Score ESG moyen 2020 (Évalué au 31/12/2021)	Score ESG moyen 2021 (Évalué au 31/12/2022)	Score ESG cible du portefeuille à horizon 2024
45,9	54,3	75,3

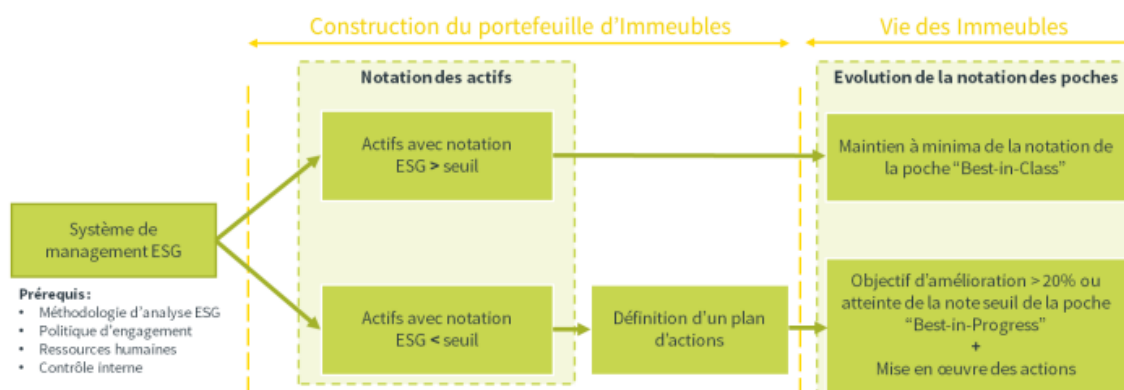
Périmètre : Abeille Epargne Retraite– Portefeuille de mandats immobiliers

Source : Abeille Assurances

Au 31/12/2022, 100% du portefeuille de mandats immobiliers était couvert par cette notation. Pour chaque actif évalué, une cible à atteindre en 2024 a été établie avec des axes d'amélioration identifiés sur chaque pilier E, S et G.

Avant tout projet d'acquisition ou de restructuration, de rénovation, d'extension d'un projet déjà en portefeuille, une analyse ESG approfondie est effectuée. Préalable au passage en comité d'investissement, l'évaluation s'effectue en plusieurs temps. Une première analyse est menée sur la base des données récoltées lors de la première visite de l'actif ainsi que sur la base de la plaquette commerciale de ce dernier. Sur la base de cette première analyse est déterminée la logique d'investissement : logique « Best-in-class » pour un actif ayant déjà de bonnes performances ESG dans sa catégorie ou logique « Best-in-progress » pour les bâtiments qui nécessitent une remise à niveau de leur performance ESG.

Processus de gestion de la performance ESG pour les actifs immobiliers



Source : Abeille Assurances

Une deuxième analyse plus approfondie permet de sortir le score ESG de l'actif et d'éventuellement fixer les montants d'investissement (« CAPEX verts ») à engager afin d'une mise à niveau sur les critères ESG.

Pour 2023 par exemple, des investissements sont prévus pour l'extension d'une plateforme à Nanteuil, dont une partie sera recouverte par des panneaux solaires et à laquelle sera ajouté un abri à vélos sécurisé. L'analyse des risques physiques des actifs détenus a également été réalisée, ce qui a permis de préciser et d'augmenter les scores ESG de notre portefeuille (cf. I.2.b : Evaluation de l'exposition du portefeuille aux risques physiques du changement climatique). Nous visons également à accompagner la performance de nos actifs lors de la phase d'usage des bâtiments. Ainsi, il est prévu que des guides écogestes soient distribués à tous les occupants. Des baux verts seront désormais inclus dans tous nos nouveaux baux tertiaires, demandant aux occupants le partage d'informations comme la consommation d'eau, d'énergie et ainsi que la production de déchets. Des rendez-vous réguliers définissant un plan d'action concernant ces paramètres et leur suivi sont organisés.



Notre engagement sur l'amélioration de la performance durable de notre patrimoine immobilier se poursuit. Il est important de nous inscrire dans la dynamique nationale de transition du secteur immobilier impulsée par la réglementation, à l'instar de la loi Climat et Résilience. En tant que propriétaire d'actifs immobiliers, nous avons une double responsabilité : celle d'améliorer la performance durable de nos biens, mais également d'accompagner nos locataires vers des pratiques plus vertueuses et responsables

Franck Pages (Responsable ESG, Ofi REAM)



La totalité du mandat de gestion immobilier en actions d'Abeille Assurances est gérée en phase avec une classification SFDR article 8.

Focus : Engagement de place

Afin de faire progresser l'investissement durable dans l'immobilier, nous participons à différents groupes de travail, actions de place et initiatives concrètes :

- Nous sommes mécènes et pilotes du programme européen de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, l'ESREI (European Sustainable Real Estate Initiative). Cette initiative innovante rassemble les acteurs du secteur de l'immobilier autour des enjeux de durabilité et de l'état de la réglementation en la matière à travers l'Europe.
- Nous sommes également membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

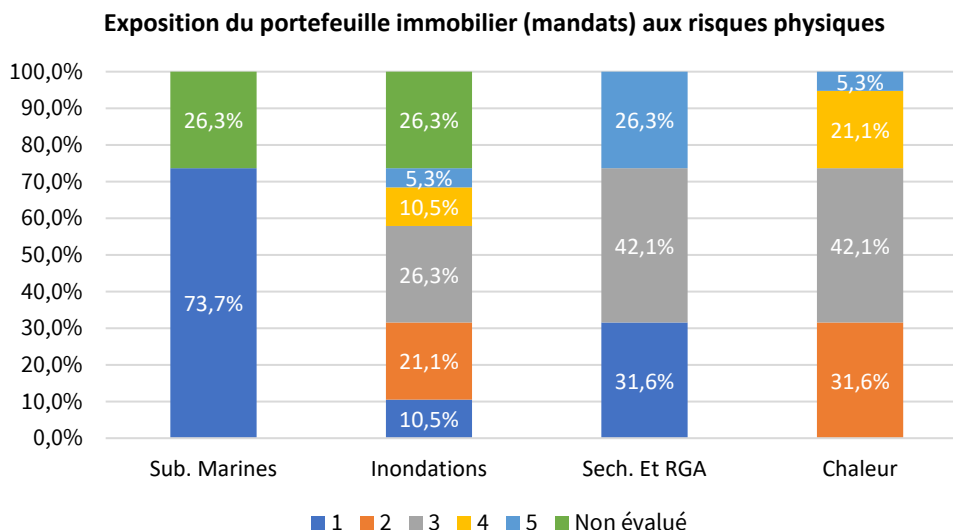
2.2. - Evaluer l'exposition du portefeuille aux risques physiques du changement climatique

2.2.1. - Evaluation de la vulnérabilité des actifs réels aux risques physiques

La vulnérabilité climatique d'un bâtiment face aux différents aléas climatiques est donnée par l'analyse croisée de son exposition et de sa sensibilité face à chacun des aléas climatiques identifiés. Nous examinons le risque de chaque aléa (vagues de chaleur, sécheresses et retrait-gonflement des argiles (RGA), inondations, submersions marines) à horizon 2050 à travers l'outil Bat-ADAPT développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

		Exposition		
		FORTE	MOYENNE	FAIBLE
SENSIBILITÉ	FORTE	5	4	3
	MOYENNE	4	3	2
	FAIBLE	3	2	1

Pour chaque aléa, un niveau de vulnérabilité est défini de 1 à 5, 1 étant peu vulnérable et 5 étant très vulnérable. Ce niveau est attribué d'après le tableau suivant :



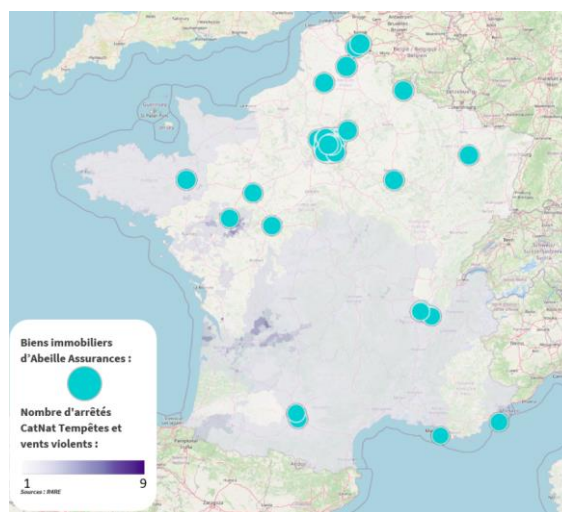
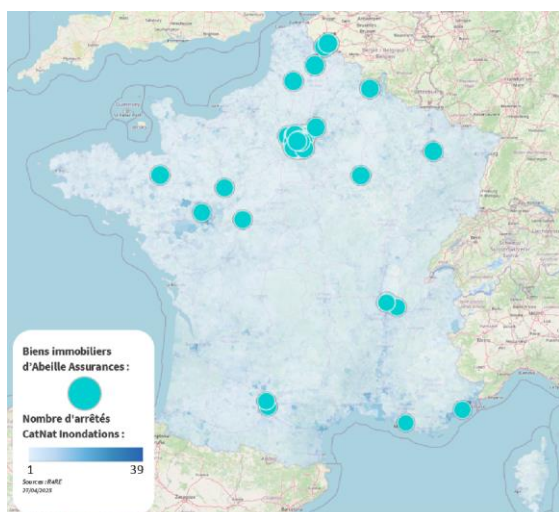
Périmètre : Portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite (mandat uniquement) au 31/12/2022
Source : Bat-Adapt

Plan d'amélioration 2023

En 2023, nous prévoyons de basculer de Bat-ADAPT à R4RE afin d'obtenir des données couvrant l'ensemble de l'Europe. R4RE est une plateforme cartographique d'analyse de résilience proposée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Elle comprend un outil d'analyse de risques climatiques, Bat-ADAPT, ainsi qu'un volet d'analyse des risques biodiversité BIODI-Bat.

En complément de cette analyse, pour nos actifs immobiliers localisés en France, nous suivons leur exposition aux catastrophes naturelles, et notamment aux tempêtes, vents violents et inondations. Cette analyse n'est pas disponible sur le périmètre des actifs détenus par Abeille Epargne Retraite.

Exposition de nos actifs immobiliers (Abeille Assurances consolidé) aux Catastrophes Naturelles inondations et vents violents



Source : Abeille Assurances

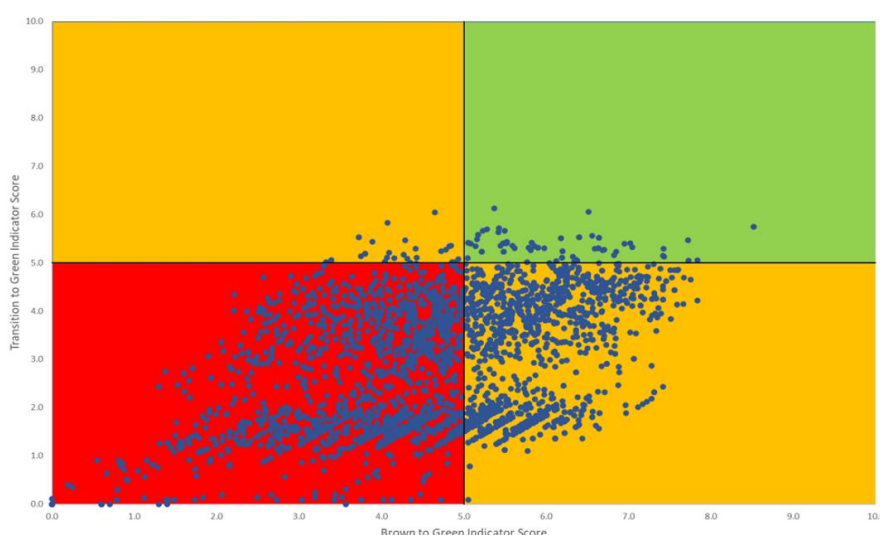
2.3. - Evaluer l'exposition aux risques de transition du changement climatique

En complément de l'évaluation de l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement et de son exposition aux énergies fossiles (présentés précédemment dans le rapport), Abeille Epargne Retraite et Abeille Assurances complètent leur analyse d'autres outils pour évaluer son exposition aux risques de transition, à savoir :

Le Transition Risk Indicator

Nous calculons un indicateur de risque de transition (ou TRI pour Transition Risk Indicator), qui combine une analyse statique et une analyse prospective pour évaluer si un émetteur est susceptible de passer à un modèle d'entreprise plus écologique et s'il bénéficiera ou non de la transition. Cet outil, développé en interne, sur lequel un effort substantiel d'amélioration par rapport à l'année dernière a été réalisé afin d'augmenter l'analyse des acteurs évalués, nous permet ainsi de segmenter notre portefeuille d'investissement en fonction du positionnement des émetteurs sur le risque de transition. Cet indicateur nous permet d'identifier les opportunités d'investissement et les entreprises en retard sur le plan de l'adaptation de leur modèle d'affaires au changement climatique. Ce sont sur ces dernières que nous devons concentrer nos efforts d'engagement, car nous sommes convaincus que le dialogue et l'engagement actionnarial sont des outils importants à notre disposition pour aider les entreprises à faire évoluer leurs modèles vers davantage de durabilité.

Analyse du Transition Risk Indicator sur un portefeuille test

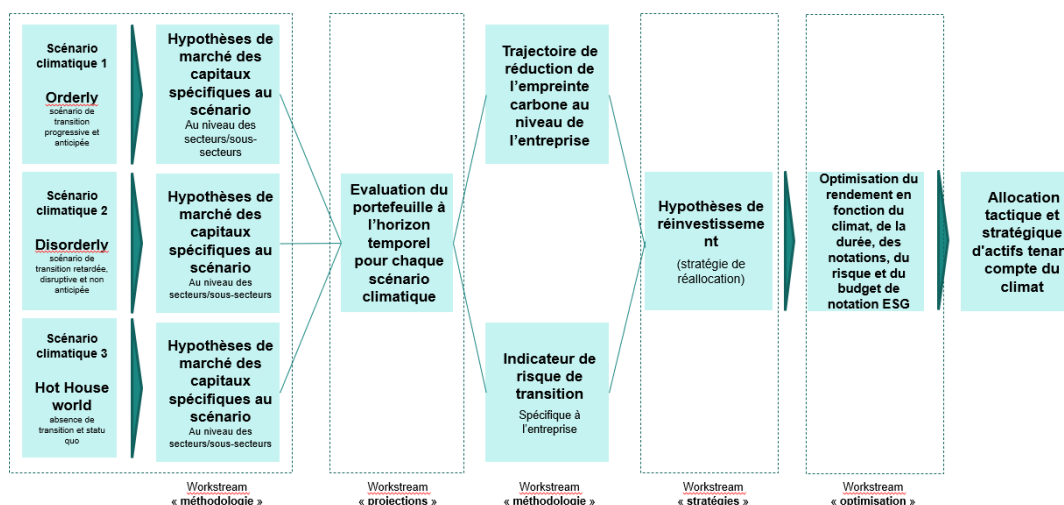


3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques

La mesure de l'impact financier lié aux risques environnementaux est une exigence du décret d'application de l'Article 29. Les chiffres présentés ici sont issus de méthodologies en construction, basées sur des hypothèses et ne couvrant qu'une partie des risques auxquels les entreprises peuvent être soumises.

La modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques permet de projeter, contrôler et optimiser l'empreinte carbone de notre portefeuille sans que cela n'affecte négativement le profil risque/rendement de notre portefeuille. Pour ce faire, nous avons modélisé la trajectoire de réduction annuelle pour chaque actif en portefeuille sur la base d'un arbre de décision, en nous basant sur les trajectoires de réduction d'intensité de carbone déclarées par les entreprises investies (en utilisant par exemple, des objectifs SBTi ou la tendance sectorielle).

Trame méthodologique de modélisation de l'allocation des actifs selon les différents scénarios climatiques



Source : Abeille Assurances

Ces outils sont construits à partir de trois scénarios de réchauffement climatique directement issus des travaux du Network for Greening the Financial System (NGFS⁴¹) : un scénario de transition ordonné « **Net Zero à 2050** », un scénario de transition « **retardé** » qui débute à partir de 2030 de manière désordonnée aboutissant à un niveau de risque de transition plus important, et un dernier « **Current Policies** » associé quant à lui à un risque physique plus important. Ces scénarios nous offrent plusieurs évolutions de variables tels que les taux d'intérêts de long terme ou les variations du prix des actions avec une forte granularité sectorielle. En couplant ces informations avec d'autres modèles, nous avons été en mesure d'établir ces données pour une vingtaine de secteurs d'activités différents en donnant pour chacun d'entre eux des évolutions des spreads de crédit et des prix des actions selon ces trois scénarios. Enfin, le Transition Risk Indicator nous permet d'affiner ces résultats selon le niveau de maturité climatique des émetteurs. Ce travail nous est utile à la compréhension des impacts des risques physiques et de transition par secteurs d'activités, et a vocation à évoluer selon la granularité des données fournies en entrée, notamment celles concernant les impacts macro-économiques des scénarios climatiques

Plan d'amélioration 2023

Cet outil va nous permettre de piloter nos cibles de décarbonation à 2030 que nous allons publier dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance. L'objectif à terme est de disposer d'outils de gestion actif-passif climatique afin de construire des stratégies d'allocation d'actifs qui prennent en compte l'impact du changement climatique. Nous comptons opérationnaliser cet outil au cours de 2023 et 2024

⁴¹ <https://www.ngfs.net/en>

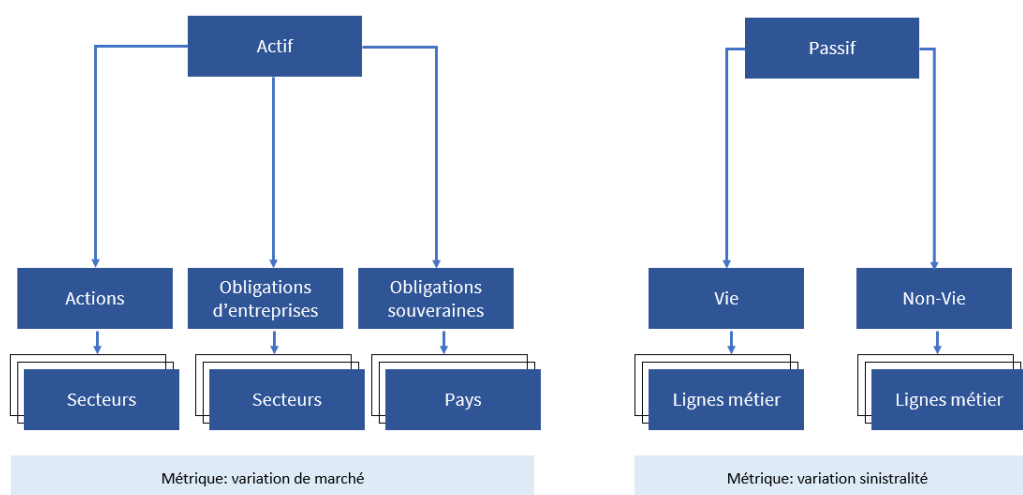


La modélisation financière des impacts du dérèglement climatique sur notre portefeuille est la nouvelle frontière de l'intégration de la durabilité dans les stratégies d'investissement. Si ces travaux n'en sont encore qu'à leurs prémices, c'est un premier pas sur le chemin d'une estimation des risques plus précise et complète. L'utilisation de scénarios liés au changement climatique nous permet également d'identifier les opportunités s'offrant aux entreprises dans le cadre de leur transition vers une économie bas carbone, nous permettant de les accompagner ainsi que de piloter au mieux notre stratégie au regard de nos objectifs. »

Jean-François COPPENOLLE (Directeur du Pôle ISR d'Abeille Assurances)



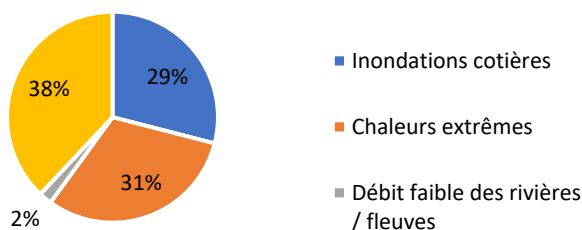
Nous sommes également en train de développer un outil de Climate VaR (value at risk) se basant sur un ensemble de stress tests selon différents scénarios climatiques afin de simuler leurs différents impacts à l'actif et au passif sur notre compte de résultat.



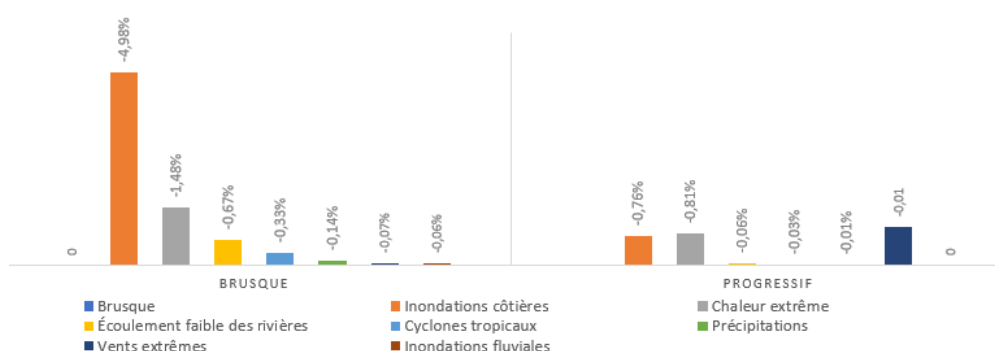
Les 5 éléments contributeurs au risque de stress climatique (Actifs/Actions, Actifs/Obligations, Actifs/Souverains, Passif/Vie, Passif/NonVie) ont fait l'objet d'une modélisation et d'une première quantification. Les premiers résultats d'ensemble font apparaître un risque financier évalué entre 250 et 750 MEUR de dépréciation d'actifs suivant les hypothèses et les scénarios (transition ordonnée, transition désordonnée et Hot House)

Cette analyse n'ayant pas été effectuée sur le périmètre Epargne Retraite, les résultats présentés ci-dessous concernent le périmètre Abeille Assurances consolidé.

Ventilation des pertes en valeur de marché (représentant 2.35% de la valeur du portefeuille) liées aux risques physiques dans le cadre d'un scénario d'adaptation progressive



Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur le VaR climat pour un scénario de transition brusque et progressif

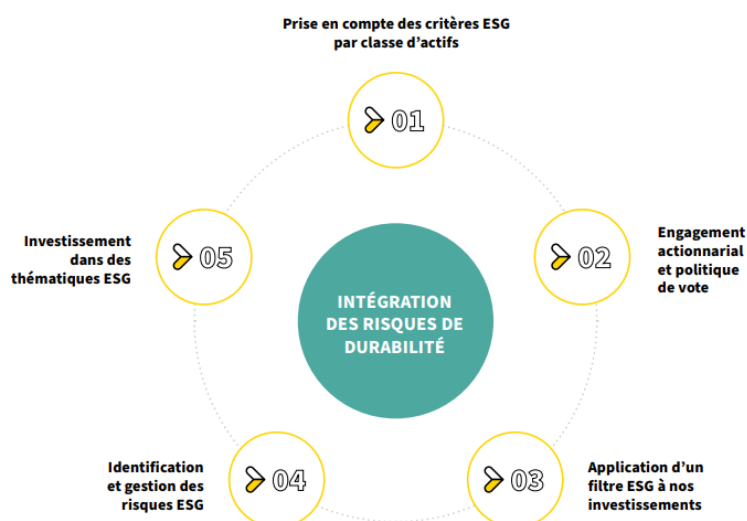


Nous utilisons également les données de Climate VaR MSCI sur les risques physiques pour analyser l'exposition des actions et obligations d'entreprises aux risques de transition et risques physiques (canicules, températures très froides, inondations, précipitations neigeuses et tempêtes). Cette analyse est effectuée au périmètre Abeille Assurances consolidé, n'étant pas disponible sur le seul périmètre d'Abeille Epargne Retraite.

Scénarios	Perte en valeur de marché (en % du portefeuille)	Perte en valeur de marché
Scénarios de risque de transition vers une économie à faible intensité carbone	-1,32%	-1.32 mUSD
Modèle REMIND 1.5°C NGFS Désordonné		
Scénario de risques physiques climatiques	-2.35%	-2.35 mUSD
Modèle : moyen		
Var Climat agrégée	-3.67%	-3.67 mUSD
Périmètre : Abeille Assurances Consolidé, hors UC		

4. Gérer les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)

La gestion des risques de durabilité et de leurs impacts à l'actif et au passif est intégrée au processus global de gestion des risques d'Abeille Assurances. Au niveau des processus d'investissement notamment, l'intégration des enjeux de durabilité et des risques qui leur sont associés repose sur 5 piliers à la fois indépendants et complémentaires qui sont illustrés ci-dessous :



Plan d'amélioration 2023

En 2023, nous prévoyons d'établir une échelle de risque couvrant la durabilité ; les enjeux liés à la biodiversité ainsi que ceux du climat.

5. Saisir les opportunités de durabilité (environnementaux et sociaux)

Le changement climatique est un défi qui est également une source d'opportunités, ouvrant le champ à de nouvelles sources de rendement possibles. Des investissements qui participent à un modèle économique plus durable, alliant contribution positive à la société et performance financière, sont de plus en plus communs. En effet, atteindre l'objectif net zéro ne consiste pas simplement à réduire les émissions et de poursuivre les modèles d'entreprise d'aujourd'hui. Des changements profonds et des opportunités découleront de la transition écologique, qu'elles soient relatives à l'atténuation du changement climatique (entreprises contribuant fortement à la lutte contre le dérèglement climatique, solutions fondées sur la nature, forêts...) ou à l'adaptation (infrastructures nécessaires à la transition, nouveaux produits d'assurance liés à la transition climatique, émission d'obligations vertes).

J. Perspectives

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances est doublement concernée par la transition climatique ainsi que les autres facteurs de durabilité. Afin de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, nous identifions ces principaux chantiers pour l'année à venir :

➤ Investissements

- Déployer notre stratégie d'investissements à travers des thématiques variées en lien avec nos engagements (climat, biodiversité)
- Amélioration tendancielle des métriques ESG
- Mise en place de notre stratégie d'alignement net zéro et d'un protocole d'alignement aux objectifs de protection de la biodiversité

➤ Gouvernance

- Stratégies d'exclusions : approfondir les stratégies existantes et les rendre plus exigeantes
- Former notamment à travers le déploiement de la fresque du climat au sein d'Abeille Assurances et une formation des administrateurs
- Renforcer notre gouvernance sur la durabilité
- Préciser notre définition de l'investissement durable, en accord avec la réglementation européenne

➤ Data, analyse et méthodologie

- Elargir le périmètre de nos analyses, en incluant davantage nos investissements en Unités de Compte
- Poursuivre nos efforts relatifs à la modélisation des impacts financiers liés aux risques climatiques
- Mesurer notre dépendance à la biodiversité

➤ Gestion des risques

- Déployer notre outil de climate value at risk

K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Cette partie est publiée afin de satisfaire aux exigences de l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) dont les dispositions sont définies dans le règlement 2022 /1288.

Les informations présentées dans cette partie s'appliquent à Abeille Assurances ainsi qu'à Abeille Epargne Retraite, en tant qu'entité de cette dernière.

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Abeille Assurances a effectué un exercice d'identification et de hiérarchisation des indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité. Cette liste d'indicateurs définit un niveau de priorité des indicateurs (niveau 1 « prioritaire », niveau 2 « non prioritaire »).

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Niveau de hiérarchisation
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1.Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1
		Emissions de GES de niveau 2	1
		Emissions de GES de niveau 3	1
		Emissions totales de GES	1
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone	1
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2

Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Indicateurs liés aux questions sociales de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1

	chimiques ou armes biologiques)		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	1
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	1
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers			
Combustibles fossiles	17.Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	1
Efficacité énergétique	18.Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	1
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires			
Émissions	19.Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris FR Journal officiel de l'Union européenne 25.7.2022 L 196/4	1
Droits de l'homme	20.Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	1

Un reporting annuel exhaustif en lien avec l'obligation réglementaire SFDR est publié chaque année à partir de 2023, incluant toutes les principales incidences négatives obligatoires et additionnelles sélectionnées par Abeille Assurances.

Principe de reporting des indicateurs de principales incidences négatives

Le choix des principales incidences dites prioritaires est justifié par le respect de tous les critères suivants :

- L'ambition d'AEMA Groupe de création de valeur économique au service d'un projet social et humain
- L'alignement avec les stratégies de nos portefeuilles d'investissement qui ont pour objectif d'intégrer les facteurs de durabilité dans la gestion et l'alignement à une stratégie net zéro ;
- Le cadre réglementaire des autres textes de lois auxquels nous sommes assujettis sur le sujet lié au développement durable et notamment la Loi Energie Climat (LEC 29) pour le Climat et la biodiversité ;
- La qualité des données (notamment le taux de couverture disponible).

Gestion des principales incidences négatives relatives à l'immobilier

En ce qui concerne son portefeuille immobilier, et en complément des principales incidences négatives 17 et 18, Abeille Assurances s'est fixée les objectifs suivants afin d'atténuer les principales incidences négatives de ses immeubles sur les facteurs de durabilité :

- Réduire l'impact environnemental des Immeubles, en particulier carbone et biodiversité à travers le suivi de l'impact sur la faune et la flore ;
- Aligner les émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris d'ici à 2030, en lien avec la trajectoire de décarbonation adoptée par Abeille Assurances et à travers le suivi de la trajectoire CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor)
- Améliorer le confort des occupants et l'offre de services (restauration, conciergerie, salle de sport, etc.) ; et
- Engager ses parties prenantes clés (salariés, locataires, property managers, entreprises de travaux, associations de place, voisinage) autour de sa démarche ISR.

Mise à jour et suivi des indicateurs de principales incidences négatives

Le niveau (1 ou 2) de chaque principale incidence négative est réévalué chaque année. Une modification de niveau d'une principale incidence négative doit être validée par le Comité des Investissements.

Le comité ESG discute trimestriellement des métriques relatives aux principales incidences négatives et de leurs résultats qui sont également reportés trimestriellement au Comité des Investissements d'Abeille Assurances.

Le suivi de l'évolution des principales incidences négatives de niveau 1 jusqu'à cinq périodes de reporting et des actions possibles en vue de les améliorer (telles que la restructuration de portefeuilles, dialogue actionnarial, etc.) ont vocation à être traitées lors du comité ESG ainsi que lors de discussions bilatérales entre la société de gestion de portefeuille et la Direction des Investissements. Le comité ESG assure le suivi des actions d'amélioration.

Abeille Assurances pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations liées aux PAI ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG.

Abeille Assurances, par l'intermédiaire d'Ofi Invest Asset Management, pourra compléter les informations manquantes via des recherches supplémentaires de données publiques et/ou de l'engagement avec les émetteurs. Abeille Assurances ne peut s'engager, à ce stade, sur une couverture complète de ses actifs.

B. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Abeille Assurances intègre les principales incidences négatives dans ses pratiques d'investissement ; notamment au travers de l'intégration des critères ESG dans la gestion de ses portefeuilles d'investissement, de ses démarches d'engagement actionnarial et de politique de vote, et enfin par le biais de ses politiques d'exclusion.

La prise en compte des critères ESG par classe d'actifs

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité et des principales incidences négatives dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG, les scores de controverse et ainsi prendre en compte les principales incidences négatives dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra-financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous nous inspirons des Objectifs de Développement Durable de l'ONU comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental des investissements. Nous sommes convaincus que la prise en compte des paramètres ESG

dans notre gestion financière nous permet de constituer des portefeuilles avec un profil de risque réduit et des espérances de rendement plus favorables sur le long terme en lien avec nos obligations fiduciaires vis-à-vis de nos clients.

C. Politique d'engagement

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité afin notamment de réduire les incidences négatives liées à nos investissements. La politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette politique d'engagement actionnarial est appliquée à nos actifs

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG. Toutes les entreprises et secteurs ayant un rôle à jouer dans la transition bas-carbone, nous intégrons systématiquement la stratégie, les objectifs et la performance liés au climat dans nos actions d'engagement.

L'urgence climatique conjuguée à l'inertie de certaines entreprises émettant des volumes considérables de gaz à effet de serre nous a conduit à renforcer et cibler notre politique d'engagement vis-à-vis des sociétés opérant dans des secteurs à fort impact sur le climat. Ofi Invest Asset management attend des entreprises qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition qui permettront de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Ces stratégies doivent inclure des objectifs à court et moyen terme, et s'articuler autour de méthodologies solides, comme l'initiative Science Based Target. Ofi Invest Asset management n'apporte pas son soutien aux dirigeants d'entreprise qui exercent leurs activités dans des secteurs à fort impact qui n'ont pas formalisé de stratégie crédible de transition. Nous avons renforcé notre politique de vote et d'engagement particulièrement vis-à-vis des sociétés opérant dans les secteurs à fort impact sur le climat. Nous attendons d'elles qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition approuvées par la science. C'est une condition sine qua non pour réduire l'intensité carbone de nos investissements dans ces secteurs.

La politique d'engagement actionnarial, utilisée depuis plusieurs années, revue annuellement est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset management pour exercer son rôle actif d'actionnaire responsable. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG.

La politique de vote

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Ofi Invest Asset management d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Ofi Invest Asset management applique une politique stricte et engagée, particulièrement sur les sujets liés aux rémunérations des dirigeants. Nous n'apportons pas notre soutien aux accords de rémunération si des objectifs significatifs en matière de développement durable n'ont pas été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants. Depuis 2001, nous avons instauré une politique qui prévoit de refuser tout soutien à une entreprise si les informations publiées sur les questions ESG sont lacunaires ou inexistantes. Ofi Invest Asset management est également l'un des premiers gérants d'actifs à avoir intégré l'évaluation de la diversité dans son analyse de vote. Dans ce cadre, le groupe pourrait voter contre la réélection des dirigeants et l'approbation des comptes si les progrès en matière de diversité sont jugés insuffisants.

D. Références aux normes internationales

Les engagements responsables d'Abeille Assurances

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu'Abeille Assurances, en tant que filiale d'Aéma Groupe, est signataire des Principes

pour l'Investissement Responsable (UN PRI⁴²), du Finance for Biodiversity Pledge et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l'obligation de mise en place d'une stratégie d'investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances a pour but d'informer l'ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d'investissement responsable. Par exemple, Abeille Assurances s'est engagée à réduire de 25% l'intensité carbone de son portefeuille d'investissements entre 2019 et 2024 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. Le rapport ESG Climat permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

⁴² www.unpri.org: les UN PRI incitent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementale, sociale et de gouvernance dans leurs gestions d'actifs financiers

Annexes

Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : d'intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et d'en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables. (GIEC)

CO₂ : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en larguant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène. (Météo France)

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs

Gestion sous mandat de gestion : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Aviva ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Intensité carbone : L'intensité carbone est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif. (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur/ émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2 100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise

Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

Scope 3 : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

Détails méthodologiques

Méthodologie de mesure de la climate VaR (MSCI)

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride top-down et bottom-up pour calculer les risques et les opportunités liés au changement climatique, tels que les futures politiques ciblant les réductions d'émissions, le potentiel des technologies à faible teneur en carbone et les risques météorologiques extrêmes.

La modélisation des risques politiques de MSCI ESG Research quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays intégré dans les engagements nationaux, appelés contributions déterminées au niveau national (CDN), qui font partie de l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions des pays sont ensuite décomposés en objectifs sectoriels qui sont reliés à la base de données des sites de production de MSCI ESG Research en attribuant des objectifs de réduction des émissions sectorielles aux sites de production des entreprises. Cela donne un aperçu des exigences en matière de réduction des émissions pour les installations détenues et exploitées par les entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, MSCI ESG Research calcule ensuite les coûts associés à ces objectifs de réduction des émissions et calcule la "Policy Climate Value-at-Risk" pour plus de 22 000 entreprises. L'analyse de transition de MSCI ESG Research évalue également les parts de marché actuelles des revenus verts sur la base des données Cleantech de MSCI, ainsi que la notation des technologies à faible teneur en carbone dans tous les secteurs GICS. La qualité des brevets est évaluée sur la base de méthodes statistiques, telles que les citations antérieures et postérieures, la couverture géographique et sectorielle. L'indicateur " Technology Opportunity " qui en résulte est un indicateur de rendement à la hausse pour plus de 5 000 émetteurs. En outre, MSCI ESG Research prend également en compte les impacts indirects du risque climatique liés à la consommation d'électricité et à la chaîne d'approvisionnement (Scopes 2 & 3). Enfin, les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises en raison de l'impact sur leurs installations. En utilisant les 35 dernières années de modèles météorologiques observés pour établir une base historique ainsi que des modèles climatiques de pointe,

MSCI ESG Research met en perspective les développements climatiques aigus et chroniques en modélisant les coûts des dommages aux actifs et des interruptions d'activité respectivement.

Méthodologie de calcul de l'exposition aux solutions à impact durable (MSCI)

Critères d'inclusion

Les entreprises doivent générer un pourcentage de revenus provenant de solutions à impact durable pour contribuer à l'exposition d'un portefeuille aux revenus provenant de solutions à impact durable et aux revenus de l'émetteur générés par des solutions à impact durable. En outre, les contributions des entreprises ayant des externalités négatives sont exclues des deux mesures. Les externalités négatives comprennent les controverses ESG avec un score de 2 ou moins (controverses très sévères et sévères), aux notations ESG de CCC et B, à l'implication directe dans des « prêts prédateurs », à l'implication dans les armes controversées, à plus de 5 % de revenus provenant d'armes conventionnelles ou d'armes à feu, et à plus de 10 % de revenus provenant de la production d'alcool ou de tabac.

Évaluation de l'impact durable du portefeuille

L'évaluation de l'impact durable d'un indice ou d'un portefeuille est déterminée par son exposition au revenu des solutions à impact durable, tel que défini par la méthodologie MSCI ESG Sustainable Impact Metrics et les définitions associées. Les classifications sont définies dans le tableau suivant :

Classification		Exposure
Very High	●●●●	>20%
High	●●●○	>10% and ≤20%
Moderate	●●○○	>5% and ≤10%
Low	●○○○	>1% and ≤5%
Negligible	○○○○	≤1%

Exposition des revenus aux solutions à impact durable - Calcul

L'exposition d'un indice ou d'un portefeuille au revenu des solutions à impact durable est la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage du revenu de chaque société généré par les biens et services des solutions à impact durable. Pour éviter la possibilité d'une surestimation de l'exposition aux revenus, les entreprises en dehors de l'univers de couverture sont considérées comme ayant 0 % de revenus provenant de solutions à impact durable. Les résultats au niveau du portefeuille pour les catégories d'impact durable peuvent ne pas être égaux à la somme des résultats pour les catégories sous-jacentes en raison de l'existence de revenus associés à plusieurs catégories.

Estimation du revenu annuel généré par les entreprises à partir de produits et services fournissant des solutions d'impact durable - Calcul

Le revenu annuel estimé d'un indice ou d'un portefeuille provenant de produits et services fournissant des solutions à impact durable est la somme des revenus des solutions à impact durable de chaque entreprise représentée par la participation de l'investisseur. Comme la plupart des titres à revenu fixe ne représentent pas une participation, ils sont exclus de ce calcul.

Méthodologie de mesure de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre des actifs investis pondérées par la part de détention dans l'entreprise que représente l'investissement du portefeuille. Abeille Assurances mesure l'empreinte de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

Méthodologie de calcul de l'Implied Temperature Raise (ITR)

La mesure de Implied Temperature Raise (ITR) donne une indication de la manière dont les entreprises publiques s'alignent sur les objectifs mondiaux en matière de température. Exprimée en degrés Celsius, il s'agit d'une mesure intuitive et prospective qui montre comment une entreprise s'aligne sur les ambitions de l'Accord de Paris - qui consiste à maintenir l'augmentation de la température mondiale au cours de ce

siècle bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C.

L'ITR au niveau du portefeuille utilise une approche budgétaire agrégée : elle compare la somme des émissions de GES projetées "propres" à la somme des budgets carbone "propres" pour les fonds sous-jacents. Le dépassement total estimé du budget carbone du portefeuille est ensuite converti en degré d'augmentation de la température à l'aide du TCRE (Transient Climate Response to Cumulative Emissions) basé sur des données scientifiques. L'assiette utilisée pour définir la propriété est la valeur de l'entreprise incluant les liquidités (EVIC) afin de permettre l'analyse des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprise.

L'empreinte biodiversité de Carbon 4 Finance

Carbon4 Finance nous permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance (MSA) par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

4. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
5. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Le Biodiversity & Land Use Exposure

Le score Biodiversity & Land Use Exposure donne un score de risque allant de 0 à 10 à chaque société (10 étant le plus mauvais) en agréant deux piliers de notation : Exposition aux risques liés à la biodiversité (sur 10), en fonction du type d'activités et de leur localisation, Gestion des risques liés à la biodiversité (sur 10), qui est basée sur quatre segments : transparence et politique de risques, programmes de protection et restauration des écosystèmes, performance passée et controverses liées à la biodiversité. Le score final permet de comparer des entreprises en fonction de leur exposition et capacité à gérer les risques liés à la biodiversité

Sources des données

Partie	Données	Source
B	Répartition des actifs du portefeuille Abeille Assurances à fin 2022	Abeille Assurances
B	Répartition des mandats de gestion selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR (en valeur)	Abeille Assurances
B	Evolution de la répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Montant et part des Unités de Compte labélisées	Abeille Assurances
B	Détail de la classification des Unités de Compte	Abeille Assurances
B	Répartition des investissements durables	Abeille Assurances
B	Evolution des investissements durables sur l'année 2022	Abeille Assurances
B	Exposition du portefeuille aux solutions à impact durable	MSCI
B	Contribution de notre portefeuille d'investissements aux ODD	Abeille Assurances
E	Répartition des votes entre les thématiques sociales et environnementales (mandats et Unités de Compte)	Abeille AM
F	Données d'éligibilité à la taxonomie européenne (31/12/2022)	MSCI

F	Données d'éligibilité à la taxonomie européenne (31/12/2022) par classe d'actif	MSCI
F	Analyse de l'exposition au charbon et aux hydrocarbures	Abeille Assurances MSCI
G	Intensité carbone	MSCI
G	Emissions absolues	MSCI
G	Évolution de l'intensité carbone moyenne pondérée (scope 1 & 2) du portefeuille d'actifs liquides d'Abeille Assurances	MSCI
G	Performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier	Deepki et CRREM
G	Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier	Abeille REIM
H	Intensité d'empreinte biodiversité par secteur	Carbon4 Finance
H	Scores CDP, Forest500 et ZSL SPOTT	Abeille Assurances
I	Evolution des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances de 2017 à 2022	MSCI
I	Détail des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances par classes d'actif	MSCI
I	Exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques	Bat-ADAPT
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario de bouleversement brusque	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario d'adaptation progressive	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique, pour un scénario brusque ou progressif	Abeille Assurances
I	VaR climat MSCI	MSCI

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Classe d'actif	Libellé portefeuille	Classification SFDR
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT REVA	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT REVA	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8

OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT REVA	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER Belgique dollars	8
OPC	AER Belgique dollars	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT REVA	8
OPC	AER AFER EUROCROISSANCE	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT REVA	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8

OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER Belgique euro	8
OPC	AER MANDAT SHF	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	8
UC	AER ACT ENTRPS CLS	8
UC	AER CRESCENDO CLAS	8
UC	AER CONVERTIBLES C.	8
UC	AER ACTIONS PME C.	8
UC	AER DIVERSIFIE DURABLE	8
UC	AER AVENIR SENIOR	8
UC	AER SSP CLIMATE TRANS EUR EQ	8
UC	AER ACTI EUR ISR	8
UC	OFI INV EXPERIMMO A AFER EX	8
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	9
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	9
OPC	AER MANDAT FONDS AFER	9
UC	AER ACTIO EMPL R	9
UC	AER ACTIONS ENVIRONNEMENT R	9

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

Tableau 1

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement				
Emissions de gaz à effet de serre				
1. Emissions de GES				
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	0010	92 767		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	0020	26 382		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	0030	1 219 604		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
2. Empreinte carbone				
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	0040	161		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0050	644		Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives aux activités les plus émettrices (charbon, pétrole et gaz).
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0060	4%		Notre part d'investissement évoluera dans le cadre de notre stratégie d'investissement hydrocarbures et charbon
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable				

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0070	Consommation: 60% Production: 55%		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en oeuvre d 'objectifs sectoriels sur 2023 et2024
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique				
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0080	Sector A: 0,72 Secor B: 0,50 Secor C: 0,26 Sector D: 1,44 Sector E: 0,24 Sector F: 0,20 Sector G: 0,09 Sector H: 0,51 Sector L: 0,35		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en oeuvre d 'objectifs sectoriels sur 2023 et2024
Biodiversité				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité				
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0090	1,10%		Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives à la protection de la biodiversité
Eau				
8. Rejets dans l'eau				
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0100	0		
Déchets				
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs				
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0110	1		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
Les questions sociales et de personnel				
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales				

Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0120	6,49%		Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0130	83%		Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé				
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0140	11		Cet aspect est pris en compte dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
13. Mixité au sein des organes de gouvernance				
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0150	0.25		Cette métrique est suivie dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)				
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0160	0,00		Notre stratégie d'investissement sur les armes controversées interdisent les investissements dans ce secteur

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
				0010 0030 0040
Environnement				
15. Intensité de GES				
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0170	165		Nous monitorons l'empreinte carbone des obligations souveraines en portefeuille
Social				
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales				
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0180	0		Nous évitons les investissements dans ces pays

Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0190	0		Nous évitons les investissements dans ces pays
---	------	---	--	--

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Combustibles fossiles				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0200	0,00		Nous n'investissons pas dans ce type d'actifs immobilier. De surcroit, nos stratégies d'investissement relatives aux combustibles fossiles sont telles que cette performance ne sera pas dégradée.
Efficacité énergétique				
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0210	12%		

Tableau 2

Tableau 2.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	0040	21%		

Tableau 3

Tableau 3.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'Homme				
9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme				
Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme (en %)	0100	4%		

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille 
ASSURANCES

www.abeille-assurances.fr

